U d'/of OTTAWA
39003000938984

CONDILLAC

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/condillacsaviesa00bagu

E. BONNOT DE CONDILLAC,
Né à Grenoble en 1714
Mort près Beaugency en 1780.

REL SEP 16 1974

CONDILLAC

244-1A-10 (1)

SA VIE, SA PHILOSOPHIE

SON INFLUENCE

PAR

LE COMTE BAGUENAULT DE PUCHESSE
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1910

Tous droits réservés

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

B
1986
.B3
1910

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

A LA MÉMOIRE

de ma bien-aimée mère,

Marie-Joséphine DE BOISRENARD,

morte à Puchesse, le 30 *octobre* 1896.

PRÉFACE

L'abbé de Condillac, si populaire pendant plus d'un demi-siècle où il représenta presque à lui seul la philosophie française, mérite assurément de figurer parmi les grands écrivains de notre pays. On sait peu de chose sur lui en dehors de ses ouvrages qui furent longtemps célèbres. Le hasard de son affection pour une nièce lui fit acheter pour elle une terre dans l'Orléanais. La fille de cette nièce épousa au milieu de la Révolution un gentilhomme du pays, dont le père, ancien gouverneur de Chambord, avait pu passer tout le temps de la Terreur près de Beaugency.

Petit-fils de Louis-Joseph Bodin de Boisrenard et de Marie-Benoîte Métra de Sainte-Foy, j'ai pu recueillir sur mon grand-oncle des traditions orales, des pièces autographes, des portraits, des actes authentiques et nombre de livres lui ayant appartenu. De cet ensemble a été composée cette notice qui, dénuée de toute prétention philosophique, n'a d'autre but que de rappeler la mémoire d'un auteur assurément très remarquable par sa simplicité, sa précision, la pureté de sa langue, l'influence qu'il a exercée sur son époque. Condillac n'est point un esprit original; il n'invente rien. Mais doué d'une intelligence très observatrice et très réfléchie, il s'assimile facilement toutes les idées de son temps : il ne les devance pas; mais il les expose très clairement avant que tout le monde ne les ait comprises et acceptées. Au déclin du règne de Descartes, il se met à la tête des adversaires du grand philo-

sophe français, adopte et présente les idées de Locke, en pousse à l'extrême les conséquences. Très attaché à la foi monarchique, il semble marcher d'accord avec tous les ennemis de la société d'alors. Déiste et même catholique, il se défend du matérialisme; mais son système philosophique y conduit les autres; il abandonne Paris quand il entrevoit la conséquence des doctrines que professaient ses amis. Arrive le mouvement économique de la fin du dix-huitième siècle, la vogue de Quesnay, de Turgot, de Lavoisier, des physiocrates : Condillac épouse leurs doctrines, d'autant que, dans la solitude de la campagne, il est devenu un passionné d'agriculture, dont-il encourage tous les progrès; mais en même temps, il laisse son frère Mably attaquer les bases du gouvernement et préparer la Révolution, qu'il aperçoit non sans terreur dans un avenir prochain. Précepteur d'un prince, il avait

pris sa petite part des abus de l'ancien régime, ayant été vingt ans titulaire d'une abbaye en Lorraine dont il touchait les revenus et administrait les biens, sans jamais avoir daigné s'y rendre.

Et de même, sa philosophie répondait bien à son temps, par son apparence scientifique et par son absence de toute sanction morale. Une société corrompue n'aime pas qu'on lui rappelle qu'elle a des devoirs. Et quand elle a renversé ou oublié tous les principes sous lesquels elle avait longtemps vécu, un enseignement philosophique clair, élégant, facile à comprendre est bien ce qui convient aux nouvelles générations. De là, le succès presque involontaire de la philosophie de Condillac. Il fallut pour la détrôner tout le mouvement allemand venu à la suite de Kant et la réaction spiritualiste qui commença sous la Restauration avec l'éclectisme de Cousin. Mais ce néo-cartésianisme n'eut d'au-

tre durée que celle d'un enseignement universitaire imposé aux maîtres et aux élèves. Le moindre changement d'orientation devait laisser le champ libre à de nouvelles doctrines, si multiples et si diverses qu'on serait bien embarrassé de dire aujourd'hui quelle est la vraie école de philosophie française.

Condillac devait gagner une nouvelle notoriété à ce mouvement d'idées. Depuis quelques années, on revient sinon à sa philosophie, du moins à l'étude de ses ouvrages. On a remis son *Traité des sensations* dans le programme des examens pour les grades universitaires. De nombreux travaux, français et étrangers, des thèses de doctorat ont pris pour sujet ses théories philosophiques. Il est devenu en quelque sorte un classique, et il a sa place marquée dans l'histoire de la langue et de la littérature. Au fond, l'esprit humain, quelque variés que soient ses moyens,

quelques génies qu'il produise, ne saurait s'écarter des deux grandes lignes qui depuis Platon et Aristote, saint Anselme et saint Thomas, Descartes et Bacon ont toujours été suivies par les penseurs : le rationalisme ou l'empirisme, le spiritualisme ou le matérialisme, l'idéal ou la réalité, les deux principes ou les deux passions qui dominent le monde.

CONDILLAC

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME — SES ORIGINES — SA VIE

Nous n'avons sur l'abbé de Condillac que quelques souvenirs de famille; mais ils sont intéressants à relever. Son histoire tient en peu de pages, sa vie ayant été celle d'un philosophe ennemi du bruit, modeste à l'excès, à la fois novateur et respectueux des vieilles traditions, très imbu des idées de son siècle, sans en pratiquer les mœurs.

La famille Bonnot est originaire du Briançonnais. A la fin du dix-septième siècle, deux Bonnot figurent dans les registres de d'Hozier dressés à l'occasion de

l'ordonnance sur le fait des armoiries, du 1er juillet 1701 ; ce sont Gabriel Bonnot, capitaine du château et de la ville de Briançon, greffier des insinuations au diocèse de Vienne, et Jean Bonnot, conseiller et procureur du roi des fermes au département du Dauphiné (1). Leurs armoiries sont de sable, à un chevron d'or et au chef d'argent chargé de trois roses de gueules.

Un de leurs descendants, Gabriel Bonnot, d'abord receveur des tailles, puis écuyer, conseiller du roi, secrétaire de la chancellerie près le Parlement, est qualifié vicomte de Mably, et il habitait Grenoble dès 1680. Il acquit le 28 septembre 1720, pour le prix de 120 000 livres, d'André Gondoin, les domaines de Condillac et de Banier près de Romans. Il est mort en 1727. De sa femme, Catherine de la

(1) Bibliothèque nationale. D'Hozier, Pièces originales, 413.

Coste, il laissa cinq enfants : Jean Bonnot de Mably ; Gabriel, qui est connu sous le nom de l'abbé de Mably, le célèbre publiciste né en 1709, mort en 1785 ; Étienne, qui prit le nom de Condillac, quand son père eut acheté cette terre ; François, appelé Bonnot de Saint-Marcellin, qui fut maire de Romans de 1755 à 1768, et Anne, mariée à Philippe de Loulle, seigneur d'Arthemonay, conseiller au Parlement de Grenoble (1). L'aîné, Jean, conseiller du roi, prévôt général de la maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais, avait épousé, en 1728, Antoinette Chol de Clercy. Il habitait Lyon, place Louis-le-Grand, paroisse d'Ainay. Il avait confié l'éducation de ses enfants à Jean-Jacques Rousseau, et nous aurons tout à l'heure occasion de parler de ce singulier précepteur.

(1) *Notes historiques sur la famille Bonnot et la succession de Condillac.* Valence, 1905, pet. in-4°.

Quant à Étienne, il naquit à Grenoble, paroisse Saint-Louis, le 30 septembre 1714. Son enfance fut très maladive. Il avait atteint l'âge de douze ans qu'il ne savait pas encore lire, la faiblesse de ses yeux lui ayant interdit jusque-là toute espèce d'application. L'étude devenant compatible avec sa santé, on chargea un bon curé de l'instruire. Le jeune homme, doué de dispositions heureuses, fit en peu de temps des progrès très rapides. Son père étant mort de bonne heure, en 1727, on l'envoya à Lyon chez son frère aîné. Là, il recommença lui-même son éducation, réfléchissant sur les leçons qu'il avait reçues, méditant beaucoup et parlant si peu qu'on le regardait comme un esprit simple (1), qu'il fallait laisser dans sa solitude.

(1) On lit dans l'*Emile*, liv. II : « J'ai vu dans un âge assez avancé un homme qui m'honorait de son amitié passer dans sa famille et chez ses amis pour un esprit borné; cette excellente tête se mûrissait en silence. Tout à coup il s'est montré philo-

C'est alors qu'il rencontra Jean-Jacques Rousseau, qui venait d'entrer comme précepteur chez le grand-prévôt de Lyon (1739). Rousseau était âgé de vingt-huit ans. Il avait passé neuf ou dix années chez Mme de Warens, dans cette situation douteuse dont il a révélé lui-même toutes les turpitudes. Chassé des Charmettes, une certaine dame d'Eybens, de Grenoble, dont le mari était lié avec M. de Mably, lui proposa l'éducation de deux jeunes garçons, qu'il se croyait très apte à diriger. Il y échoua radicalement; et sa violence, ses caprices, ses emportements, aussi bien que la faiblesse naturelle de son caractère, en furent la cause. Il passait d'un excès à l'autre avec des enfants dont l'humeur était très difficile. L'un, âgé de huit à neuf

sophe, et je ne doute pas que la postérité ne lui marque une place honorable et distinguée parmi les meilleurs raisonneurs et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. » Rousseau écrivait cette appréciation en 1761 ou 1762.

ans, appelé Sainte-Marie, avait l'esprit ouvert et beaucoup de malice; le cadet, nommé Condillac, comme son oncle, était têtu, musard et inappliqué. Les élèves tournèrent très mal, et Rousseau avoua que son manque de sang-froid et de prudence leur nuisit beaucoup. Mais lui-même ne tournait pas mieux. Il avait été recommandé particulièrement à Mme de Mably, qui essayait de le former « au ton du monde »; mais gauche, honteux et sot, il finit par devenir — selon sa coutume — amoureux d'elle, et, dès que Mme de Mably s'en aperçut, « elle ne se trouva pas d'humeur à faire les avances ». Alors, il se mit à voler. Il convoita « un certain petit vin blanc d'Arbois, très joli », en prit des bouteilles à la cave, qu'il cacha dans sa chambre, alla acheter des brioches chez un boulanger de Lyon, et revint faire sa petite bombance en cachette, tout en lisant quelques pages de roman. M. de

Mably, prévenu par un domestique, fit retirer la clef de la cave. Et Rousseau, voyant qu'on n'avait plus confiance en lui, s'en alla. Il veut bien constater que M. de Mably était un très galant homme, qui, sous un aspect un peu dur, avait une véritable douceur de caractère et une rare bonté de cœur. « Il était judicieux, équitable, et, ce qu'on n'attendrait pas d'un officier de maréchaussée, très humain (1). »

(1) *Confessions*, 1re partie, liv. VI. — En outre, deux lettres de Rousseau, l'une de mars ou avril 1740 à M. d'Eybens, l'autre du 1er mai 1740 à Mme la baronne de Warens, donnent ses impressions sur le séjour chez les Mably, à Lyon, rue Saint-Dominique. En voici un extrait : « Madame ma très chère maman, me voici enfin arrivé chez M. de Mably, c'est un très honnête homme, à qui un très grand usage du monde, de la cour et des plaisirs a appris à philosopher de bonne heure, et qui n'a pas été fâché de me trouver des sentiments assez concordans aux siens. Jusqu'ici je n'ai qu'à me louer des égards qu'il m'a témoignés. Il entend que j'en agisse chez lui sans façon, et que je ne sois gêné en rien. Vous devez juger qu'étant livré à ma discrétion, je m'en accorderai en effet d'autant moins de libertés, les bonnes manières pouvant tout sur moi ; et si M. de Mably ne se dément point, il peut

Rousseau n'était resté qu'une année chez les Mably.

Soit que Condillac n'ait pas connu ces médiocres histoires domestiques, soit qu'il n'y eût attaché que peu d'importance, il n'entretint jamais que de bons rapports avec Jean-Jacques Rousseau, dont il parlait plus tard comme d'un homme méritant moins l'indignation que la pitié. Il accepta même, lors de ses premiers écrits, comme nous le verrons tout à l'heure, que Jean-Jacques l'aidât à trouver un éditeur. Après avoir passé ainsi un certain nombre d'années, toujours plongé dans ses réflexions et incertain de son avenir, son autre frère, l'abbé de Mably, qui commençait à se faire un nom parmi les écrivains de l'époque, l'emmena à Paris et le plaça dans un séminaire. Ses études de théologie terminées, on lui fit embrasser,

être assuré que mon cœur lui sera sincèrement attaché... »

sans vocation, l'état ecclésiastique. Condillac fut ordonné prêtre ; mais on prétend qu'il ne dit qu'une seule fois la messe dans sa vie. Il ne cessa pourtant jamais de porter la soutane et garda toujours une tenue morale parfaite.

Il sentait le besoin de refaire ses classes, trouvant très insuffisant l'enseignement tel qu'on le donnait de son temps. « La manière d'enseigner, dit-il, se ressent encore des siècles d'ignorance, et on est obligé de recommencer ses études sur un nouveau plan quand on sort des écoles ! » Mais il n'était pas partisan de la « table rase » : il entendait étudier même ceux des philosophes dont il ne partageait pas les opinions, ne serait-ce que pour éviter de tomber dans leurs erreurs. « Si nous avions précédé, ajoutait-il, ceux qui se sont égarés, nous nous serions égarés comme eux. »

Adversaire résolu de Descartes, il n'en

a pas moins gardé une partie de sa « Méthode » ; et, tout en combattant sa théorie sur l'origine des idées, il se prétend aussi spiritualiste que lui.

Les Allemands et les Anglais ne lui sont connus que par des traductions ; car il avoue ne pas savoir les langues étrangères. Mais Locke, qu'il regarde comme son maître, avait été traduit par Coste, et les *Éléments de la philosophie* de Newton avaient été publiés par Voltaire en 1741. Bacon était pour lui un sujet d'admiration ; il aimait aussi Berkeley, tout en réprouvant son scepticisme. Et quant à Leibniz, ce fut par le latin qu'il l'aborda, lui et ses commentateurs.

C'est alors qu'il fit la connaissance de Diderot (1), retrouvant à Paris Rousseau, qui n'avait que trois ans de plus que lui.

(1) Peut-être se rencontrèrent-ils chez Suard qui réunissait les littérateurs débutants et pourvoyait le salon de Mme Geoffrin, avant de devenir le plus pur des réactionnaires.

« Je m'étais lié, dit l'auteur des *Confessions,* avec l'abbé de Condillac, qui n'était rien, non plus que moi, dans la littérature, mais qui était fait pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Je suis le premier, peut-être, qui ait vu sa portée et qui l'ait estimé ce qu'il valait. Il paraissait aussi se plaire avec moi, et tandis qu'enfermé dans ma chambre, rue Saint-Denis près l'Opéra, je faisais mon acte d'*Hésiode,* il venait quelquefois dîner avec moi, tête-à-tête, en pique-nique. Il travaillait à l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines,* qui est son premier ouvrage. Quand il fut achevé, l'embarras fut de trouver un libraire qui voulût s'en charger. Les libraires de Paris sont arrogants et durs pour tout homme qui commence; et la métaphysique, alors très peu à la mode, n'offrait pas un sujet bien attrayant. Je parlai à Diderot de Condillac et de son ouvrage, je leur fis faire connais-

sance. Ils étaient faits pour se convenir; ils se convinrent. Diderot engagea le libraire Durand à prendre le manuscrit de l'abbé; et ce grand métaphysicien eut du premier livre, et presque par grâce, cent écus qu'il n'aurait peut-être pas trouvés sans moi. Comme nous demeurions dans des quartiers fort éloignés les uns des autres, nous nous rassemblions tous trois, une fois par semaine, au Palais-Royal, et nous allions dîner ensemble à l'hôtel du *Panier fleuri.* »

L'Essai sur l'origine des connaissances humaines est de 1746, divisé en deux parties, avec pagination séparée, mais du même millésime. Nous ne savons si le libraire Durand en fut l'éditeur; mais selon l'usage du temps, le livre porte simplement l'indication : A Amsterdam, chez Pierre Mortier, sans nom d'auteur.

Puis vient, le *Traité des systèmes* paru en 1749, une année après l'*Esprit des*

lois, dont à coup sûr Montesquieu puisa l'inspiration en Angleterre, comme avait fait Condillac. L'ouvrage eut, pour ses doctrines métaphysiques, tant de succès près des philosophes que l'*Encyclopédie,* qui se publiait au même moment, lui prit, sans y rien changer, des pages entières qui formèrent les articles *Divination* et *Systèmes*.

L'abbé devint à la mode; il noua des relations avec les écrivains et pénétra même dans les salons. Sans parler de Mlle Ferrand et de Mme de Vassé, dont nous nous occuperons plus tard, il vit Mme d'Épinay, Mlle de la Chaux, Mlle de Lespinasse. Diderot le mit en rapports avec Duclos, l'abbé Barthélemy, Cassini, d'Holbach, l'abbé Morellet, Helvétius, Grimm, Voltaire enfin, qui parle de lui souvent dans ses lettres. Ses écrits étaient cités et commentés par l'abbé de Prades et l'abbé Gourdin, qui se les renvoyaient dans leurs

polémiques; par les encyclopédistes, qui lui firent de fréquents emprunts jusque dans le célèbre *Discours préliminaire*. Il était enfin nommé membre de l'Académie de Berlin dès 1752, en même temps que Fontenelle.

Marmontel et l'abbé Morellet racontent dans leurs *Mémoires* que Condillac s'était lié avec d'Alembert, qu'il rencontrait ainsi que Turgot chez Mlle de Lespinasse. Plus tard, d'après Ginguené, Cabanis le retrouva dans la société de Mme Helvétius, avec Franklin, Thomas et ce même Turgot, devenu un des chefs des économistes; et c'est à ce moment que Condillac se mit à s'intéresser à leurs doctrines.

Il est assez difficile de savoir quels rapports Condillac eut avec Mme de Tencin. Quand il arriva à Paris, elle avait quitté le Dauphiné depuis trente ans, ayant eu, à la cour du Régent et ailleurs, des succès qui tenaient de très près au scandale.

Mais, au milieu de ses désordres, elle n'avait cessé d'aimer, de cultiver, de protéger les lettres. Ses « mardis » étaient à la mode. Fontenelle et La Motte en avaient été les premiers ornements; et ils avaient présenté leur amie au Palais-Royal. Elle avait fait promptement fortune, obtenant du Régent, pour son frère, un évêché, une ambassade, la pourpre romaine. Puis elle s'était entourée de tout ce qu'il y avait de gens distingués par l'intelligence; et l'époque n'en était pas avare. Duclos, l'abbé Prévost, Marivaux, Montesquieu, Helvétius (1), Marmontel étaient ses hôtes habituels; il s'y joignait les deux abbés frères Mably et Condillac, ses compatriotes, d'autant que Mably avait été le rédacteur attitré du cardinal pendant son ministère.

(1) Garat a écrit dans ses *Mémoires* : « Je me suis entretenu avec Condillac dans la maison d'Helvétius. »

A la mort de la marquise de Lambert (1733), l'hôtel de Mme de Tencin devint un vrai bureau d'esprit. Mme Geoffrin y fréquentait, dans l'espoir de recueillir la succession de « ce royaume ». A la galanterie d'antan avait succédé une véritable austérité, où, sous l'égide de l'intelligente maîtresse de maison, tout le monde trouvait sa place, sauf Voltaire, qui ne lui pardonna jamais de l'avoir fait échouer une première fois à l'Académie française, et de s'être moqué de sa passion pour Mme du Châtelet. On parlait toujours convenablement de la religion dans ce salon et même on n'y détestait pas les jésuites. Cette attitude devait convenir à Condillac, qui avait refusé de se compromettre avec les encyclopédistes et qui réservait dans tous ses ouvrages ses convictions chrétiennes. Mais Mme de Tencin mourut en 1749, à l'instant où le jeune philosophe commençait à peine à se faire connaître;

et, si elle favorisa ses débuts, rien d'étonnant à ce qu'il n'ait pas occupé une première place dans sa « ménagerie ».

Deux ans après le *Traité des systèmes,* en 1754, paraissait le *Traité des sensations,* cette fois avec le nom de l'auteur, « à Londres », il est vrai, mais « se vendant à Paris chez de Bure ». Un tableau du chevalier Lemonnier, connu sous l'appellation d'*Une soirée chez Madame Geoffrin en 1755,* reproduit assez fidèlement les physionomies de presque tous les personnages connus du siècle, au nombre de cinquante-quatre, avec une clé indicatrice, qui rend les ressemblances plus faciles à reconnaître. Condillac figure là, non loin de Buffon, de d'Alembert, de Diderot, de Mlle de Lespinasse et du duc de Nivernois. Très choyé par la reine Marie Leczinska, il fut recommandé par elle comme précepteur de son petit-fils l'infant de Parme, et quitta la France pour aller rem-

plir ses fonctions en 1758. Il resta huit ou neuf ans en Italie et revint à Paris en janvier 1767. L'année suivante, l'abbé d'Olivet étant mort, il fut nommé membre de l'Académie française et fut reçu solennellement le jeudi 27 décembre 1768. Mais il n'assistait guère aux séances et prenait peu de part aux travaux de la Compagnie, tant il fuyait le bruit et l'éclat. Aussi ne contracta-t-il point de relations intimes avec les illustres personnages qu'il rencontrait chez Mme Geoffrin ou chez le marquis de Condorcet. Le duc de Nivernois semble avoir été sa seule liaison, d'après les fragments que nous avons conservés de leur correspondance.

On le sollicita vainement d'entreprendre l'éducation des trois fils du dauphin, qui furent Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Bientôt même, il résolut de quitter Paris et de se réfugier à la campagne. Il avait une nièce qu'il affectionnait

particulièrement, fille de son frère le grand-prévôt, Antoinette-Jeanne Bonnot de Mably, mariée en 1755 à Jean-Pierre-Marie Métra de Rouville, chevalier, seigneur de Sainte-Foy-l'Argentière, mousquetaire noir de la garde du roi. Malheureuse en ménage, elle avait fini par se séparer judiciairement en 1771. Le 28 avril 1773, l'abbé de Condillac lui fit don d'une somme de 75 000 livres pour acheter le château et la terre de Flux, paroisse de Saint-Firmin de Lailly, au bailliage de Beaugency. Il y vécut près d'elle les dernières années de sa vie (1), cherchant un refuge contre le flot montant de désordre et d'immoralité dont il avait eu à Paris le spectacle sous les yeux. Économiste autant que philosophe, il s'était affilié à la Société royale d'agriculture d'Orléans, qui comptait parmi ses mem-

(1) Lettre de Mably. — Voir à l'*Appendice*.

bres Le Trosne, Lavoisier ; il s'intéressait à la terre et suivait les progrès de la culture dans ce val de Loire que les crues du fleuve enrichissaient et ruinaient tour à tour.

A Flux, il pouvait, selon ses goûts, vivre dans la retraite. Toujours grave, pensif, préoccupé, il méditait et écrivait, lisant peu, soit pour ménager sa vue, soit qu'il se persuadât avoir parcouru, dans ses études, tout le cycle des connaissances humaines. D'un abord froid, d'une conversation lourde et peu animée, il était humain et compatissant envers les pauvres, qu'il cherchait à arracher à la misère par le travail. Son extérieur était simple, sans affectation : il ne voulait chez lui que l'ameublement le moins luxueux, ne s'accordant que le nécessaire.

Jamais il ne parlait de la religion qu'avec respect. Dans la petite chapelle du château, il faisait célébrer l'office divin

les dimanches et jours de fêtes et obligeait tous les gens de sa maison à y assister, donnant lui-même l'exemple avec le précepte. La bibliothèque assez considérable, composée pour sa nièce, contenait les travaux de tous les publicistes du dix-huitième siècle, y compris les œuvres indispensables alors de Voltaire et de Rousseau. Mais il ne manquait pas une occasion de blâmer chez Voltaire son esprit satirique et cet odieux mépris pour toutes les choses respectables, qui sapait, avec la même légèreté, la foi, les mœurs, la patrie elle-même. Mais il était beaucoup plus indulgent pour Rousseau, d'Alembert et La Harpe.

Mme de Sainte-Foy avait deux filles : l'une d'elles voulait entrer en religion dans le couvent voisin des Ursulines de Beaugency : son oncle chercha à l'en dissuader. Il prévoyait la dissolution des ordres religieux et la fermeture des communau-

tés, même de femmes, et disait que les vocations ne tarderaient pas à être brusquement interrompues.

Jeanne - Marie - Antoinette Métra de Sainte-Foy, qu'on appelait Mlle de Rouville, et en religion la mère Chantal, dut subir le sort que Condillac lui avait prédit. Elle quitta l'habit religieux et se réfugia à Flux, chez sa sœur, qui avait épousé Louis de Boisrenard, ancien officier au régiment de Guyenne. Lors de la vente des biens nationaux, elle racheta même de ses deniers le beau couvent de Beaugency, qui subsiste encore, dominant la Loire, et qui est récemment revenu à sa famille.

Condillac avait coutume d'aller chaque année passer quelque temps à Paris. Au printemps de 1780, il y fit son dernier voyage. S'étant senti malade, il voulut revenir au plus vite et partit en poste. Arrivé à Flux le 31 juillet et se voyant perdu, il demanda un prêtre. Ce fut le vicaire de

Lailly, depuis curé de cette paroisse, qui l'administra. Le philosophe lui déclara qu'il tenait à mourir dans la religion catholique, et qu'il demandait à être enterré dans le cimetière du village, comme un simple vigneron, sans monument et sans inscription. Sa volonté a été accomplie; et le cimetière ayant été changé de place, il ne reste plus aucun vestige du lieu où il repose (1).

Il mourut dans la nuit du 2 au 3 août 1780 d'une maladie appelée alors fièvre putride-bilieuse. Il avait raconté à ses nièces, en s'alitant, qu'il connaissait son mal, que quelques jours auparavant il avait déjeuné chez Condorcet, qui lui avait fait prendre une tasse de mauvais chocolat, et que

(1) Voir, à l'*Appendice,* son acte de décès tiré des registres paroissiaux de Lailly. Condillac devait être resté en très bonnes relations avec tout le clergé catholique, à voir le nombre assez inusité de prêtres de Beaugency et du voisinage qui assistèrent à ses obsèques. Il y en a jusqu'à sept qui sont cités dans le registre et quelques-uns venaient d'assez loin.

depuis ce temps il n'avait cessé de souffrir (1). Il est vrai qu'il avait toujours détesté Condorcet.

Condillac laissa en mourant des papiers manuscrits à Mme de Sainte-Foy, en demandant qu'ils ne soient ouverts que quelque temps après sa mort. Au moment de la Révolution, craignant les perquisitions politiques, sa nièce déposa ces papiers à l'hospice de Beaugency. Beaucoup plus tard, M. de Boisrenard fit ouvrir le paquet et n'y trouva que des morceaux d'ouvrages déjà connus et imprimés, sauf tout un grand travail sur la langue fran-

(1) En dehors de l'éloge de Condillac par M. de Loynes d'Autroche, dont nous parlerons plus loin, un autre de ses compatriotes orléanais, l'abbé de Reyrac, prieur-curé de Saint-Maclou, l'auteur du fameux *Hymne au soleil,* qui devait mourir l'année suivante (21 décembre 1781), composa un *Chant funèbre,* en vers, sur l'auteur du *Traité des sensations.* Cette œuvre médiocre se trouve conservée dans un recueil contemporain intitulé : *Esprit de Mably et de Condillac,* par M. Béranger, citoyen de Toulon, professeur émérite d'éloquence au collège d'Orléans, censeur royal, 1789, in-8°, t. II, p. 9.

çaise, que le petit-neveu de l'auteur offrit en 1852 à la Bibliothèque nationale et qui s'y trouve aujourd'hui sous les nos fr. 9090-96, autrefois Suppl. fr. 4657-1-5. Ce sont cinq beaux volumes petit in-folio intitulés : *Dictionnaire des synonimes de la Langue française,* mais qui présentent en réalité un dictionnaire français complet, avec définitions, acceptions diverses, exemples, dont la copie est très correcte et contient en marge de nombreuses notes de l'écriture même de Condillac. L'ouvrage est tout prêt à imprimer ; et il en serait digne, si la science n'avait fait depuis, en linguistique particulièrement, des progrès dont la constatation serait sans doute trop redoutable.

CHAPITRE II

LES PREMIERS OUVRAGES DE PHILOSOPHIE

L'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* parut en 1748. L'auteur était âgé de trente-quatre ans. Il y avait dix années qu'il étudait à Paris. Ses relations le plaçaient au milieu de tout ce monde avide de nouveautés qui fut celui de l'Encyclopédie. Un grand mouvement scientifique agissait puissamment sur l'opinion. Condillac le spécialisa pour lui-même sur un point unique. Il avait connu par des traductions la philosophie anglaise; il avait lu les auteurs en possession de la renommée, dont il fera bientôt une si vive critique; il avait réfléchi surtout et vou-

lait se faire sur chaque chose une doctrine raisonnée, tout comme Descartes dont il combattait les principes; il mettait dans ses idées la clarté, la précision, la logique dont son esprit était naturellement doué, et il y ajoutait la prétention un peu vaniteuse de ne dépendre de personne.

Jusqu'alors, disait-il, la métaphysique a souffert « des égarements de ceux qui la cultivaient ». Il est indispensable pourtant d'étudier les philosophes, ne serait-ce que pour « profiter de leurs fautes ». Car « il est essentiel pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité de connaître les méprises de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière ». Ce sont donc ceux qui semblaient le plus éloignés de la vérité qui lui ont été le plus utiles. « A peine, dit-il, eus-je connu les routes peu sûres qu'ils avaient suivies, que je crus apercevoir les routes que je devais prendre. Il me parut qu'on pouvait

raisonner en métaphysique et en morale avec autant d'exactitude qu'en géométrie; se faire aussi bien que les géomètres des idées justes; déterminer, comme eux, le sens des expressions d'une manière précise et invariable; enfin, se prescrire, peut-être mieux qu'ils n'ont fait, un ordre assez simple et assez facile pour arriver à l'évidence (1). »

Toute la philosophie de Condillac est dans cette déclaration qui précède son premier livre. De ce jour, jusqu'à la fin de sa carrière, — puisque la *Logique* est de 1778-1780 et que la *Langue des calculs* n'a été publiée qu'après sa mort, — il ne

(1) *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, t. Ier des *Œuvres*, p. 2. — Nous citons toujours l'édition de Paris 1798, en 23 volumes in-8°. Elle est meilleure que la réimpression en 21 volumes faite en 1821-22 et précédée d'une très médiocre notice de M. A.-F. Théry. Les ouvrages de Condillac, dans le *Catalogue général de la Bibliothèque nationale*, 1907, t. XXXI, ne comprennent pas moins de sept colonnes.

fera que développer la même thèse; il sera l'homme d'une seule idée. Il est inutile de chercher à percer tous les mystères, il faut voir les choses comme elles sont; toute entreprise spéculative est une chimère; l'observation et l'expérience suffisent. « J'ai trouvé, ajoute-t-il, la solution de tous les problèmes dans la liaison des idées, soit avec les signes, soit entre elles. »

Les péripatéticiens ont entrevu cette vérité; mais « aucun n'a su la développer ». Bacon est peut-être le premier qui l'ait aperçue. Enfin, Locke l'a saisie et « il a l'avantage d'être le premier qui l'ait démontrée ». Son ouvrage pourtant est « gâté par les longueurs, les répétitions et le désordre qui y règnent; » et il s'est trop arrêté à combattre « l'opinion des idées innées », tandis qu'il suffit de détruire indirectement cette erreur.

Telles sont dans son *Introduction* les déclarations du jeune écrivain. Pour un

début, elles ne manquaient point d'audace. Sa doctrine paraissait s'appuyer sur le mépris de ses devanciers. Il ne semble pas qu'elle ait beaucoup séduit au premier moment; mais, à force de la répéter, il l'imposa. Le titre même était tout un manifeste, l'auteur disant fièrement : *Ouvrage où l'on réduit à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain.*

Quel était ce « principe » nouveau, que Locke lui-même n'avait pas adopté? C'était de tirer toutes les opérations de l'âme d'une simple perception ; c'était de rejeter une proposition vague, une maxime abstraite, une supposition gratuite, et de s'en tenir à une expérience constante, dont toutes les conséquences seront confirmées par de nouvelles expériences.

Donc, la perception est « l'impression occasionnée dans l'âme par l'action des sens ». Mais Locke, ajoute Condillac, a passé trop légèrement sur l'origine de nos

connaissances, et c'est la partie qu'il a le moins approfondie. « Il suppose, par exemple, qu'aussitôt que l'âme reçoit des idées par les sens, elle peut à son gré les répéter, les composer, les unir ensemble avec une variété infinie, et se faire toutes sortes de notions complètes. Mais il est constant que, dans l'enfance, nous avons éprouvé des sensations longtemps avant d'en savoir tirer des idées. Ainsi, l'âme n'ayant pas dès le premier instant l'exercice de toutes ses opérations, il était essentiel, pour développer mieux l'origine de nos connaissances, de montrer comment elle acquiert cet exercice et quel en est le progrès. Il ne paraît pas que Locke y ait pensé, ni que personne lui en ait fait le reproche, ou ait essayé de suppléer à cette partie de son ouvrage; peut-être même que le dessein d'expliquer la génération des opérations de l'âme, en les faisant naître d'une simple perception, est si nou-

veau, que le lecteur a de la peine à comprendre de quelle manière je l'exécuterai (1). »

L'opération par laquelle notre conscience, par rapport à certaines perceptions, les augmente si vivement, qu'elles paraissent les seules dont nous ayons pris connaissance, il l'appelle attention.

Lorsque les objets attirent notre attention, les perceptions qu'ils occasionnent en nous se lient avec le sentiment de notre être et avec tout ce qui peut y avoir quelque rapport. De là il arrive que, non seulement la conscience nous donne connaissance de nos perceptions, mais encore, si elles se répètent, elle nous avertit souvent que nous les avons déjà eues, et nous les fait connaître comme étant à nous, ou affectant un être qui est constamment le même, *nous*.

(1) Introduction à l'*Essai*, p. 15.

La conscience est donc le sentiment qui donne à l'âme la connaissance de ses perceptions et qui l'avertit du moins d'une partie de ce qui se passe en elle (1).

Ce n'est point une faculté spéciale : perception et conscience ne doivent être prises que pour une seule opération sous deux noms. Nous sentons notre pensée, nous la distinguons de ce qui n'est pas elle. Mais, pour qu'il y ait conscience, il faut changement d'état, c'est-à-dire un contraste ou choc mental; autrement dit, la conscience consiste dans la perception d'une différence : et c'est surtout dans l'action que se manifeste cette perception. On peut observer, comme l'a fait M. Dewaule, que Condillac a ici devancé les psychologues anglais du dix-neuvième siècle, Hamilton, Bain, Herbert Spencer, qui ont repris ses idées en les développant (2).

(1) *Essai*, 1re partie, chap. Ier.
(2) *Condillac et la Psychologie anglaise con-*

L'attention, s'appuyant sur la conscience, donne encore naissance à plusieurs autres opérations : l'imagination, qui retrace les objets qu'on a déjà vus, et la mémoire, qui nous donne une idée abstraite de la perception; la liaison que l'attention met entre nos idées (1). Puis, la manière d'appliquer de nous-mêmes notre attention tour à tour sur divers objets, ou aux différentes parties d'un seul, est ce qu'on appelle réfléchir. On voit sensiblement comment la réflexion naît de l'imagination et de la mémoire (2).

Condillac établit ainsi l'unité de principe qu'il avait annoncée; et toute la seconde partie de son ouvrage est consacrée à une théorie qui lui est propre et qu'il reproduira dans tous ses ouvrages, celle du langage considéré comme l'ins-

temporaine, par M. Léon Dewaule, Paris, 1904, in-8°, p. 50.

(1) *Essai*, section seconde, chap. II, p. 55.

(2) *Essai*, p. 78, chap. V. *De la Réflexion.*

trument indispensable de la pensée humaine. Il ne se borne pas à signaler les rapports généraux de la pensée et des signes, il montre quelles opérations de l'esprit seraient impossibles sans le secours du langage :

« Aussitôt qu'un homme commence à attacher des idées à des signes qu'il a lui-même choisis, on voit se former en lui la mémoire. Celle-ci acquise, il commence à disposer par lui-même de son imagination et à lui donner un nouvel exercice; car, par le secours des signes qu'il peut rappeler à son gré, il réveille, ou du moins il peut réveiller souvent les idées qui y sont liées. Dans la suite, il acquerra d'autant plus d'empire sur son imagination, qu'il inventera davantage de signes, parce qu'il se procurera un plus grand nombre de moyens pour l'exercer. Voilà où l'on commence à apercevoir la supériorité de notre âme sur celle des bêtes; car il est

constant qu'il ne dépend point d'elles d'attacher leurs idées à des signes arbitraires... »

Dans cette partie de son livre fort différente de la première qu'il a intitulée : « Du langage et de la méthode », Condillac fait appel à l'histoire, à l'érudition, aux littératures même, pour étudier l'origine et les progrès du langage; il examine successivement la prosodie des langues anciennes, la déclamation, la musique, les mots et leur signification, l'écriture, le génie des langues. Il y a là des observations, très curieuses pour le temps, et des vérités de toutes les époques. Le caractère des langues est selon lui une raison de la supériorité des écrivains; et, faisant un retour sur notre grand siècle littéraire, il écrit :

« Le moyen le plus simple pour juger quelle langue excelle dans un plus grand nombre de genres, ce serait de compter

les auteurs originaux de chacune. Je doute que la nôtre eût par là quelque désavantage (1). »

Ces travaux sur le langage et sur les signes n'ont pas sans doute été étrangers au style si clair, si plein d'expressions justes, si bref et si concis que Condillac s'était formé. Rien de plus contraire à notre manière de traiter un sujet que le procédé habituel de Condillac. Ses ouvrages sont courts, mais divisés en livres, chapitres, paragraphes, d'une ordonnance parfaite. Aucun développement pouvant séduire l'esprit ou le cœur, aucun artifice de composition. C'est une suite de théorèmes, qui s'enchaînent et se démontrent les uns après les autres avec une précision toute mathématique. Il ne s'adresse jamais qu'à la raison. C'est le triomphe de la Logique.

(1) *Essai,* seconde partie, chap. xv. *Du génie des langues*, p. 1.

Le *Traité des systèmes,* qui parut en 1749, était pour un jeune homme une entreprise encore plus hardie. Ce livre n'est autre chose qu'une critique virulente de la philosophie qui régnait alors, dont les chefs étaient presque contemporains, que les anciens du moins avaient personnellement pu connaître. Sous prétexte de combattre les « systèmes abstraits » ou « hypothétiques » et d'exalter l'expérience, l'auteur condamne tout le dix-septième siècle avec une âpreté souvent excessive.

Selon lui, il y a trois sortes de principes abstraits en usage. Les premiers sont des propositions générales, exactement vraies dans tous les cas. Les seconds sont des propositions vraies par les côtés les plus frappants et que pour cela on est porté à supposer vraies à tous égards. Les derniers sont des rapports vagues qu'on imagine entre les choses de nature toute dif-

férente... Ainsi, parmi ces principes, les uns ne conduisent à rien et les autres ne mènent qu'à l'erreur.

Condillac veut faire sentir « que la philosophie et l'homme du peuple s'égarent par les mêmes causes ». Et parmi ces causes, celle sur laquelle il revient le plus souvent, c'est qu'on ne s'entend pas sur la signification des mots. Il en donne beaucoup d'exemples ingénieux.

Vous dites par exemple à un aveugle-né que l'écarlate est une couleur brillante et éclatante; et le malheureux, après bien des méditations sur les couleurs, croit apercevoir dans le son de la trompette l'idée d'écarlate. Il avait raisonné ainsi : « J'ai l'idée d'une chose brillante et éclatante dans le son de la trompette. L'écarlate est une chose brillante et éclatante. Donc j'ai l'idée de l'écarlate dans le son de la trompette ».

Sans doute il ne fallait que lui donner

des yeux pour lui faire connaître combien sa confiance était mal fondée. Il en est de même de l'idée fausse qu'on se fait en utilisant pour des choses différentes le mot *harmonie* et le mot *sons*. Rien n'est plus équivoque que le langage mal employé ou les métaphores qu'on prend à la lettre et qui font tomber dans des erreurs ridicules. Et de même, si l'on veut entendre certains philosophes, « il faut mettre une grande différence entre concevoir et imaginer, et se contenter d'imaginer la plupart des choses qu'ils croient avoir conçues ».

Ce n'est donc pas l'abstrait; mais c'est le concret, l'observé, qu'il faut envisager, si l'on veut éviter le péril, et c'est pour avoir suivi les vieux « systèmes » que les philosophes antérieurs au dix-huitième siècle, antérieurs à Locke et à Condillac, se sont trompés.

Sans les passer tous en revue, l'auteur

en examine quelques-uns et réfute leurs doctrines avec des développements tantôt courts, tantôt longs.

Les idées innées de Descartes semblent à peine mériter une réfutation. Après avoir raillé sur leur nombre, sur leur évidence, Condillac conclut « que les philosophes, en parlant de la supposition des idées innées, ont trop mal commencé pour pouvoir s'élever à de véritables connaissances. Leurs principes appliqués à des expressions vagues ne peuvent enfanter que des opinions ridicules et après ne se défendront de la critique que par l'obscurité qui doit les environner ».

On doit croire que Malebranche lui était plus sympathique que Descartes : après avoir réfuté sa vision en Dieu, il fait de lui une sorte de portrait littéraire avec des grâces de style qui ne sont pas dans sa manière ordinaire :

« Malebranche était un des plus beaux

esprits du dernier siècle : mais malheureusement son imagination avait trop d'empire sur lui. Il ne voyait que par elle, et il croyait entendre les réponses de la sagesse incréée, de la raison universelle, du verbe. A la vérité, quand il saisit le vrai, personne ne lui peut être comparé. Quelle sagesse pour démêler les erreurs des sens, de l'imagination, de l'esprit et du cœur! Quelle touche, quand il peint les différents caractères de ceux qui s'égarent dans la recherche de la vérité! Se trompe-t-il lui-même? C'est d'une manière si séduisante, qu'il paraît clair jusque dans les endroits où il ne peut s'entendre. »

La critique de Leibniz et des *Monades* est une des plus pénétrantes qu'on puisse lire. L'analyse de la première partie de l'*Éthique* est de même aussi exacte que complète; et son jugement sur le Spinozisme semble, eu quelque sorte, définitif, bien qu'il soit le premier en date. Ce qu'il

y a de remarquable, c'est qu'ici Condillac ne s'en tient pas à la doctrine et qu'il va jusqu'aux conséquences.

« Une substance unique, indivisible, nécessaire, de la nature de laquelle toutes choses suivent nécessairement, comme des modifications qui en expriment l'essence, chacune à sa manière : voilà l'univers selon Spinoza. L'objet de ce philosophe est donc de prouver qu'il n'y a qu'une seule substance, dont tous les êtres, que nous prenons pour autant de substances, ne sont que les modifications ; que tout ce qui arrive est une suite également nécessaire, et que, par conséquent, il n'y a point de différence à faire entre le bien et le mal moral. »

Un chapitre entier est consacré à l'ouvrage, bien oublié aujourd'hui, intitulé : *De la prémotion physique, ou de l'action de Dieu sur la création*. Il n'avait pas moins de deux volumes et était d'un certain Père

Boursier, que Condillac traite assez légèrement. « C'est grand dommage, dit-il, que son système me soit inintelligible; c'est dommage que l'auteur ne puisse donner aucune idée de ces êtres qu'il fait valoir et qu'il multiplie avec tant de prodigalité. » Le principe dont il se sert, que nous connaissons le fini par l'infini, n'est-ce pas toujours l'erreur qu'a produite le préjugé des idées innées? Le système des Cartésiens est peu philosophique! « Au lieu d'expliquer les choses par des causes naturelles, ils font à chaque instant descendre Dieu dans la machine, et chaque effet paraît produit comme par miracle. » Et comme conclusion, Condillac s'écrie : « Que les théologiens ne se bornent-ils à ce que la foi enseigne, et la philosophie à ce que l'expérience apprend! »

Un exposé si pratique, si clair et si brillant par moments devait plaire aux contemporains. Voltaire écrivait dans le *Dic-*

tionnaire philosophique : « M. l'abbé de Condillac rendit un très grand service à l'esprit humain, quand il fit voir le faux de tous les systèmes. Si on peut espérer de rencontrer un chemin vers la vérité, ce n'est qu'après avoir bien reconnu tous ceux qui crurent à l'erreur. C'est du moins une consolation d'être tranquille, de ne plus chercher quand on voit que tant de savants ont discuté en vain (1). »

Diderot, dans sa fameuse *Lettre sur les aveugles,* parue l'année même, dit à Mme de Puisieux, en lui recommandant le *Traité des systèmes,* que l'auteur « vient de donner une nouvelle preuve de l'adresse avec laquelle il sait manier ses idées et de montrer combien il est redoutable pour les systématiques ».

D'Alembert, dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie,* écrivait que « le

(1) Art. *Chronologie*, t. XXXVIII des *Œuvres complètes,* p. 81.

goût des systèmes, plus propre à flatter l'imagination qu'à éclairer la raison, est aujourd'hui presque absolument banni de tous les ouvrages, un de nos meilleurs philosophes, l'abbé de Condillac, semblant lui avoir porté le dernier coup ». Et il prenait dans le Traité, pour les mettre dans l'Encyclopédie, des parties tout entières.

De nos jours les critiques ont montré moins d'indulgence. M. Cousin, tout en pensant que cet ouvrage est « le meilleur » de Condillac, observe qu'on est toujours plus fort quand on attaque que quand on se défend; il signale un ton tranchant et dogmatique, qui va croissant à mesure que l'auteur s'enfonce davantage dans un système étroit et exclusif. Et il observe malicieusement qu'en attaquant avec raison les hypothèses philosophiques, Condillac se prépare à lui-même le plus formel démenti pour le jour où il aura recours, « pour mieux connaître l'homme

réel, à l'hypothèse de l'homme-statue ».

Damiron, qui a particulièrement étudié l'ouvrage (1), trouve qu'il n'y est pas tenu assez de compte du milieu historique où se sont formées les écoles philosophiques, subissant l'influence des lieux et des temps, se modifiant par le mouvement des idées, chacun profitant ainsi des travaux de ses devanciers. Et il ajoute que « le *Traité des systèmes,* qui aurait pu être une excellente introduction à l'étude de l'histoire de la philosophie, reste un livre imparfait, d'une érudition trop fermée et d'une critique qui n'a pas toujours elle-même l'étendue et la justesse qu'on aurait désirées et qui en auraient fait l'autorité ». C'est une simple polémique, venant après une exposition théorique. Il est temps que Condillac se mette à composer une œuvre personnelle. Il y consacra cinq années.

(1) Damiron, séances des 21 et 28 décembre 1861 de l'Académie des sciences morales et politiques.

CHAPITRE III

LE *TRAITÉ DES SENSATIONS*

L'esprit si clair et si précis de Condillac devait forcément l'amener à présenter ses théories d'une façon saisissante, mais un peu contraire, ce semble, aux principes mêmes de sa philosophie. Qu'il se soit fait en France le champion de la méthode expérimentale, c'est ce qui ressort de tous ses écrits. Bacon est son maître, aussi bien que Locke, et il vient d'attaquer vivement l'école de Descartes et ses abstractions; mais le jour où il veut faire éclater à tous les yeux la vérité de sa doctrine, il a recours aux moyens qu'il a lui-même combattus et se lance dans les hypothèses les plus difficiles à mettre d'accord avec l'ex-

périence. Comment prouver que les idées ne nous viennent que par les sens? Comment déterminer la façon dont nous viennent les idées? Ce n'est pas chose facile; car il faut nous mettre à la place d'un enfant qui vient de naître et interroger une intelligence qui n'existe pas encore.

« Nous ne saurions, dit Condillac, nous rappeler l'ignorance dans laquelle nous sommes nés : c'est un état qui ne laisse pas de trace après lui. Nous ne nous souvenons d'avoir ignoré que ce que nous nous souvenons d'avoir appris; et, pour remarquer ce que nous apprenons, il faut déjà savoir quelque chose... Dire que nous avons appris à voir, à entendre, à goûter, à sentir, à toucher paraît le paradoxe le plus étrange : il semble que la nature nous a donné l'entier usage de nos sens à l'instant même qu'elle les a formés (1). »

(1) *Traité des sensations*, t. III des *Œuvres complètes*, p. 47.

C'est pour essayer de se rendre compte de la génération première de nos idées que Condillac a imaginé sa statue. Ou plutôt, l'invention n'est pas de lui. Dans la dédicace de son ouvrage à Mme la comtesse de Vassé, il lui rappelle délicatement la part qu'y a prise une personne qui lui était chère, ajoutant qu'il invoque sa mémoire pour jouir tout à la fois et du plaisir de parler d'elle et du chagrin de la regretter; et il souhaite que ce monument perpétue le souvenir de cette amitié mutuelle et de l'honneur qu'il aura eu d'avoir part à l'action de l'un et de l'autre.

Cette personne à laquelle Condillac reporte tout l'honneur de l'invention est Mlle Ferrand. « Elle m'a éclairé, dit-il, sur les principes, sur le plan et sur les moindres détails; et j'en dois être d'autant plus reconnaissant, que son projet n'était ni de m'instruire ni de me faire faire un livre et qu'elle n'avait d'autre dessein que de s'entretenir

avec moi de choses auxquelles je prenais quelque intérêt... Si elle avait pris elle-même la plume, cet ouvrage prouverait mieux quelles étaient ses volontés. Mais elle avait une délicatesse qui ne lui permettait même pas d'y penser. Contraint d'y applaudir, quand je considérais les motifs qui en étaient le principe, je l'en blâmais aussi, parce que je voyais dans ses conseils ce qu'elle aurait pu faire elle-même. Ce traité n'est donc que le résultat de conversations que j'ai eues avec elle, et je crains bien de n'avoir pas toujours su présenter ses pensées sous leur vrai jour... La justice que je rends à Mlle Ferrand, je n'oserais la lui rendre si elle vivait encore. Uniquement jalouse de la gloire de ses amis, elle n'aurait point reconnu la part qu'elle a eue à cet ouvrage; elle m'aurait défendu d'en faire l'aveu, et je lui aurais obéi... (1). »

(1) *Traité des sensations*, t. III des *Œuvres*, p. 54.

En lisant ces sentiments un peu compliqués, exprimés dans un style harmonieusement cadencé, on dirait une page des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. Ce qu'était Mlle Ferrand, l'Égérie des philosophes du dix-huitième siècle, il est assez difficile de le dire, les contemporains en ayant peu parlé. Grimm a écrit d'elle un peu dédaigneusement : « Mlle Ferrand était une personne de peu d'esprit, d'un commerce assez maussade, mais elle savait la géométrie. »

Le même auteur nous apprend que ces deux dames, dont la célébrité n'a pas égalé celle des femmes du dix-huitième siècle que leurs mœurs trop souvent ont recommandées aux malignités de l'histoire, vivaient ensemble au faubourg Saint-Germain, en un lieu appelé Saint-Joseph, et qu'elles avaient donné asile, pendant trois ans, dans leur maison au Prétendant, échappé d'Angleterre, l'in-

fortuné Charles-Édouard, auquel le traité d'Aix-la-Chapelle avait enlevé le droit de résider en France. Sa maîtresse, la princesse de Talmont, demeurait dans la même maison. Fort amoureux, l'héritier des Stuart se renfermait, pendant le jour, dans une petite garde-robe de Mme de Vassé, le soir, derrière une alcôve de Mlle Ferrand ; et il y avait fort à point un escalier dérobé par lequel il descendait la nuit chez la princesse. Tout cela semblait plus animé que la statue et n'avait que des rapports éloignés avec la métaphysique et la géométrie. Grimm ajoute sans méchanceté que Mlle Ferrand laissa une partie de sa fortune à l'abbé de Condillac. En retour, il a perpétué son nom, qu'on accolera longtemps à l'hypothèse de la statue. Mais c'est la preuve en même temps que cette supposition fameuse était bien plutôt un procédé d'étude qu'une théorie philosophique.

Au reste, l'*Avertissement* nous prévient que, pour que l'expérience réussisse, « il est très important de se mettre exactement à la place de la statue; qu'il faut commencer d'exister avec elle, n'avoir qu'un seul sens, quand elle n'en a qu'un; n'acquérir que les idées qu'elle acquiert; ne contracter que les habitudes qu'elle contracte : en un mot, il faut n'être que ce qu'elle est. Elle ne jugera des choses comme nous, que quand elle aura tous nos sens et toute notre expérience; et nous ne jugerons comme elle, que quand nous nous supposerons privés de tout ce qui lui manque. »

Tout cela est fort ingénieux : son plan une fois adopté, l'auteur le suit pas à pas, analysant très subtilement les différentes connaissances qui viennent peu à peu à l'enfant par les sens, à commencer par l'odorat seul, pour passer ensuite à l'ouïe et au goût, réunis à l'odorat, et arriver au tou-

cher. — le seul sens qui juge par lui-même des objets extérieurs, — et terminer par la vue qui, jointe au toucher, permet de juger la distance, la situation, la figure, la grandeur des corps.

Mais aucune de ces opérations ne serait possible si, en dehors des sens proprement dits, l'homme n'avait une intelligence douée de la faculté de comparaison et surtout de la mémoire, sans laquelle la liaison des idées ne se ferait jamais. Et puis le défaut de l'hypothèse de Condillac est qu'il raisonne comme si sa statue n'avait d'abord qu'un seul sens, qu'il les lui donne arbitrairement les uns après les autres, tandis que l'enfant naît et grandit avec tous ses sens, dont les diverses opérations se font souvent simultanément et servent ensemble à la formation des idées comme de l'intelligence elle-même. Aucune part n'est faite non plus à l'éducation et au commerce de chaque jour avec nos sem-

blables. Pour connaître les idées que l'homme-statue acquiert par les sens, il faudrait non seulement que chaque sens opérât séparément, mais aussi que le sujet ne subît aucune influence étrangère. Or, on est beaucoup plus pourvu des idées que les autres nous donnent que de celles que nous acquérons nous-mêmes ; de même qu'il y a beaucoup de choses que nous ne saurions pas, si on ne nous les avait pas enseignées. Nous sommes donc très riches par les biens héréditaires ou par ceux que nous avons reçus de nos auteurs, et peut-être très pauvres par ceux que nous avons acquis personnellement. Et en tout cas, il nous est très difficile de démêler l'origine des uns et des autres.

Quant aux idées morales, elles peuvent à la rigueur venir aussi des sens, à condition que la statue ne soit pas un être inanimé, et que l'on s'adresse à une conscience personnelle, à un moi, à

une âme individuelle. Mais le passage de la sensation passive et accidentelle à la volonté active et persévérante est assurément plus difficile à expliquer que ne semble le croire Condillac, en dépit de son analyse très ingénieuse des différentes sensations, de leur comparaison et de leurs rapports.

Il l'a compris, du reste, lui-même; car dès la première édition de son *Traité des sensations* qui est de 1754, à Londres et à Paris, comme il était d'usage, il a eu soin d'ajouter à la fin de son second volume une *Dissertation sur la liberté* (1).

Assurément c'est là, comme il le dit, une de ces questions sur lesquelles on a le plus écrit et qui sera très propre à montrer les avantages de sa méthode. Comment entend-il la résoudre? C'est toujours la statue qu'il envisage : « Lorsqu'elle a

(1) *Traité des sensations*, t. III des *Œuvres*, p. 423.

plusieurs désirs, elle les considère par les moyens de les satisfaire, par les obstacles à surmonter, par les plaisirs de la jouissance et par les peines auxquelles elle est exposée. Elle les compare sous chacun de ces égards. La réflexion vient les balancer, et au lieu de chercher l'objet qui offre le plaisir le plus vif, elle observe celui où il y a le plus de plaisir avec le moins de peine et qui, ôtant toute occasion de repentir, peut contribuer au plus grand bonheur... Mais pour donner lieu à la délibération, il faut que les passions soient dans un degré qui laisse agir les facultés de l'âme... Et il suffit de lui supposer quelque connaissance des objets parmi lesquels elle doit choisir; il suffit que l'expérience lui ait fait voir une partie des avantages et des inconvénients qui leur sont attachés, qu'elle lui confirme dans mille occasions qu'elle peut résister à ses désirs, et que lorsqu'elle a fait un

choix, il était en son pouvoir de ne pas le faire... Ce pouvoir emporte deux idées : l'une qu'on ne fait pas une chose, l'autre qu'il ne manque rien pour la faire. Dès que notre statue se connaît un pareil pouvoir, elle se conçoit libre...

« Si, ayant un besoin, elle ne connaissait encore qu'un seul objet propre à la soulager et ne prévoyait aucun inconvénient à en jouir, elle s'y porterait non seulement sans délibérer, mais même sans en avoir le pouvoir; car elle n'aurait pas de quoi délibérer. Elle ne serait donc pas libre. L'expérience lui montre-t-elle de nouveaux objets qui peuvent aussi la satisfaire? Elle a, dans les avantages et les inconvénients qu'elle y découvre, de quoi délibérer. Elle est libre.

« Les connaissances la dégagent donc peu à peu de l'esclavage auquel ses besoins paraissaient d'abord l'assujettir; elles brisent les chaînes qui la tenaient dans la dépendance des objets... »

Et il conclut que la liberté consiste dans les déterminations qui sont une suite des délibérations que nous avons faites, dès que nous avons eu le pouvoir de les faire. C'est bien là, selon son expression, « un exemple sensible de la faiblesse de ces raisonnements, » quand ils s'appliquent à des faits d'observation morale. Si la liberté humaine n'est qu'une perpétuelle balance entre les jouissances les plus agréables et celles qui peuvent satisfaire nos sens avec le moins de danger, en nous fournissant aussi peu de motifs que possible de « repentir », il faut avouer que notre état n'est pas très supérieur à celui des animaux, auxquels l'instinct, à moins que ce ne soit l'expérience, enseigne quels sont les aliments qui peuvent leur être profitables ou nuisibles. Peut-être Condillac ajoutera-t-il que la crainte du châtiment et la connaissance des lois répressives est un puissant élément de délibération pour

sa statue, qui devra bien aussi considérer les peines et les récompenses éternelles, si tant est qu'elle puisse en avoir seulement la notion.

Mais il est certain qu'une semblable « liberté » exclut toute idée de devoir, de responsabilité morale, de justice sociale, et que les philosophes, autres que ceux qu'on appelait alors les « athéistes », ne pouvaient guère s'en contenter. Mais jamais Condillac n'a voulu envisager les conséquences de ses doctrines, et dans ses autres enseignements il n'a cessé de respecter et même de professer les principes sur lesquels reposait la société au milieu de laquelle il vivait.

Ses contemporains ne s'en aperçurent pas davantage. Il y avait alors deux grandes revues bibliographiques, — comme nous dirions aujourd'hui, — toutes les deux rédigées dans l'esprit le plus opposé; l'une, qui n'a été connue qu'un peu plus

tard, la *Correspondance de Grimm et de Diderot;* l'autre, qui paraissait chaque mois, le *Journal de Trévoux,* rédigé par les Jésuites. Il y est rendu compte du *Traité des sensations* l'année même de sa publication, avec quelques critiques de détail, mais sans qu'il y soit fait allusion à la révolution philosophique que cet ouvrage préparait ou constatait. Mais Condillac trouva des adversaires du côté où il devait le moins s'y attendre. Une querelle avait surgi entre lui et Diderot à l'occasion même de la publication du *Traité des sensations*.

Dans sa *Lettre sur les aveugles* (Londres, 1747, in-8°), adressée à Mme de Puisieux, sa maîtresse d'alors, Diderot ne cesse de recommander, en faisant des éloges presque exagérés, les deux premiers ouvrages de son ami : l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* et le *Traité des systèmes*. Il prétendait dans cet

écrit que le sens du toucher est particulièrement développé chez les aveugles et que la surface du corps n'a guère moins de nuances pour eux que le son de la voix; mais la morale n'est pas la même : ils n'ont aucune idée de Dieu, ne voyant pas les merveilles de la nature. Peut-être les tendances matérialistes, qui firent que sur la dénonciation, dit-on, de Mme de Saint-Maur, Diderot fut poursuivi et enfermé à Vincennes, séparèrent-elles un peu les deux amis. De plus, Diderot publia bientôt une *Lettre sur les sourds et muets,* dans laquelle il était question d'un « muet de convention, » sorte de statue organisée supérieurement comme nous, et aussi d'une société de cinq personnes dont chacune n'aurait qu'un seul sens. Trois ans après, Condillac donnait dans son *Traité des sensations* la célèbre hypothèse de la statue, à laquelle tous les sens successivement procurent la connaissance que peut ac-

quérir un individu bien constitué. Diderot prétendit que Condillac lui avait volé son idée.

On aurait pu répondre, même sans invoquer la déclaration de Condillac relative à Mlle Ferrand, que dans les conversations hebdomadaires de ces dîners du *Panier fleuri,* il avait dû être question de ce moyen de démontrer l'origine des idées, et que l'invention était pour le moins commune.

Au reste, cette hypothèse de l'homme, — statue ou non, — sur lequel on expérimente successivement les impressions produites par les sens, a été imaginée par Buffon et par Bonnet aussi bien que par Condillac et Diderot. Soit cette cause, soit une autre, la *Correspondance de Grimm* attaqua vivement le *Traité des sensations* et son auteur. Une première fois, Grimm écrivait : « Il y aurait beaucoup à dire si on remontait à l'origine de la réputation

de l'abbé de Condillac... Il n'a pas beaucoup d'idées à lui... » (1). Et quelques mois plus tard, dans une étude très développée, l'auteur de la *Correspondance* s'exprimait ainsi : « Vous ne trouverez pas dans ce *Traité* ces traits de génie, cette imagination sublime et brillante, admirable jusque dans ses écarts, ces lueurs qui nous font entrevoir des lumières que vous ne découvririez jamais, cette hardiesse enfin qui caractérisent l'œuvre d'un Buffon ou d'un Diderot... M. l'abbé de Condillac a cité deux ou trois pages de la *Lettre sur les sourds* à la fin de son *Traité,* et il faut convenir qu'il y a plus de génie dans ces quelques lignes que dans tout le *Traité des sensations.* »

La passion est ici trop manifeste. Il perce aussi dans la suite de l'article une tendance matérialiste et athée, que les

(1) *Correspondance de Grimm et de Diderot.* Edit. Tourneux, t. II, Paris, 1877, in-8°, p. 738.

auteurs accuseront de plus en plus et qui les séparera encore de Condillac :

« Comme quand on est de bonne foi, ajoute-t-il, on ne peut pas se dissimuler que rien n'est démontré à un certain point, je voudrais que nos philosophies n'attachassent point, à leur méthode d'appliquer la manière dont se font nos sensations, un plus haut degré de certitude qu'elle n'en a réellement. » Et il termine en disant : « Le petit traité (sur la Liberté) que M. l'abbé de Condillac a ajouté à son ouvrage n'est pas digne de lui, et il n'est rien moins que philosophique. »

Ces appréciations n'étonnent point de la part de Diderot, qui dira en mourant : « Le premier pas vers la philosophie, c'est l'incrédulité (1). »

Les physiologistes modernes ont fait aux démonstrations de Condillac des ob-

(1) C. Avezac-Langue, *Diderot et la société du baron d'Holbach,* 1875, in-8°, chap. Ier.

jections plus graves. Très lié avec les savants de l'époque, croyant posséder avec eux le dernier mot de la science, Condillac ne pouvait soupçonner que des déductions philosophiques, reposant tout entières sur l'observation, seraient battues en brèche par la science elle-même, par la physiologie la plus élémentaire.

C'est Flourens qui, dans son beau livre *De la vie et de l'intelligence*, démontre que tous les philosophes qui ont affirmé que l'intelligence tenait à la sensibilité et qu'elle était la sensibilité elle-même, comme Locke, Condillac, Helvétius, n'ont jamais rien su, ni rien pu savoir d'exact sur ce point. L'expérience seule devait nous apprendre que l'organe où réside la sensibilité — la moelle épinière et les nerfs, n'est pas celui où réside l'intelligence, — les lobes ou hémisphères cérébraux; que l'organe de la sensibilité ne sert en rien à l'intelligence et que l'or-

gane de l'intelligence est précisément dénué de toute sensibilité, est impassible (1).

L'intelligence commence par la perception; de la perception naît l'attention; de l'attention, la mémoire; de la mémoire, le jugement; du jugement, la volonté. Cela se suit et s'enchaîne. Sans la perception, il n'y aurait pas attention; sans l'attention, il n'y aurait pas mémoire; sans mémoire, il n'y aurait pas de jugement; sans jugement, il n'y aurait pas de volonté. Et tout cela, c'est l'intelligence. Mais il faut séparer absolument la sensibilité de la perception. Ce qui le prouve, c'est que quand on enlève à un animal le cerveau proprement dit, — lobes et hémisphères cérébraux, — l'animal perd la vue. Mais, par rapport à l'œil, rien n'est changé : les objets continuent à se peindre sur la rétine; l'iris reste

(1) P. Flourens, *De la vie et de l'intelligence.* Paris, Garnier, 1859, in-12, p. 36 et 47.

contractile; le nerf optique est parfaitement sensible. Cependant l'animal ne voit plus. Il n'y a plus vision, quoique tout ce qui est sensation subsiste; il n'y a plus de vision, parce qu'il n'y a plus de perception. Le percevoir, et non le sentir, est donc le premier élément de l'intelligence.

La perception est partie de l'intelligence; car elle se perd avec l'intelligence, et par l'ablation du même organe; et la sensibilité n'est point partie de l'intelligence, puisqu'elle subsiste après la perte de l'intelligence et l'ablation de l'organe. La volonté fait partie de l'intelligence, comme la perception. Comme la perception, elle se perd avec l'intelligence, et comme la perception par l'ablation du même organe, — les lobes ou hémisphères cérébraux (1).

Ainsi, aux diverses époques et selon la

(1) Flourens, *ibid.*, p. 77 à 79.

marche de ses progrès, la science prête son appui à la philosophie, ou combat ses conclusions; et il est aussi dangereux pour la raison de se laisser mener par la physiologie, que de s'appuyer sur des hypothèses ou des entités purement imaginatives.

Il y aurait cependant quelque injustice à reprocher à Condillac de n'avoir pas tenu compte de découvertes qui n'ont été faites que longtemps après lui. Au reste, il ne faut pas s'exagérer la portée des arguments de Flourens. La sensibilité qui subsiste après l'ablation des hémisphères cérébraux, de quelle nature est-elle? Est-elle encore cette sensibilité dont parle Condillac et de laquelle il veut faire sortir toute la vie mentale? Ne se réduit-elle pas à une sorte d'irritabilité nerveuse, semblable à celle de la grenouille dont on a tranché la tête? On peut appeler sensibilité cette irritabilité quasi mécanique;

mais la sensation proprement dite, celle dont Condillac entend parler, elle ne se produit pas sans une élaboration centrale qui a son siège dans le cerveau. Il n'y a pas, à vrai dire, sensation visuelle, si l'excitation n'est transmise jusqu'aux lobes occipitaux, ni sensation auditive, si l'ébranlement venu de la périphérie ne gagne les parties postérieures de la première et de la deuxième circonvolution temporale.

D'ailleurs, le système de la sensation transformée a rencontré chez les philosophes modernes des objections plus graves.

La sensation, à l'état pur, n'est pas une réalité, mais une abstraction. Condillac parlant de la sensation détachée du sujet qui la supporte et qui la produit, part donc d'une chose morte, d'un concept sans vie. La sensation n'est donnée qu'avec le sujet et par le sujet. Aussi, placé dès le début hors du moi actif et vivant, c'est-à-dire hors du réel, le philo-

sophe s'en éloigne d'autant plus qu'il avance davantage dans son étude. Il veut faire l'histoire de l'âme et il n'en esquisse que le roman. La sensation de transformer, dit-il, cela n'est qu'un mot : une sensation reste une sensation et ne devient pas autre chose parce que d'autres sensations l'accompagnent ou lui succèdent. La transformation est imaginée, comme le fait primitif de la sensation avait été imaginé lui-même. Comment Condillac peut-il alors tirer de ce fait toutes nos facultés? Sa construction est fantaisiste, comme la base sur laquelle il l'a posée. Parti d'un fondement hypothétique, il donne de nos facultés des définitions arbitraires : ainsi, il reste d'accord avec lui-même, s'il ne l'est pas avec la réalité. Son système pourrait, par exemple, expliquer la mémoire, si cette faculté n'était que « la suite de l'ébranlement sensitif prolongé » ; mais l'explication se détruit, quand on constate

que le fait de mémoire n'est que la sensation réapparaissant et reconnue par le sujet. Si nous suivons dans toute sa logique le système imaginé par Condillac, il nous laisse en présence d'une poussière de sensations qui viennent nous ne savons d'où, puisqu'il n'y a plus de causes, et qui se lient nous ne savons comment, puisqu'il n'y a plus de substances. Au lieu de prendre l'esprit dans sa réalité concrète et vivante pour tâcher d'en démêler les éléments, d'aller du sujet à ses états divers, il est parti d'un phénomène abstrait, et ne pouvant plus trouver l'être, il s'est enfoncé dans l'abstraction. C'est l'objection fondamentale que lui a faite le vigoureux penseur Maine de Biran, quand, par l'expérience intérieure, il a retrouvé le moi réel et vivant, se faisant ainsi le chef incontesté de la réaction philosophique du commencement du dix-neuvième siècle.

Ce vice de méthode a amené Condillac

à une singulière contradiction. Il revient sans cesse dans ses écrits sur l'analyse et la synthèse, proclamant que la méthode analytique est la seule bonne, la seule fondée sur la nature et faisant de cet axiome sa principale découverte. Cependant, comme le remarque, après d'autres, un philosophe moderne un peu oublié (1), il ne s'interdit pas très souvent de faire usage de la synthèse : en particulier dans son *Traité des sensations,* il essaye de refaire l'homme de toutes pièces, en donnant successivement à sa statue chacun des cinq sens par une opération éminemment synthétique; et les défauts qu'on relève dans son ouvrage tiennent précisément à l'emploi de la synthèse dans un sujet qui y répugne. Une bonne synthèse doit partir d'un élément vraiment primitif. La sensa-

(1) *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique,* par A.-A. Cournot. Paris, Hachette, 1851, t. II, p. 93.

tion de Condillac n'est pas cet élément; elle n'est primitive que par hypothèse : il ne l'a pas observée et il n'a pas pu l'observer; il l'a imaginée *a priori,* lui le partisan de la seule méthode expérimentale! La sensation à l'état pur n'est pas une réalité, mais une abstraction. Ce qui est donné d'abord, c'est une réalité complexe, une synthèse vivante; la sensation n'est qu'un point de vue abstrait pris sur cette synthèse.

En essayant de faire l'histoire des idées philosophiques de Condillac, il était sans doute nécessaire de s'appesantir un instant sur le plus important de ses écrits, ce *Traité des sensations,* qui a si longtemps constitué seul sa gloire dans le monde intellectuel d'une époque qui l'adopta sans le discuter.

Peut-être le jugement définitif sur cette longue controverse a-t-il été porté incidemment par un des derniers disciples de

Cousin, M. P. Janet : « De quelque manière que l'on explique la pensée, écrivait-il un jour (1), soit que l'on admette, soit que l'on rejette ce que l'on a appelé les idées innées, on est forcé de reconnaître qu'une très grande partie de nos idées viennent de l'expérience externe. Les idées innées elles-mêmes ne sont que les conditions générales et indispensables de la pensée; elles ne sont pas la pensée elle-même. Comme Kant l'a si profondément aperçu, elles sont la forme de la pensée : elles n'en sont pas la matière. Cette matière est fournie par le monde extérieur. Il faut donc que le monde extérieur agisse sur l'âme pour qu'elle devienne capable de penser. Il faut par conséquent un intermédiaire entre le monde extérieur et l'âme. Cet intermédiaire est le système nerveux, qui a pour centre le cerveau. Les images

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1865.

et les signes sont les conditions de l'exercice actuel de la pensée. Le cerveau n'est pas seulement l'organe central des sensations; il est l'organe de l'imagination et de la mémoire, l'auxiliaire indispensable de l'intelligence. »

A un siècle de distance, la forme seule étant modifiée, n'est-ce pas le langage que Condillac aurait dû tenir?

CHAPITRE IV

LE *TRAITÉ DES ANIMAUX*

Un des ouvrages les plus originaux de Condillac, celui dans lequel il a résumé une fois de plus toute sa doctrine, est son *Traité des animaux*. Il le composa peu de temps après le *Traité des sensations*, et comme complément à ce livre. C'est une polémique dirigée contre Descartes et sa théorie du « méchanisme », qui réduit les bêtes au rôle de simples automates, et contre l'hypothèse assez analogue de Buffon, qui croit que les bêtes n'ont pas des sensations semblables aux nôtres, parce que, selon lui, « ce sont des êtres purement matériels ». Ce dernier distingue entre les sensations cor-

porelles et les sensations spirituelles, accordant les unes et les autres à l'homme, et bornant la bête aux premières. Condillac tient pour l'unité des sensations, et surtout il ne peut comprendre ce qu'on appelle des « sensations corporelles ». Et, résumant le problème tel qu'il était posé de son temps, il écrit : « Il y a trois sentiments sur les bêtes. On croit communément qu'elles sentent et qu'elles pensent ; les Scholastiques prétendent qu'elles sentent et qu'elles ne pensent pas ; et les Cartésiens les prennent pour des automates insensibles. On dirait que M. de B., considérant qu'il ne pourrait se déclarer pour l'une de ces opinions sans choquer ceux qui défendent les deux autres, a imaginé de prendre un peu de chacune, de dire avec tout le monde que les bêtes sentent, avec les Scholastiques qu'elles ne pensent pas et, avec les Cartésiens, que leurs actions s'opèrent

par des lois purement mécaniques (1). »

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est le grand reproche fait par Condillac à Buffon, à savoir que l'auteur des *Études sur la nature* manque de la qualité essentielle à un philosophe et à un naturaliste, qui est l'observation. Et alors il se donne le facile plaisir de le mettre en contradiction avec lui-même. « La matière inanimée, dit Buffon, n'a ni sensation, ni conscience d'existence, et lui attribuer quelques-unes de ces facultés, ce serait lui donner celle de penser, d'agir et de sentir à peu près dans le même ordre et de la même façon que nous pensons, agissons, sentons. » Or, il accorde ailleurs aux bêtes sentiment, sensation et conscience d'existence. Donc elles doivent penser, agir et sentir, comme nous. Il écrit encore que « la sensation par laquelle nous voyons les objets

(1) Première partie, chap. IV. T. IV des *Œuvres*.

simples et droits n'est qu'un jugement de notre âme, occasionné par le toucher; et que si nous étions privés du toucher, les yeux nous tromperaient, non seulement sur la position, mais encore sur le nombre des objets. » Par conséquent, supposer que les bêtes n'ont point d'âme, qu'elles ne comprennent point, qu'elles ne jugent point, c'est supposer qu'elles voient en elles-mêmes tous les objets, qu'elles les voient doubles et renversés. Or, « les idées n'étant que des sensations », comme le déclare encore Buffon, il est clair que tout animal qui fait ces opérations a des idées, ou, « pour parler plus clairement (et ici Condillac revient à son système), il a des idées, parce qu'il a des sensations qui lui représentent les objets extérieurs et les rapports qu'ils ont à lui ».

Par le même raisonnement, on dit que l'animal a de la mémoire, qu'il a contracté l'habitude de juger à l'odorat, à

la vue, et que cela implique qu'il établit une comparaison avec des jugements antérieurs, qu'il est capable d'expérience; ce qui n'est pas le fait des automates.

Ce qui touchait particulièrement Condillac, c'était qu'on prétendait qu'il avait pris dans Buffon l'idée première de son *Traité des sensations*.

Dans la seconde partie du livre, Condillac expose son « système des facultés des animaux », les comparant à chaque moment à celles de l'homme. Il s'efforce d'expliquer la génération des facultés chez les bêtes, le système de leurs connaissances, l'uniformité de leurs opérations, l'impuissance où elles sont de se faire une langue proprement dite, leurs intérêts, leurs passions... Et il ajoute : « Le système que je donne n'est point arbitraire : ce n'est pas dans mon imagination que je le puise, c'est dans l'observation. » Et

aussitôt, il commence à décrire la « Génération des habitudes ».

Au premier instant de son existence, un animal ne peut former le dessein de se mouvoir. Il ne sait seulement pas s'il a un corps; il ne le voit pas; il ne l'a pas encore touché. Cependant les objets font des impressions sur lui; il éprouve des sentiments agréables ou désagréables : de là naissent ses premiers mouvements. Il les compare ensuite et les observe; et son âme apprend à rapporter à son corps les impressions qu'elle reçoit. Les mêmes besoins déterminent les mêmes opérations; les habitudes de se mouvoir et de juger sont contractées. C'est ainsi que les besoins produisent d'un côté une suite d'idées et de l'autre une suite de mouvements correspondants. Les animaux doivent donc à l'expérience les habitudes qu'on leur croit être naturelles. Tout occupés qu'ils sont des plaisirs qu'ils

recherchent et des peines qu'ils veulent éviter, l'intérêt seul les conduit; ils ne se proposent pas d'acquérir des connaissances. Leurs idées forment une chaîne dont la liaison suffit à la direction de leurs actes. « Tout y dépend d'un même principe, le besoin; tout s'y exécute par le même moyen, la liaison des idées. Mais les bêtes ont infiniment moins d'inventions que nous, soit parce qu'elles sont plus bornées dans leurs besoins, soit parce qu'elles n'ont pas les mêmes moyens pour multiplier leurs idées et pour en faire des combinaisons de toute espèce, en un mot parce que leur intelligence est plus restreinte et incapable de tout perfectionnement, de tout progrès. »

De plus, les bêtes n'ont point de langage, ce grand ressort qui contribue aux progrès de l'esprit humain. Leur instinct n'est sûr que parce qu'il est borné : il ne remarque dans les objets qu'un petit nom-

bre de propriétés ; il n'embrasse que des connaissances pratiques ; par conséquent, il ne fait point d'abstraction. Leur grande infériorité sur l'homme, c'est que, n'ayant point de « raison », les animaux ne peuvent acquérir un grand nombre de connaissances.

Et Condillac tient à en donner deux exemples, qu'on ne s'attend pas à voir venir ; car ils ressortent difficilement de l'observation et de l'usage des sens. Au reste, ces dissertations sur la manière dont l'homme acquiert la connaissance de Dieu et la connaissance de la morale, avaient déjà été publiées anonymement par l'auteur dans le recueil de l'Académie de Berlin.

La chose est assez intéressante pour que l'on y apporte un instant d'attention, puisque le grand reproche qu'on fait à Condillac est justement que son système métaphysique supprime toute démonstra-

tion de l'existence de Dieu et de la morale.

Le philosophe, bien entendu, commence par une attaque contre Descartes. « A quoi servent des principes métaphysiques qui portent sur des hypothèses toutes gratuites? Croyez-vous raisonner d'après une notion fort exacte, lorsque vous parlez de l'idée d'un être infiniment parfait comme d'une idée qui renferme une infinité de réalités? N'y reconnaissez-vous pas l'ouvrage de votre imagination, et ne voyez-vous pas que vous supposez ce que vous avez dessein de prouver? »

Quel est donc le raisonnement de Condillac? La notion la plus parfaite, selon lui, que nous puissions avoir de la divinité n'est pas infinie. Élle ne renferme, comme toute idée complexe, qu'un certain nombre d'idées partielles. Pour se former cette notion et pour démontrer en même temps l'existence de Dieu, il est un

moyen bien simple; c'est de chercher par quels progrès et par quelle suite de réflexions l'esprit peut acquérir cette sorte de connaissance. Le voici : un concours de causes m'a donné la vie; par un concours pareil, les moments m'en sont précieux ou à charge; par un autre, elle me sera enlevée; je ne saurais douter non plus de ma dépendance que de mon existence. Les causes qui agissent sur moi seraient-elles les seules dont je dépends? Non!... Le principe qui arrange toutes choses est le même que celui qui donne l'existence. Voilà la création. Elle n'est à notre égard que l'action d'un premier principe, par laquelle les êtres de non existants deviennent existants. Nous ne saurions nous en faire une idée plus parfaite; mais ce n'est pas une raison pour la nier, comme les athées l'ont prétendu.... »

Une cause première, indépendante, unique, immense, éternelle, toute-puis-

sante, immuable, intelligente, libre et dont la Providence s'étend à tout : voilà la notion la plus parfaite que nous puissions, dans cette vie, nous former de Dieu.

Et allant plus loin, Condillac tranche en quelques lignes le redoutable problème de la toute-puissance de Dieu et de la liberté humaine, en établissant que « notre liberté renferme trois choses : 1° quelque connaissance de ce que nous devons ou ne devons pas faire ; 2° la détermination de la volonté, mais une détermination qui soit à nous et qui ne soit pas l'effet d'une cause plus puissante ; 3° le pouvoir de faire ce que nous voulons ».

Il y a bien dans ces démonstrations quelque analogie avec la philosophie de saint Thomas ; mais il faut avouer que nous sommes loin de la méthode d'observation et d'expérience qui semblait être celle du *Traité des sensations* ; et c'est par un long détour qu'il est possible d'éta-

blir que l'idée de Dieu vient des sens.

Il en est de même de l'origine de la connaissance des principes de la morale. Les deux ou trois pages que Condillac consacre à cette question primordiale, qui a suscité de si longs débats, se rattachent en même temps à la différence qu'il établit entre l'homme et la bête. « L'expérience, dit-il, ne permet pas aux hommes d'ignorer combien ils se nuiraient si chacun voulait s'occuper de son bonheur aux dépens de celui des autres, pensant que toute action est suffisamment bonne dès qu'elle procure un bien physique à celui qui agit. Plus ils réfléchissent, plus ils sentent combien il est nécessaire de se donner des secours mutuels. Ils s'engagent donc réciproquement; ils conviennent de ce qui sera permis ou défendu, et leurs conventions sont autant de lois auxquelles les actions doivent être subordonnées; c'est là que commence la moralité. Dieu nous

ayant formés pour la société, les lois que la raison nous prescrit sont donc des lois que Dieu nous impose lui-même. Il y a aussi une loi naturelle, qui a son fondement dans la volonté de Dieu et que nous découvrons par le seul usage de nos facultés S'il est des hommes qui veulent la méconnaitre, ils sont en guerre avec toute la nature, et cet état violent prouve la vérité de la loi qu'ils rejettent. »

On croirait lire du Jean-Jacques Rousseau, tant la bonté de l'homme, son amour pour ses semblables, son obéissance aux lois de la nature forment des axiomes dont l'énonciation dispense de toute preuve!

La façon dont Condillac prouve l'immortalité de l'âme est plus simple encore :

« Ces principes étant établis, nous sommes capables de mérite et de démérite envers Dieu même : il est de sa justice de nous punir ou de nous récompenser. Mais ce n'est pas dans ce monde que les

biens et les maux sont proportionnés au mérite et au démérite. Il y a donc une autre vie, où le juste sera récompensé, où le méchant sera puni; et notre âme est immortelle... »

Pourquoi l'âme des bêtes ne l'est-elle pas? C'est parce qu'il n'y a point d'obligations pour des êtres qui sont absolument dans l'impuissance de connaître les lois. Rien ne leur étant ordonné, rien ne leur étant défendu, les animaux sont incapables de mérite et de démérite; ils n'ont aucun droit à la justice divine. Leur âme est donc mortelle.

Et, pour terminer, comme il avait commencé, par une attaque contre les rationalistes, le philosophe ajoute qu'il ne voit pas que, pour justifier la Providence, il soit nécessaire de supposer avec Malebranche que les bêtes sont de purs automates. Sa conclusion n'est pas moins à retenir : « Ces principes, dit-il, sont les

fondements de la morale et de la religion naturelle ; ils préparent aux vérités, dont la révélation peut seule nous instruire, et ils font voir que la vraie philosophie ne saurait être contraire à la foi. »

Philosophe doublé d'un linguiste, Condillac cherchait à expliquer l'origine des idées par les mots. Il prétendait que l'entendement et la volonté ne sont que deux termes abstraits, partageant en deux classes les opérations de l'esprit. Nous avons des sensations que nous comparons, dont nous portons des jugements et d'où naissent nos désirs. Et comme les langues ont été formées d'après nos besoins, il suffit de les consulter pour reconnaître que les premiers mots sont venus d'une application aux seules facultés du corps. *Sentire,* sentir, n'a d'abord été dit que du corps ; et ce qui le prouve, c'est que, quand on a voulu l'appliquer à l'âme, on

a dit *sentire animo,* sentir par l'esprit. *Sententia* exprimait une sensation avant de s'appliquer à la pensée; et *sensa mentis* se rapportait à l'esprit, tandis que, dans Quintilien, *sensus corporis* voulait dire la sensation proprement dite, ce qu'on a exprimé ensuite par le seul mot *sensatio*.

L'animal n'a que des sensations; l'homme seul a des idées. Ce qui sépare la sensation de l'idée, ce n'est pas seulement une transformation, un changement de nature. Passer de la sensation à l'idée c'est passer du physique au métaphysique, du corps à l'esprit, de la matière à l'âme. Le sentiment, dit Buffon, ne peut à quelque degré que ce soit produire le raisonnement.

C'est parce qu'il a créé des idées que l'homme a des signes, qu'il a des langues. L'animal n'a pas d'idées, et n'ayant pas d'idées, et n'ayant pas de signes, il n'a pas de langue.

Au fond, le but de Condillac en écri-

vant son *Traité des animaux* est de prouver que son système s'applique aussi bien aux bêtes qu'à l'homme, s'appuyant sur le mot de son adversaire lui-même que « s'il n'existait point d'animaux, la nature de l'homme serait encore plus incompréhensible ». Mais cette « nature » des êtres, il avoue n'avoir sur elle aucune connaissance parfaite, complète, intuitive ; il ne la juge que par les opérations, les facultés, leurs rapports, remontant des effets à la cause, trouvant le principe par la conséquence (1).

C'est toujours le système de Locke. Condillac ajoute qu'il n'est « passionné pour la philosophie de cet Anglais » que parce qu'on doit l'appliquer « de manière que les matérialistes ne puissent en abuser ». Et c'est justement ce qu'ils n'ont pas hésité à faire !

Ce nouvel ouvrage donna l'occasion à la

(1) *Mémoires de Trévoux*, 1755, décembre, p. 2933.

Correspondance de Grimm d'attaquer un auteur qui décidément avait cessé de lui plaire. On lit à la date de novembre 1755 : « Il y a un an environ que M. l'abbé de Condillac donna son *Traité des sensations*. Le public ne le jugea pas tout à fait aussi favorablement que je me souviens d'avoir fait; il eut peu de succès. Notre philosophe est naturellement froid, sévère, disant peu de choses en beaucoup de paroles, en substituant partout une triste exactitude de raisonnement au feu d'une imagination philosophique. Il a l'air de répéter à contre-cœur ce que d'autres ont révélé à l'humanité avec génie. On disait dans le temps du *Traité des sensations* que M. l'abbé de Condillac avait noyé la statue de M. de Buffon dans un tonneau d'eau froide. Cette critique et le peu de succès de l'ouvrage ont aigri notre auteur et blessé son orgueil; il vient de faire un livre tout entier contre M. de Buffon,

qu'il a intitulé : *Traité des animaux*. L'illustre auteur de l'*Histoire naturelle* y est traité durement, impoliment, sans égards et sans ménagements. Quand il serait vrai que M. de Buffon se soit peu gêné sur le *Traité des sensations* et qu'il en ait dit beaucoup de mal, la conduite de M. l'abbé de Condillac n'en serait pas moins inexcusable. C'est une plaisante manière de se venger d'un homme dont on a à se plaindre que de faire un ouvrage contre lui et de le remplir de choses dures et malhonnêtes. Cette façon prouve seulement peu d'éducation et beaucoup d'orgueil... M. de Buffon mettra plus de vues dans un discours que notre abbé n'en mettra de sa vie dans tous ses ouvrages ; car, n'en déplaise à M. l'abbé de Condillac, quand on veut être lu, il faut savoir écrire (1)... »

Nous n'avons donné cette appréciation

(1) *Correspondance littéraire* du 1er novembre 1755. Édit. Tourneux, t. III, p. 111.

que comme un exemple de la passion que quelques contemporains apportaient dans leurs jugements.

Mais au fond, la querelle était beaucoup plus grave. Si en trois années, du *Traité des sensations* au *Traité des animaux,* Diderot avait absolument changé d'attitude vis-à-vis de Condillac, c'est que les dissertations sur l'existence de Dieu et sur la loi morale étaient une réponse directe à sa fameuse *Lettre sur les aveugles*. On sait que cet écrit valut à l'auteur la lettre de cachet du 19 juillet 1749, qui l'enferma pour trois ou quatre mois au donjon de Vincennes. On l'accusait, dit le marquis d'Argenson, dont le frère était alors ministre, « d'avoir écrit et imprimé pour le déisme et contre les mœurs ». Plus franc ou plus fanatique que ses amis, Diderot avait voulu faire un vrai manifeste et il avait engagé tous les encyclopédistes avec lui et tous ceux que l'on appelait les philo-

sophes. Avec un grand appareil scientifique, qui était de mode, il aboutissait non pas au déisme, mais à l'athéisme pur, développant l'argument banal : « Si vous voulez que je croie en Dieu, il faut que vous me le fassiez toucher. » Ni d'Alembert, ni Maupertuis, ni l'abbé Galiani ne prétendaient aller si loin. Voltaire, toujours prudent, écrivit à Diderot à cette occasion une lettre entortillée, dans laquelle il finissait par défendre l'existence de Dieu. Leur lutte contre les croyances religieuses fut une perpétuelle hypocrisie. Ils auraient voulu entraîner avec eux Condillac : et tandis que Diderot l'injuriait, Voltaire l'accablait de louanges.

En dépit de critiques envieux, tous ses ouvrages avaient procuré à Condillac une véritable notoriété; leurs conclusions étaient discutées dans les cercles philosophiques où tous les beaux esprits voulaient alors pénétrer; le grand-maître de

Universitas BIBLIOTHECA

la pensée du siècle devait naturellement s'y intéresser, d'autant qu'ayant été le véritable initiateur de ce mouvement réformiste, il tenait à en rester le chef. Ses *Lettres philosophiques,* qui dataient déjà de vingt ans, n'avaient-elles pas ouvert la voie à tous ces travaux, aussi bien que son séjour en Angleterre, ses traductions de Newton et de Berkeley avaient mis à la mode des principes dont tout le monde se recommandait à l'envi.

Mais Voltaire n'était pas en France. Retiré près de Genève, dans cette jolie propriété créée par lui, appelée par lui *les Délices,* il tenait table ouverte, recevait tous les voyageurs de marque : Palissot, Le Kain, Mme d'Épinay et du Bocage, le philosophe anglais Gibbon, le jésuite italien Bettinelli, son voisin de Genève, le conseiller François Tronchin. Tout ce monde défilait au hasard sous la présidence de Mme Denis.

Condillac avait envoyé à Voltaire ses ouvrages au moment de leur publication. Celui-ci les avait lus, réservant son jugement. Au bout de quatre ans, il veut marquer sa place dans ce mouvement philosophique, qui semble réussir; il le fait avec son habileté, sa bonne grâce ordinaire, ses flatteries, mêlées de quelques malices; et il écrit à l'abbé de Condillac, qu'il n'a probablement jamais vu, car il y a longtemps qu'il n'a séjourné à Paris. La lettre, bien que figurant dans les diverses éditions de la *Correspondance de Voltaire,* mérite d'être citée, du moins dans ses parties principales :

Aux Délices, près Genève.
Avril 1755.

A M. l'Abbé de Condillac, à Paris.

Vous serez étonné, Monsieur, que je vous fasse si tard des remerciements que je vous dois depuis si longtemps; plus je les ai différés, plus ils vous sont dus... Je trouve que

vous avez raison dans tout ce que j'entends, et je suis sûr que vous auriez raison encore dans les choses que j'entends le moins... Il me semble que personne ne pense, ni avec tant de profondeur, ni avec tant de justesse que vous.

J'ose vous communiquer une idée que je crois utile au genre humain. Je connais de vous trois ouvrages : l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, le *Traité des sensations* et celui des *Animaux*. Peut-être quand vous fîtes le premier, ne songiez-vous pas à faire le second, et quand vous travaillâtes au second, vous ne songiez pas au troisième. J'imagine que depuis ce temps-là, il vous est venu quelquefois à la pensée de rassembler en un corps les idées qui règnent dans ces trois volumes et de faire un ouvrage méthodique et suivi, qui contiendrait tout ce qu'il est permis aux hommes de savoir en métaphysique... Il me semble qu'un tel ouvrage manque à notre nation; vous la rendriez vraiment philosophe...

Je crois que la campagne est plus propre pour le recueillement d'esprit que le tumulte de Paris. Je n'ose vous offrir la mienne; je crains que l'éloignement ne vous fasse peur; mais après tout, il n'y a que 80 lieues en passant par Dijon. Je me chargerais d'arran-

ger votre voyage: vous seriez le maître chez moi, comme chez vous; je serais votre vieux disciple, vous en auriez un plus jeune dans Mme Denis, et nous verrions tous les trois ensemble ce que c'est que l'âme. S'il y a quelqu'un capable d'inventer des lunettes pour découvrir cet être imperceptible, c'est assurément vous...

Voilà bien des paroles pour un philosophe et pour un malade...

En un mot, si vous pouviez venir travailler dans ma retraite à un ouvrage qui vous immortaliserait, si j'avais l'avantage de vous posséder, j'ajouterais à votre livre un chapitre du bonheur... Je vous suis déjà attaché par la plus haute estime... »

L'offre était singulièrement tentante. Condillac ne l'accepta pas : Voltaire l'aurait entraîné plus loin qu'il n'aurait voulu; et il tenait à ne se compromettre ni avec les Encyclopédistes ni avec Voltaire. Peut-être comprit-il la fine critique du maître écrivain qui trouvait évidemment que, dans ses premiers livres, l'abbé de Condillac répète souvent la même chose

sous des formes diverses et que sa doctrine demandait à être condensée? Peut-être aussi aurait-il été quelque peu embarrassé de prouver l'immortalité de l'âme à Mme Denis? Mais, au fond, il allait bientôt faire ce que demandait Voltaire. Son préceptorat de Parme lui donnera l'occasion de rédiger un *Cours d'études,* qui est bien « un ouvrage méthodique et suivi sur tout ce qu'il est permis aux hommes de connaître ».

Entre temps, il vivait à Paris au milieu de cette société polie qui flattait les écrivains et qui à ce moment même accueillait favorablement Jean-Jacques Rousseau, auquel on pardonnait ses inconséquences. Condillac semble être demeuré son ami assez intime, très disposé à lui venir en aide. Rousseau avait quitté l'Ermitage et Mme d'Épinay ; il allait se retirer à Montmorency sous l'égide des Luxembourg. C'était en 1756 ou 1757 : Condillac

lui fait part d'une proposition assez singulière, mais qui pouvait donner quelque profit. Il s'excuse d'abord de ce qu'il ne peut aller le voir « dans le bois de Montmorency » et il lui envoie des observations de M. de Buffon sur ceux de ses ouvrages où il est question d'histoire naturelle; puis il poursuit :

« Je connais une personne qui est dans le cas de faire des discours publics. Voudriez-vous, dans l'occasion, vous charger de cette besogne. On vous communiquera le sujet, le lieu des discours, et même à peu près ce qu'on aura à dire. Il est bon de vous prévenir que cette personne n'est pas dans le cas de faire de longs discours : il ne s'agira que d'une vingtaine de lignes. Celui dont il s'agit est un homme d'esprit qui n'est pas dans l'habitude d'écrire. C'est un grand admirateur de tout ce que vous avez donné au public : il est, d'ailleurs, de nos amis depuis bien des années.

J'ai pensé que vous pourriez quelque peu vous amuser à haranguer les bois. »

Cette « personne » était vraisemblablement le duc de Nivernois, ami des philosophes, des économistes, philanthrope lui-même, qu'avaient dû séduire les utopies sociales de Rousseau. Mais le projet n'eut pas de suites, et les ressources vinrent d'ailleurs. Condillac ajoutait :

« On a dit à Mme de Chenonceaux qu'on avait fait une brochure de votre article *Économie*. En avez-vous connaissance et savez-vous où elle se trouve? C'est une question qu'elle m'a chargé de vous faire. Adieu, Monsieur, je vous embrasse; ayez de l'amitié pour moi, et comptez qu'il est dans la ville d'assez honnêtes gens pour aimer beaucoup et vos talents et votre personne (1). »

(1) *J.-J. Rousseau. Ses amis et ses ennemis.* Correspondances publiées par M. Streckeisen-Moultou, 1861, in-8°, t. 1er, p. 515.

Mme de Chenonceaux était cette Rochechouart qui avait épousé le fils du fermier général Dupin, dont Rousseau avait été un instant précepteur. C'est dans ce milieu un peu compromettant qu'on vint chercher l'auteur du *Traité des sensations* pour l'envoyer dans une petite cour italienne.

CHAPITRE V

L'ÉDUCATION DE L'INFANT DE PARME

(1758-1767)

On sait par quelles laborieuses négociations la fille aînée de Louis XV, Louise-Élisabeth de France, mariée à quinze ans à un infant d'Espagne, fils de Philippe V, devint duchesse de Parme et de Plaisance. Son mari, dom Philippe, l'un des enfants d'Élisabeth Farnèse, était indolent et peu intelligent; il laissait volontiers sa femme prendre toutes les responsabilités et toutes les initiatives. Celle-ci, au contraire, avait l'esprit ouvert, une grande application à ses devoirs de souveraine, des dispositions à la diplomatie et un souci constant de ses intérêts. Elle venait souvent à la cour de

France; et ni la chasse, ni le jeu, ni les théâtres, ni les arts ne la détournaient de ses préoccupations personnelles. Elle était à Paris en 1757, et assista l'année suivante à la chute du cardinal de Bernis et aux débuts de la faveur de Choiseul. Très anxieuse de l'avenir de son jeune fils Ferdinand et désirant lui ménager un établissement plus brillant que celui de Parme, elle veut lui faire donner une éducation moins arriérée que celle des princes espagnols. Ce n'est point qu'elle ne soit bonne chrétienne et qu'elle néglige ses devoirs de conscience; mais elle n'a point la piété austère de sa mère, Marie Leczinska, et il lui arrive même de parler assez légèrement de la « prêtraille » italienne. D'autre part, elle n'a aucune tendresse pour les jésuites. Elle cherche à Paris un précepteur qui réponde à ses désirs et elle écrit à son mari :

« J'espère dans deux mois avoir un bon

sujet pour notre fils. Ainsi il n'y a qu'à laisser le père Fumeron (1); mais il ne faut pas encore lui faire rien dire là-dessus; et j'espère que nous aurons un très bon sujet (2). »

Ce « très bon sujet », qu'on mit du reste quelques mois à trouver, ce fut l'abbé de Condillac, qui s'était acquis depuis quelques années dans la philosophie et la science une réelle illustration. Il avait eu soin, comme nous l'avons vu, de ne froisser aucune conviction et se déclarait nettement spiritualiste; mais, pour succéder à un jésuite, le choix de ce demi-ecclésiastique était bien un peu audacieux.

« L'abbé de Condillac partira lundi, écrivait Élisabeth à l'Infant, de Versailles, le 14 mars 1758; je suis persuadée que tu

(1) Le P. Fumeron était gouverneur du jeune prince, qui avait pour sous-gouverneur M. de Kéralio, qu'on conserva.

(2) Lettres du 7 novembre 1757. *Le Gendre de Louis XV*, par M. Casimir Stryenski, 1904, in-8°.

en seras content, c'est étonnant le bien que tout le monde en dit (1). »

En dehors de la faveur de la reine dont nous avons parlé, Condillac fut singulièrement recommandé pour ce poste par le duc de Nivernois, ancien ambassadeur à Rome, et aussi par Duclos qui, Breton, était resté très lié avec son compatriote le sous-gouverneur du jeune prince, M. de Kéralio.

L'abbé de Condillac se mit donc en route dans le courant de mars 1758 pour se rendre auprès de son élève. Sa nomination produisit quelque scandale, car il y avait à peine quatre ans que le *Traité des sensations,* publié pourtant sans fracas, bouleversait un peu les idées reçues, sans qu'on sût encore quelle influence aurait cette révolution philosophique. « Malgré ce livre que l'on dit un peu méta-

(1) *Une Fille de France*, par M. L. de Beauriez, 1887, in-12.

physique, écrivait encore l'Infante à son mari (1), nous n'aurons, je crois, rien à nous reprocher sur ce choix ni en ce monde, ni en l'autre. » Malheureusement la duchesse de Parme ne devait pas suivre longtemps l'éducation de son fils. Très fatiguée par la besogne écrasante qu'elle s'imposait et qui s'accrut encore à la mort de son beau-frère, le roi d'Espagne, Ferdinand VI, quand elle s'acharna aux négociations infructueuses du mariage de sa fille avec l'archiduc Joseph, la pauvre Louise-Élisabeth se sent mortellement frappée et elle adresse à son fils des conseils qui sont empreints d'une élévation morale peu commune. Condillac dut les méditer avec d'autant plus d'admiration qu'ils étaient animés d'un amour pour la France et pour le roi qui pouvait consoler son exil. Ces considérations, qui an-

(1) *Une Fille de France*, p. 147.

noncent le pacte de famille, précédèrent de bien peu la mort de la fille bien-aimée de Louis XV. « Babet », après quelques symptômes inconnus, que les médecins du temps soignèrent par les saignées ordinaires, fut enlevée par la petite vérole à Paris le 6 décembre 1759; et c'est le roi lui-même qui dut annoncer la fatale nouvelle à son gendre. Dom Philippe resta écrasé par la perte de sa femme; il n'avait jamais vécu que sous la direction assez rude de sa mère, ou sous l'égide non moins dominante de Louise-Élisabeth; il laissa désormais agir son premier ministre Guillaume du Tillot, marquis de Felino, qui, en dépit de son obscure origine, exerça sur le duché de Parme une influence civilisatrice que jamais n'avaient eue les Farnèse et dont leurs successeurs ne surent pas profiter. Imbu des idées philosophiques nouvelles, il devait s'entendre avec l'abbé de Condillac, qui de plus

avait retrouvé à Parme un de ses compatriotes dauphinois, Feriol, puis Duclos, historiographe de France, et d'Argental, le fécond romancier, qui allait devenir l'ami de Voltaire, conseiller d'honneur au Parlement de Savoie et plénipotentiaire du duc. Ces précurseurs de la Révolution ne dédaignaient pas les faveurs princières!

Il y rencontra aussi, mais plus tard, au milieu de 1760, un autre Français, bien oublié aujourd'hui, un Bordelais, non sans valeur, et qui eut dans son existence des vicissitudes très diverses. C'était Alexandre Deleyre (1), d'abord élève des jésuites et ayant été sur le point d'entrer dans la compagnie, devenu assez vite libre penseur. Arrivé à Paris où il connut Duclos et Diderot, il écrivit pour l'*Encyclopédie* le

(1) Né en 1726, mort en 1797. — Ses lettres adressées de Parme à J.-J. Rousseau ont été publiées par M. Streckeisen-Moultou, t. Ier.

fameux article sur le *Fanatisme,* en même temps qu'il composait les vers des romances dont Jean-Jacques Rousseau faisait la musique. Après avoir été secrétaire des carabiniers du comte de Gisors, gendre du duc de Nivernois, il fut nommé attaché à l'ambassade de France à Vienne, puis désigné comme bibliothécaire de l'infant de Parme dont Condillac était précepteur en titre. Il s'était marié non sans difficultés, le duc de Nivernois ayant été obligé de faire lever l'interdiction que le curé avait mise à la célébration de cette union à cause de l'écrit sur le *Fanatisme.* Bien peu de temps après son arrivée à Parme, l'abbé de Condillac parlait de lui à leur protecteur commun dans une lettre inédite, qui comportait ces préalables explications. Auparavant Deleyre mandait à Rousseau : « Il faut aller à la cour du prince de Parme. Vous estimez M. l'abbé de Condillac, son précepteur. Vous lui

direz ce que vous pensez de moi; j'espère que cela ne nous brouillera pas ensemble (1). »

Voici la lettre du 3 juin 1761 au duc de Nivernois (2) :

Je juge bien du chagrin que vous éprouvez au sujet des Messieurs de Mirabeau, car je fais comme vous faites. Autant vous voulez leur rendre service, autant toutes les démarches sont difficiles et délicates. Je n'ai lu que la préface du marquis; mais les choses y sont dites avec une franchise qui ne peut manquer de révolter les esprits. Ces sortes d'ouvrages produisent du bien et du mal. Les auteurs sont ceux qui paraissent le moins à plaindre : le courage qu'ils ont montré les console de leur disgrâce. Je plains davantage leurs amis, quand ils pensent comme nous. En vérité, Monsieur le duc, vous avez bien à vous plaindre de ceux que vous aimez : tantôt ils manquent de santé, tantôt de conduite. J'ai peur que cela ne prenne trop sur vous; mais songez que vous en avez à Parme

(1) *J.-J. Rousseau. Ses amis et ses ennemis*, t. Ier, p. 201.

(2) Autogr. Archives de famille.

qui se portent bien et dont la besogne va toujours de mieux en mieux. Je fais de l'exercice tous les jours, et le gouverneur, qui est une mauvaise tête, dit que je suis un fou, parce que je me promène quand il ne fait pas de soleil. M. et Mme Deleyre sont plus raisonnables; ils marchent et je marche avec eux. Tous vous offrent leur respect. J'ai mis M. Deleyre à l'histoire d'Angleterre.

L'Infant vous répondra par l'ordinaire prochain.

Nous sommes charmés des bonnes nouvelles que vous nous donnez de Mme la duchesse et de Mme de Gisors (1) et de Rochefort.

Adieu, Monsieur le duc, songez de temps en temps à votre santé et à votre besogne; et ce sera une distraction, car vous vous y intéressez...

Le marquis de Mirabeau, si connu par ses aventures judiciaires, avait quitté la Provence et était venu s'établir en 1742 à Paris où il s'était lié avec les Encyclopédistes et surtout avec les Économistes dont

(1) Le comte de Gisors était mort très jeune en 1758.

Quesnay sera le chef d'école. Il fréquentait les salons à la mode et l'hôtel de Nivernois. Le livre qui a fait sa réputation, *l'Ami des hommes,* avait été publié secrètement en 1756, soi-disant à Avignon; mais l'édition qui fut surtout répandue est celle en trois volumes in-4°, qui parut de 1758 à 1760. Elle fit scandale par les attaques sans modération que prodiguait l'auteur contre le gouvernement établi et particulièrement contre les droits féodaux ou les privilèges de l'ordre de la noblesse, auquel il se piquait pourtant d'appartenir. Il était à la fois agriculteur, libre-échangiste, partisan de la décentralisation et de l'abolition des rentes. Condillac partageait assurément une grande partie de ses idées; mais il trouvait qu'il les présentait avec une violence qui dépassait les bornes.

Il était dans la même situation vis-à-vis de Deleyre. Ce dernier avait publié une

Analyse de la philosophie de Bacon et avait collaboré avec Suard à des mélanges historiques. Condillac voulut lui faire rédiger un cours d'histoire moderne pour l'Infant; mais Deleyre se livra à des appréciations si immodérées que le précepteur ne put utiliser le travail, « son esprit éminemment judicieux », dit un biographe de Deleyre, ne pouvant se résoudre à sanctionner une trop maladroite audace (1). Tant que, dans une situation modeste, l'écrivain voulut poursuivre « le triomphe de la philosophie sur les préjugés », le danger fut médiocre; mais la Révolution survenant, Deleyre se déchaîna : il devint jacobin et se fit nommer par son pays député à la Convention. Il y vota la mort du roi, et, plus heureux que ses amis de la Gironde, put échapper à la tourmente, de sorte qu'on le retrouve en 1795 au Con-

(1) Notice sur Alexandre Deleyre par Joachim Le Breton, lue en 1797 à l'Institut.

seil des Cinq-Cents et même à l'Académie des sciences morales et politiques, alors la seconde classe de l'Institut. Il était resté huit ans à Parme et avait même obtenu du duc une pension viagère de 200 livres.

Condillac avait quarante-huit ans; il passa en Italie les dix plus belles années de sa vie. Et si dom Ferdinand ne devint pas un prince éclairé et ressembla trop à son père, on ne saurait s'en prendre au précepteur. Rarement éducateur s'imposa pour son élève un semblable travail. Les seize volumes du *Cours d'études*, dont nous aurons à parler bientôt, en témoignent suffisamment. Mais l'Infant était dissimulé, faible, timide et versatile. Il haïssait le travail, et s'en rapportait à son père d'abord, à ses ministres ensuite, si bien qu'il fit peu d'honneur à son maître.

Condillac lui avait témoigné toutes les

sortes de dévouement. A la fin de 1764, le jeune prince avait été atteint de la petite vérole : on le fit inoculer par le fameux Genevois Tronchin. L'abbé lui prodigua les soins les plus paternels et prit la maladie. On le crut mort. Le 10 et le 11 décembre 1764, Voltaire annonce la nouvelle au comte d'Argental et à Damilaville : « Condillac est mort de la petite vérole *naturelle*. » Cela voulait dire qu'il n'avait point été inoculé par ces médecins comme Omer, que le patriarche de Ferney poursuivait de tous ses sarcasmes. « L'abbé de Condillac, ajoute-t-il, revenait en France avec une pension de 10 000 livres et l'assurance d'une grosse abbaye. Il allait jouir du repos et de la fortune. Il meurt, et Omer est en vie. Nous perdons là un bon philosophe (1). » On trouve plus de détails dans une curieuse lettre de Deleyre à Jean-

(1) *Correspondance de Voltaire*. Édit. Beuchot, t. LXII, p. 123 et 125.

Jacques Rousseau, datée de Parme même, le 18 février 1795 :

« Je vous annonçais par ma dernière lettre que M. l'abbé de Condillac était attaqué de la petite vérole : il a été près d'un jour à l'agonie, au point qu'on avait déjà commencé à tendre en deuil l'église où on devait l'enterrer. Mais il y a deux mois qu'il se promène. Je vous parle de sa maladie, parce qu'il y a montré la plus grande force d'âme. Dans les moments qu'il croyait les derniers, il ne s'est occupé qu'à dicter une lettre vraiment philosophique pour le jeune prince qu'il instruit. Ensuite, il a demandé qu'on le laissât mourir tranquillement. Sa fermeté stoïque est des plus exemplaires. Elle a fait beaucoup d'impression sur tous les esprits. Mais on y aspirerait inutilement avec un caractère sensible et différent du sien... Sa petite vérole, quoique de la pire espèce, ne lui a causé aucun fâcheux accident. Sa

vue même, qu'il avait très délicate, comme vous savez, n'en a point souffert (1). »

Voltaire prit la chose plus gaiement. Détrompé par d'Alembert, il dément la nouvelle qu'il avait propagée, et mande avec son esprit ordinaire à son ami Bordes, de Lyon : « Vous savez à présent que l'abbé de Condillac est ressuscité; et ce qui fait qu'il est ressuscité, c'est qu'il n'était pas mort. Dieu merci, voilà un philosophe que la nature nous a conservé. Il est bon d'avoir un lockiste de plus dans le monde, lorsqu'il a tant d'asinistes, de jansénistes... (2). »

Rousseau avait observé à cette occasion que Condillac eût mérité les honneurs rendus au médecin, puisqu'il s'était exposé davantage.

Quand l'éducation fut terminée, dom

(1) Deleyre à Rousseau, Streckeisen-Moultou, t. Ier, p. 246.

(2) Ferney, 4 janvier 1765. *Correspondance*, t. LXII, p. 164.

Philippe, toujours en bons termes avec son beau-père, demanda à Louis XV une abbaye en France comme récompense pour Condillac. Cette abbaye fut Mureau, au diocèse de Toul (1). A peine lui fut-elle accordée que l'abbé remercia le roi par une lettre adressée au duc de Praslin :

Parme, 16 février 1765 (2).

Monsieur,

Je sais que je vous dois la grâce que le Roi vient de me faire, honteux de n'avoir point mérité par moi-même votre protection; ma vanité trouve un dédommagement, lorsque je pense que je la dois à l'estime dont M. le duc de Nivernois m'honore; à ce titre, elle m'était assurée. Je désire, Monsieur le Duc, que vous me permettiez de regarder vos bienfaits comme un droit à

(1) L'abbaye de Mureau (*Miræ-Vallis*), de l'ordre des Prémontrés, était située aux confins des duchés de Bar et de Lorraine, près Neufchâteau. *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 1161.

(2) Affaires étrangères. *Parme* 27, f. 27.

votre estime, et de rechercher les occasions de vous faire ma cour, et de vous prouver la reconnaissance que je conserverai toute ma vie. Si vous me refusiez ces dernières grâces, vous ne m'auriez fait du bien qu'à demi.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CONDILLAC.

Condillac était resté à Parme pour assister au mariage de la sœur de son élève avec le prince des Asturies. Il avait accompagné à Alexandrie l'infant dom Philippe qui fut atteint subitement de la petite vérole. On crut d'abord la maladie sans gravité. Le représentant de la France à Parme écrivait à Praslin, ministre des affaires étrangères : « L'Infant m'a appelé ce matin et m'a dit : Ne voilà-t-il pas une jolie aventure pour un homme de mon âge? Je lui ai répondu que l'abbé de Condillac, qui était bien plus vieux que lui, s'était tiré d'une petite vérole affreuse.

Son Altesse Royale m'a dit, en effet, que cet exemple devait rassurer. »

Trois jours après, le 18 juillet 1765, l'Infant mourait, comme mourut plus tard le roi Louis XV. Les familles royales étaient singulièrement frappées par ce terrible mal, aujourd'hui disparu.

L'abbé de Condillac prolongea encore quelques mois, bien qu'il n'eût plus de rôle à jouer près d'un jeune prince qui s'exerçait assez mal à son métier de souverain. Voulant revenir à Paris, pour y vivre tranquille au milieu de ses amis, il cherchait un logement, et il s'était adressé pour se renseigner au duc de Nivernois, d'autant que c'était dans le quartier du Luxembourg, très avant sur la rive gauche, qu'il désirait s'établir. Le duc lui avait indiqué une maison que l'abbé trouvait trop chère. De là une correspondance dont nous avons pu retrouver deux lettres fort curieuses, moins par ce qu'elles nous

apprennent que par le ton général indiquant bien le caractère des personnages et leurs habitudes de vie :

6 décembre 1766.

A Monsieur le Duc de Nivernois.

Monsieur,

Quatre-vingts ou 100 louis pour un appartement! Et puis vous me demandez combien de monde j'aurai avec moi. Quelle idée, Monsieur le duc, vous vous faites d'un philosophe! Il me semble que je suis déjà à Paris, parlant de mes gens et de ma maison. Cependant j'arriverai seul avec un homme qui courra la poste devant moi et que je laisserai pour prendre deux laquais. Après y avoir bien réfléchi avec l'Ogre (1), j'irai descendre dans un hôtel garni, où n'étant qu'en passant, je crois que je serai bien pour 20 écus ou trois louis par mois. Nous autres gens d'église nous ne sommes pour nos aises avoir; il ne faut pas que j'oublie le temps que je n'en avais pas, et que, pour vouloir aujourd'hui en avoir trop, je me mette dans

(1) L'*Ogre*, c'est M. de Kéralio.

le cas de n'en avoir pas assez. Est-ce que, pour 12 ou 1 300 livres, je ne trouverai pas un appartement non meublé et honnête, et pour 2 000 écus ne pourrai-je pas me meubler convenablement pour l'essentiel? J'aime mieux quelques bouteilles de vin de plus dans ma cave et moins de magnificence dans mes meubles et mon logement. D'ailleurs, Monsieur le duc, je ne vois de clair dans mon revenu que mon abbaye, et 1 000 écus que j'ai d'ailleurs. Ce qu'on me donnera ici ne me paraît pas un fond bien sûr pour l'avenir, et puis je ne sais pas ce qu'on me donnera : car je n'ai point demandé à M. du Tillot comment il me traîtera. Si l'infant don Philippe vivait, je pourrais avoir des prétentions et dire ce que je prétends. Je le ferais, parce que la chose serait plus juste qu'intéressée; mais vous sentez qu'aujourd'hui cette corde-là est, de toutes celles de mon clavier, celle que je toucherai le moins ; je demanderai cependant à M. du Tillot ce qu'il veut faire, afin de savoir à quoi m'en tenir; et dans ma première lettre j'aurai l'honneur de vous dire quelle sera ma fortune.

L'Ogre, qui vous offre ses regrets, a reçu votre lettre du 21 novembre et je viens de remarquer que celle à laquelle je réponds est

du 1er du même mois : je la reçois cependant aujourd'hui ; je ne sais où elle s'est arrêtée. J'ai reçu il y a huit jours celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14; je m'étais bien douté que mes questions sur mon inconnue, que je connais, vous divertiraient.

Nous attendons M. Duclos : il sera certainement prévenu, et si à son arrivée je suis encore ici, j'y contribuerai de mon mieux. J'en ai prévenu l'infant et je lui ai fait part de l'intérêt que vous y prenez.

M. de la House m'a dit que M. de Guer occupe dans la rue de Condé une maison de garçon, toute boisée et de 1300 livres de loyer, et qu'il veut la quitter. Peut-être pourrait-elle me convenir. Si vous avez l'occasion de voir ce que c'est, je vous en serai obligé.

Voilà une longue lettre où il n'est question que de moi, de ma maison et de mes gens. Si je comptais moins sur vos bontés, je la jetterais au feu; mais je vous l'envoye telle qu'elle est et je vous prie d'agréer mes excuses.

Abbé DE CONDILLAC (1).

Parme, 6 décembre 1766.

(1) Aut. Archives de famille.

Le duc répondit le 26 décembre :

Vrayment, mon cher abbé, ç'auroit été un trésor pour vous que ce logement de M. de Guer dont vous a parlé M. de la House, tout boisé, dans la rue de Condé, à 1 500 livres de loyer; c'étoit un trésor; mais ne vous en réjouissez pas; car voicy le fait : ce n'est point un apartement, mais une maison entière, très petite à la vérité et propre à un garçon. M. de Guer croit qu'il sera obligé de la quitter, parce que le propriétaire veut la vendre, au lieu d'y faire des réparations convenables et urgentes dont elle a besoin. Enfin le prix du loyer qu'en donne M. de Guer est 2 600 livres et non pas 1 500. Vous voyés que notre Ministre n'a rien exagéré dans son récit, il s'en faut bien; mais vous voyés, par le détail exact que je viens de vous faire, qu'il n'y a rien qui vous convienne. Je crois toujours vous avoir fait moy une vraie trouvaille dans ce petit appartement au Luxembourg dont je vous ay parlé et sur lequel j'attends votre réponse. Je suis très intimement convaincu que vous ne sauriés mieux trouver à tous égards.

J'ai reçu hier la lettre que l'Ogre m'a écrite le 13 de ce mois et j'y répondray *al solito,* par l'ordinaire prochain. Il me dit que

vous devés partir vers le milieu de janvier, et j'en infère que vous pouvés encore recevoir cecy à Parme. Je l'adresse pourtant à l'Ogre à tout hasard. Je suis non surpris, mais très content et édifié, de l'arrangement utile, honorable et distingué que le Sully de Parme a fait pour votre retraite. Nous vous en faisons, Mad. de Rochefort et moy, notre compliment tendre et sincère en vous embrassant de tout notre cœur. Cela nous a fait pleurer à nouveau la pauvre Mad. du Chatel. Comme elle y aurait été sensible! Comme elle aurait joui de votre accroissement d'honneur, de fortune et de bonheur! Nos sentiments suppléent bien aux siens, mon cher abbé; Votre éminente Grognerie doit *en rester plus que persuadée,* comme disent les Italiens...

Adieu, mon cher abbé, nous nous portons comme de coutume, c'est-à-dire très passablement, et nous vous aimons comme de coutume, c'est-à-dire beaucoup. Ne manqués pas de faire mille tendres compliments à l'Ogre de Mad. de Rochefort. Portés-vous bien dans vos courses, et tachés de vous souvenir que je ne pourray pas vous écrire, si vous ne me donnés pas des adresses.

Où se logea Condillac à Paris? Il nous a été impossible de le découvrir. Mais ce

fut certainement dans cette partie du faubourg Saint-Germain qui avoisinait l'hôtel du duc de Nivernois, ancienne demeure du maréchal d'Ancre, restaurée par l'architecte Peyre et le sculpteur Rameau, située, comme l'on sait, dans le commencement de ce qui est aujourd'hui la rue de Tournon. L'abbé était un assidu de cette maison si hospitalière, dont deux écrivains distingués de ce temps ont retracé agréablement le souvenir (1). Il y rencontrait la comtesse de Boufflers et son fils, les Choiseul, les Ségur, la maréchale de Mirepoix, le cardinal de Bernis, l'abbé Barthélemy, Saint-Lambert, Beaumarchais.

A la pension que lui accorda libéralement le ministre du Tillot s'arrêtèrent les relations de Condillac avec Parme. Il faut

(1) *Le Duc de Nivernais,* par Lucien Pérey, 2 vol. (1891) et *la Comtesse de Rochefort et ses amis*, par M. de Loménie (1870), in-8°.

pourtant observer que lui, comme M. de Kéralio, occupaient en Italie une situation particulière. Dans les instructions diplomatiques données par Choiseul au baron de la Houze, successeur de Rochechouart, comme représentant de la France, qui sont datées de Versailles du 5 octobre 1766, on lit la phrase suivante :

« Parmi les Français qui résident à Parme, il y en a qui, par leur naissance ou par leurs emplois, méritent que le Ministre du Roi leur marque des attentions particulières, tels sont le bailly de Rohan, le sieur de Kéralio et l'abbé de Condillac. Le baron de la Houze tâchera de se concilier leur confiance, de manière que, sans affecter aucune curiosité indiscrète, il puisse être informé par eux de ce qui pourrait se passer d'intéressant dans l'intérieur de la cour de l'Infant (1). »

(1) *Recueil des Instructions, etc.* Naples et Parme. Paris, 1873, in-8°, p. 213.

La politique, pourtant fort active, qui évoluait autour du duché de Parme et de la Savoie, ne semble pas avoir jamais préoccupé Condillac; mais Kéralio, qui avait déjà été chargé de diverses missions, resta plus longtemps en Italie; et quand il rentra en France, par une singulière rencontre, il obtint la jouissance viagère du petit Luxembourg, se retrouvant à la fois près de son vieil ami et près de son protecteur le duc de Nivernois.

CHAPITRE VI

RETOUR A PARIS
L'ACADÉMIE FRANÇAISE
LE *COURS D'ÉTUDES*

A peine réinstallé à Paris et tout glorieux encore de la mission qui lui avait été confiée, Condillac fut élu à l'Académie française, en remplacement de l'abbé d'Olivet. Il y avait peu de liens communs entre son prédécesseur et lui, si ce n'est le culte de la langue française et peut-être aussi les souvenirs d'un état que l'abbé d'Olivet avait abandonné moins vite que lui, après un noviciat de dix ans chez les Jésuites. Mais l'historien de l'Académie, très célèbre en son temps, avait été avant tout un classique et un homme de tradition. A coup sûr, il n'avait point partagé

les idées de Condillac et surtout ses relations : son éloge pouvait être fait d'une façon plus compétente par son élève, l'abbé Batteux (1). Le nouvel académicien se borna sur son prédécesseur à des phrases banales. Selon la mode d'alors, qui avait valu un si grand succès à Buffon à l'occasion de son discours sur le style, Condillac prit une thèse personnelle qu'il développa, comme une sorte de manifeste, dans des pages qui ne manquent pas d'éloquence et dont le ton général indique très clairement combien les idées qui furent celles de la Révolution étaient déjà répandues parmi les esprits éclairés de l'époque. Après quelques mots de compliments nécessaires, Condillac trace à larges traits un tableau des progrès de l'esprit humain depuis la barbarie jusqu'à nos jours, en

(1) C'est l'abbé Batteux qui reçut Condillac au nom de l'Académie, le 22 décembre 1768. Son discours ne nous apprend rien de particulier.

passant par l'époque romaine, par le moyen âge, les Croisades, la Renaissance. Il y aurait beaucoup à dire sur ces jugements rapides, dont quelques-uns étonnent, comme l'affirmation que « l'érudition aveugle éteignit le goût qui commençait avec Marot et que les lettres ne pouvaient pas renaître dans un siècle fait pour admirer Ronsard ».

Naturellement, après l'apothéose de Richelieu, viennent celles de Louis XIV et de Louis le Bien-Aimé, avec cette restriction, cependant, que « l'érudition n'était pas encore sans ténèbres et que la saine critique était à naître » ; car on paraissait « refuser aux modernes la faculté de penser », et on apercevait trop tard « la lumière qui se répandait » et dont on avait besoin pour étudier avec profit.

C'est toujours l'idée chère au dix-huitième siècle, que le dix-neuvième a aussi singulièrement exaltée, qu'avant « les phi-

losophes » ou avant « les critiques » on était incapable de connaître la vérité : ce que Condillac avait proclamé un peu naïvement et sans modestie au commencement de son discours : « Après avoir essayé de faire l'analyse des facultés de l'âme, j'ai tenté de suivre l'esprit humain dans ses progrès. D'un côté, j'ai observé ces temps de barbarie, où une ignorance stupide et superstitieuse couvrait toute l'Europe ; et de l'autre, j'ai observé les circonstances qui, dissipant l'ignorance et la superstition, ont concouru à la renaissance des lettres : deux choses qui s'éclairent mutuellement lorsqu'on les rapproche. »

Nous avons retrouvé dans les papiers de Condillac l'exemplaire de ce discours, édité par la veuve Regnard, imprimeur de l'Académie française, avec les corrections que l'auteur y a faites. C'est sur l'éloge de Louis XV, le *Bien-Aimé,* que portent les plus importantes suppressions. Il y avait

pourtant là quelques souvenirs particuliers dignes d'intérêt. « J'ai été, disait-il, le témoin des épanchements de l'âme paternelle du roi : l'honneur que j'ai eu d'être chargé de l'instruction d'un de ses petits-fils m'en a rendu en quelque sorte le confident. Que j'aimerais à mettre sous les yeux les détails intéressants de leur commerce! Vous y verriez le Monarque sensible répandre tour à tour les plus sages conseils pour la conduite et les plus touchantes consolations dans les malheurs ».

A la fin de cette même année 1768, l'abbé de Condillac figure parmi les dix-huit philosophes que le baron de Gleichen présenta au jeune roi de Danemark (1); mais le 17 avril 1770, il ne se trouve plus parmi les dix-sept réunis chez Mme Necker pour élever une statue à Voltaire (2). Et

(1) *Correspondance de Grimm,* t. VIII (15 décembre 1768), p. 213.

(2) *Correspondance de Grimm,* t. XI, p. 15.

pourtant jusqu'au bout Voltaire avait été un de ses admirateurs; il avait approuvé hautement sa nomination à l'Académie. Il écrivait alors à La Harpe : « Nous avons perdu un très bon académicien dans l'abbé d'Olivet : il était le premier homme de Paris pour la valeur des mots; mais je crois que son successeur, l'abbé de Condillac, sera le premier homme de l'Europe pour la valeur des idées. Il aurait fait le livre de l'*Entendement humain,* si M. Locke ne l'avait pas fait et, Dieu merci, il l'aurait fait plus court (1). » Et quelques jours après sa réception, il disait : « Je trouve beaucoup de philosophie dans le discours de M. l'abbé de Condillac. On dira peut-être que son mérite n'est pas à sa place dans une compagnie consacrée uniquement à l'éloquence et à la poésie; mais je ne vois

(1) Lettre du 31 octobre 1768. *Œuvres complètes de Voltaire*, édit. Garnier, 1882, in-8°, t. XIV de la *Correspondance,* p. 151.

pas pourquoi on exclurait d'un discours de réception des idées vraies et profondes, qui sont elles-mêmes la source cachée de l'éloquence. »

Peu assidu aux séances, très retiré du monde, Condillac se consacra désormais à la rédaction et à l'impression de son *Cours d'études pour l'instruction du prince de Parme* (1), qu'il avait obtenu la permission de publier et au sujet duquel il éprouva même quelques ennuis de la part de l'humeur changeante de la Direction de la librairie (2).

Ce *Cours d'études* est une œuvre considérable, qui ne comprend pas moins de

(1) Le vol. *Ital.* 1550 au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale contient (fol. 238 à 260) des variantes et corrections autographes faites par Condillac sur les épreuves de son édition du *Cours d'études*, imprimée à Deux-Ponts.

(2) Le *Cours d'études* parut à Parme et à Paris de 1769 à 1773, non sans difficulté; car un instant il fut interdit en France. *Correspondance, etc.*, t. XI, p. 109 (août 1775).

seize volumes, et même dix-sept, si on compte le traité *De l'étude de l'histoire,* qui est attribué à l'abbé de Mably (1). Un long « discours préliminaire » expose le plan de Condillac et la façon dont il entend l'exécuter. Ici encore, le philosophe se retrouve avec son système raisonné et ses idées personnelles. « La méthode que j'ai suivie, dit-il, paraîtra nouvelle, quoique dans le fond elle soit aussi ancienne que les premières connaissances humaines. Il est vrai qu'elle ne ressemble pas à la manière dont on enseigne; mais elle est la manière même dont les hommes se sont conduits pour créer les arts et les sciences. Pour faire usage, dans l'éducation, de l'unique méthode à laquelle nous devons tout ce que nous avons appris, il faut d'abord faire connaître à un enfant les fa-

(1) *Correspondance littéraire de Grimm et Diderot.* Édit. Tourneux, t. X, p. 331, 333 (janvier 1774). Le manuscrit de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 3222.

cultés de son âme et lui faire sentir le besoin de s'en servir. Si l'on réussit à l'un et à l'autre, tout deviendra facile; car, au lieu d'imaginer autant de principes, autant de règles qu'on en distingue dans les arts et dans les sciences, on n'aura plus qu'à observer avec lui (1). »

Ces observations, Condillac les fit chaque jour avec son élève, essayant de rede-

(1) Condillac affirme que les premières leçons de métaphysique, débarrassées de l'ancien langage des écoles, sont accessibles à l'intelligence d'un enfant de sept à huit ans, que l'on a rendu capable de quelque attention. « Après qu'on lui a fait comprendre de quelle manière notre esprit acquiert des idées et comment nous les exprimons par des mots, il n'est plus effrayé par ces expressions abstraites de substantif, de genre, de nombre, dont il est aisé de lui rendre l'acception aussi familière que celle des termes les plus communs, et alors il peut suivre sans beaucoup de peine les procédés du langage. » Par la même raison, Condillac établit qu'il ne faut faire commencer l'étude des langues anciennes, du latin particulièrement, qu'à dix ou douze ans, parce que « avant d'entreprendre l'étude d'une nouvelle langue, il faut savoir la sienne et surtout avoir assez de connaissance pour n'être arrêté que par les mots ». Et il conseille ensuite d'apprendre beaucoup de mots à l'enfant, avant de l'ennuyer par la syntaxe et les règles.

venir enfant pour lui. Quand il l'eut fait réfléchir sur les moindres actes de sa vie, il passa aux lectures des meilleurs écrivains, pour lui donner des modèles du beau et les lui rendre familiers. C'est alors que, pour le soutenir dans ses recherches, il lui composa une *Grammaire,* bientôt suivie de *l'Art de penser, l'Art d'écrire* et *l'Art de raisonner,* qui, dit-il, « ne sont dans le fond qu'un seul et même art ». En effet, quand on sait penser, on sait raisonner, et il ne reste plus, pour bien parler et pour bien écrire, qu'à parler comme on pense et à écrire comme on parle. Toutes ces études avaient pour but de former l'esprit du jeune prince et de le préparer à d'autres connaissances; et c'est alors qu'il lui fit étudier l'histoire.

« Je considère l'histoire, poursuit-il, comme un recueil d'observations qui offre aux citoyens de toutes les classes des vérités relatives à eux... Un prince doit ap-

prendre à gouverner son peuple : il faut donc qu'il s'instruise en observant ce que ceux qui ont gouverné ont fait de bien et ce qu'ils ont fait de mal; et cette étude, par conséquent, embrasse tout ce qui peut contribuer au bonheur et au malheur des peuples... ; toutes les choses qui ont concouru à former les sociétés civiles, à les perfectionner, à les défendre, à les corrompre, à les détruire. »

Aussi, tantôt il ne fait connaître que la suite des événements, pour en indiquer « le fil » ; tantôt il les développe avec toutes les circonstances qui se sont transmises jusqu'à nous, lorsque ce sont des « germes où se préparent des révolutions. » Il divise l'histoire en périodes, qui chacune se termine par une révolution dont il expose la cause et les conséquences.

L'enfant pouvait ainsi se porter vers l'étude avec un esprit exercé. Il connaissait les facultés de son âme ; il avait ob-

servé les sociétés dans leur origine : son goût s'était formé par la lecture, et les découvertes des philosophes avaient achevé de développer sa raison. Tout s'était fait avec la même méthode et les mêmes principes, puisque tous les arts se confondent en un seul.

Cela étant, il semble inutile d'analyser ici les quatre volumes qui ont pour titre : *la Grammaire, l'Art de penser, l'Art d'écrire, l'Art de raisonner*. On y retrouverait toutes les idées que Condillac a développées dans ses autres ouvrages (1).

Les études historiques se trouvaient tout à fait en dehors de ses précédents travaux ; aussi lui ont-elles coûté des recherches considérables.

L'*Histoire ancienne* comprend six vo-

(1) Après les avoir résumés, La Harpe conclut en disant de leur auteur : « C'est l'esprit le plus juste et le plus lumineux qui ait contribué, dans ce siècle, aux progrès de la bonne philosophie. » — La Harpe, *Philosophie du dix-huitième siècle*, t. II, p. 187 et suiv.

lumes : elle commence à l'histoire des Hébreux et des Grecs pour embrasser toute la longue période qui s'étend jusqu'à la chute de Constantinople et de l'empire d'Orient. Une grande part est faite — et c'était une nouveauté considérable pour le temps — aux institutions, aux lois et à leur influence sur le développement de la population. Quelques vues originales sont heureusement présentées : on y trouve des jugements intéressants sur les grands hommes ou ceux que la tradition a regardés comme tels. Pour n'en citer qu'un, résumant son opinion sur Auguste, qu'il appelle Octavius, il observe que « César ne dut son élévation qu'à lui-même, tandis que l'autre dut la sienne aux circonstances, et il les trouva si favorables, qu'il se fût épargné bien des cruautés, s'il eût eu plus de courage ou de talents. Il dut ses soldats à l'adoption du dictateur, le besoin que la République

eut de lui à la conduite inconsidérée d'Antoine... Octavius a régné. Il fallait donc qu'il fût loué : et nous ignorerions sa vie, s'il eût été possible de la faire oublier. Cruel, perfide et lâche, il a eu encore les superstitions des petites âmes. » Ces dernières considérations étaient à l'adresse de son élève, aussi bien que le livre XIe intitulé : *La Prévoyance est nécessaire aux souverains. Comment elle s'acquiert.* Mais ce qui s'adresse au public et ce qui caractérise l'œuvre, ce sont les chapitres où il est traité de la passion des Romains pour les arts, pour la science, pour le spectacle; de leurs occupations, de l'urbanité romaine, du goût persistant pour la philosophie, pour la jurisprudence, etc.; toutes réflexions que nous serions tentés de croire très personnelles, si Condillac n'était pas contemporain de l'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.*

Même observation pour l'*Histoire moderne,* qui comprend également six volumes et va jusqu'à la paix d'Utrecht, embrassant tout ce qu'il faut savoir de l'histoire de l'Europe pour bien comprendre l'histoire de la France. Mais la dernière partie de l'ouvrage est une véritable apologie de la science et de la philosophie du dix-huitième siècle, digne de rivaliser avec le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie.*

S'adressant au jeune prince de Parme, il lui disait : « Sans vous parler de toutes les erreurs, je vous en ai fait connaître assez pour vous faire voir comment on se trompe : sans vous parler de toutes les vérités, il s'agit actuellement de vous faire voir comment on doit se conduire pour être assuré d'en trouver... Rappelez-vous, Monseigneur, le temps où vous avez vu les sociétés commencer et où les hommes encore sans expérience voyaient la terre

comme une surface plane et les cieux comme une voûte à laquelle tous les astres étaient attachés. Ce sont ces hommes ignorants qui ont su se mettre tout à coup dans le chemin de la vérité : car vous les avez vus commencer par observer la terre et les cieux. » Tout réside dans une « bonne méthode » pour conduire l'esprit. Repoussant le scepticisme représenté pour lui par Bayle, Condillac veut bien reconnaître que « les erreurs de Descartes étaient un pas vers la vérité ». Puis, il exalte ce qu'il appelle « le commencement de la vraie philosophie » ; les découvertes de Kepler, Copernic, Galilée, Newton surtout; les progrès de l'algèbre et de l'optique, de la géométrie, de l'astronomie; il compare l'avancement des sciences à celui des lettres, et termine par les progrès de la politique : beau sujet d'études pour un jeune prince, idées généreuses qui se répandaient dans les cours d'Europe, juste-

ment à l'époque où tous les États étaient sous le pouvoir des plus mauvais rois et des pires gouvernements.

Il ne semble pas que Condillac, malgré ses soins si persévérants et sa méthode nouvelle, ait réussi à faire de son élève un monarque modèle. Dès l'année qui suivit son départ définitif de Parme, Voltaire écrivait à d'Alembert : « J'apprends que le prince passe la journée à voir des moines et que sa femme, Autrichienne et superstitieuse, sera la maîtresse. » C'est cependant contre ce danger particulier que l'abbé de Condillac avait essayé de le prémunir. Dans une page très curieuse de son *Cours d'études,* il écrit en parlant de la religion : « On est également condamnable lorsqu'on nie les choses, parce qu'on ne les a pas vues, ou parce qu'on ne les comprend pas, et lorsqu'on croit légèrerement, sans avoir examiné l'autorité de ceux qui les rapportent. Un esprit sage

évitera donc l'une et l'autre de ces extrémités. Tous ne sont pas obligés de raisonner sur la religion, mais tous sont obligés de l'étudier avec humilité. Il faut qu'un prince soit à cet égard plus instruit qu'un simple particulier, puisqu'il est dans l'obligation de donner l'exemple.

« Vous ne sauriez être trop pieux, Monseigneur; mais si votre piété n'est pas éclairée, vous oublierez vos devoirs pour ne vous occuper que de petites pratiques. Parce que la prière est nécessaire, vous croirez toujours devoir prier; et, ne considérant pas que la vraie dévotion consiste à remplir votre état, il ne tiendra pas à vous que vous ne viviez dans votre cour comme dans un cloître. Les hypocrites se multiplieront autour de vous. Les moines sortiront de leurs cellules; les prêtres quitteront le service de l'autel pour venir s'édifier à la vue de vos saintes œuvres... Vous prendrez insensiblement leur place, pour

leur céder la vôtre : vous prierez continuellement, et vous croirez faire votre salut; ils cesseront de prier, et vous croirez qu'ils font le leur. Étrange contradiction, qui pervertit les ministres de l'Église, pour donner de mauvais ministres à l'État. »

Autant que les dévots, Condillac redoutait les flatteurs et les incapables. Dans un autre passage de son *Histoire moderne,* après un magnifique éloge de Rosny et de Henri IV, il disait : « Je tremble, Monseigneur, quand j'y pense : car des États aussi petits, aussi tranquilles, aussi soumis que ceux de Parme ne donnent de puissance que ce qu'il faut précisément pour s'endormir... »

Il y aurait encore plus d'une observation piquante à faire après avoir lu ce *Cours d'études,* revu tout à loisir par l'abbé de Condillac : ce serait, par exemple, de noter le goût du moment et les auteurs les plus en vogue chez ceux

qui alors se piquaient de bel esprit; sous ce rapport, l'auteur de *l'Art d'écrire* était un vrai professeur de littérature française. Parmi les écrivains que recommande Condillac, les uns sont bien oubliés aujourd'hui, les autres gardent une gloire immortelle, mais dont l'éclat varie un peu avec le temps. Ainsi le « poète » le plus souvent cité est Despréaux, — comme on disait encore au dix-huitième siècle, — d'abord pour son *Lutrin,* et, ce qui se comprend mieux, pour les *Épîtres,* les *Satyres* et *l'Art poétique;* puis viennent quelques tragédies de Corneille, quelques comédies de Molière et de Regnard, toutes les pièces de Racine dont il importe de « recommencer la lecture une douzaine de fois » et qu'il faut apprendre par cœur; *la Henriade* et l'*Essai sur la poésie épique* de Voltaire. A côté de ces chefs-d'œuvre si connus, Condillac place les *Tropes* de M. du Marsais, *l'Origine des*

lois de Goguet, l'ouvrage de la marquise du Châtelet sur Newton, la *Préface* de Cotes, la belle épître de M. de Voltaire sur le grand philosophe anglais, le *Traité de la sphère* de M. de Maupertuis, la *Géométrie* de M. Le Blond.

Pour l'instruction religieuse, à laquelle Condillac attache beaucoup d'importance, il ne sort pas de trois livres : le *Catéchisme* de l'abbé Fleury, la *Bible* de Royaumont, le *Petit Carême* de Massillon. Et il faut les « recommencer bien des fois ». Fénelon, Bossuet surtout, n'existaient plus alors comme écrivains; ils n'ont retrouvé crédit, avec Bourdaloue, qu'au milieu du siècle dernier.

C'était bien là l'opinion moyenne de l'époque, ce que devaient penser et pratiquer les honnêtes gens. Sauf en philosophie, Condillac n'est pas un novateur : ce qu'il a toujours cultivé le plus, c'est le bon sens. Il ne se lasse pas d'y faire appel.

Une sorte de volume complémentaire du *Cours d'études* est intitulé : *De l'étude de l'histoire*. Il forme le tome XXI de l'édition complète des œuvres de Condillac; et, comme il n'a ni avertissement ni préface et qu'il est conçu dans le même moule, pour ainsi dire, que les autres, il devrait être attribué au même auteur, si le panégyriste de l'abbé de Condillac, son ami de la dernière heure, M. d'Autroche, ne nous avait appris qu'il est de son frère l'abbé de Mably.

« Le *Cours d'études,* dit-il, est terminé par une savante dissertation sur *l'Étude de l'histoire,* bien faite pour servir de sanctuaire à ce vaste monument. L'illustre auteur des *Entretiens de Phocion* a voulu coopérer à l'instruction de l'auguste disciple de son frère, par ce morceau précieux, qui renferme, avec les principes les plus purs de la justice et de la morale, un tableau précis de tous les gouvernements

modernes. Tout y respire ce même courage pour dire la vérité, ce même zèle pour les mœurs, ce même amour pour les hommes. L'on regrette toutefois que l'érudit auteur, trop épris des coutumes, des lois et de la pauvreté des anciennes républiques de la Grèce, s'obstine à vouloir faire revivre ces temps antiques parmi nous, sans observer que la forme de nos gouvernements presque tous monarchiques ou arbitraires, l'étendue des divers États de l'Europe, les nouveaux rapports, que les progrès de la navigation ont ouverts entre les hommes pour la facilité du commerce et la multiplication de l'or et de l'argent, rendent inapplicables de nos jours la plus grande partie des principes de Solon et de Lycurgue. Il est fâcheux que M. l'abbé de Mably, plus occupé de la théorie que de la pratique de la science du gouvernement, se soit plutôt attaché à prouver que tout citoyen doit obéir au magistrat et le

magistrat aux lois, qu'à indiquer à l'Infant les bonnes lois que ses États avaient droit d'attendre de lui pour leur avantage et leur prospérité. »

Cette citation indique quelle était l'opinion des contemporains sur les théories de Mably, accueillies du reste avec réserve et faites siennes par Condillac non sans corrections (1). Il y a pourtant, sur la richesse et le luxe, les conséquences fatales qu'ils entraînèrent pour les États depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, des observations très profondes, qu'il serait singulièrement utile de méditer, et aussi un tableau de la plupart des gouvernements de l'Europe au milieu du dix-huitième siècle, d'autant plus intéressant, que les éléments ne s'en trouvent qu'assez épars, et que quelqu'un qu'on interro-

(1) On raconte que Mably ayant présenté au prince de Parme les vertus de Lacédémone avec une rudesse toute républicaine, Condillac dut adoucir le passage, comme il avait corrigé les travaux de Deleyre.

gerait sur le régime politique particulier de la Suisse, de l'Italie, des Provinces-Unies, de l'empire d'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suède, de la Pologne ou de Venise au milieu du dix-huitième siècle serait peut-être très embarrassé pour répondre exactement du premier coup.

L'ouvrage tout entier traite de ce que nous appellerions aujourd'hui la politique : on y retrouve beaucoup d'idées émises par Montesquieu et par toute l'école philosophique de l'époque.

Une observation générale termine le *Cours d'études;* et bien qu'elle ait été répétée plus d'une fois par les professeurs ou les précepteurs, même à d'autres qu'à des princes, elle mérite d'être signalée dans les termes précis où Condillac l'a présentée :

« Quand nous sortons des écoles, nous avons à oublier beaucoup de choses frivoles, qu'on nous a apprises; à apprendre

des choses utiles, qu'on croit nous avoir enseignées; et à étudier les plus nécessaires, sur lesquelles on n'a pas songé à nous donner de leçons.

« De tant d'hommes qui se sont distingués depuis le renouvellement des lettres, y en a-t-il un seul qui n'ait été dans la nécessité de recommencer ses études sur un nouveau plan?... Nous passons notre enfance à nous fatiguer pour ne rien apprendre que des choses qui sont inutiles; et nous sommes condamnés à attendre l'âge viril pour nous instruire réellement...

« C'est à vous, Monseigneur, à vous instruire désormais tout seul. Je vous y ai déjà préparé et même accoutumé. Voici le temps qui va décider de ce que vous devez être un jour; car la meilleure éducation est celle que nous nous donnons nous-mêmes. Vous vous imaginez peut-être avoir fini; mais c'est moi, Monseigneur,

qui ai fini; et vous, vous avez à recommencer (1). »

On sait que, les idées espagnoles ayant prévalu chez l'Infant avec tous les préjugés de race, d'aussi sages conseils restèrent sans profit. C'est du moins l'honneur de Condillac de les avoir donnés très simplement et très courageusement.

(1) Dernier chapitre de l'*Histoire moderne*, t. XX, des *OEuvres*, p. 540.

CHAPITRE III

CONDILLAC ÉCONOMISTE

Nul doute que le séjour de Condillac dans l'Orléanais et l'acquisition, en 1773, de la terre de Flux n'aient été l'occasion pour lui de s'intéresser aux études d'économie politique. Dans un éloge très développé, prononcé aussitôt après sa mort devant la Société royale d'agriculture d'Orléans, M. de Loynes d'Autroche raconte la venue du philosophe dans la province. « Pour se dérober au spectacle affligeant de la corruption toujours croissante de la capitale, M. l'abbé de Condillac se choisit vers la fin de ses jours une retraite champêtre dans notre pays : c'est là que rendu à la nature qu'il aimait, il

coulait des jours aussi paisibles, aussi purs que son cœur; c'est dans cet asile, embelli par son goût, qu'il aimait à recevoir et qu'il recevait avec une cordialité si vraie, une satisfaction si engageante de véritables amis... »

Le Trosne, le conseiller au siège présidial d'Orléans, — un des premiers adeptes de la « secte » économiste, — son collègue dans la magistrature, M. de la Gueule de Coince, l'abbé de Reyrac, le chanoine de Loynes de Talcy en faisaient partie, ainsi que Claude d'Autroche lui-même. Ce dernier était un admirateur passionné des lettres classiques, le futur traducteur des *Odes* d'Horace, grand voyageur, que les richesses artistiques de l'Italie avaient séduit et qui était déjà assez connu pour être reçu par Voltaire à Ferney lors de son retour en France. Propriétaire de vastes domaines en Sologne et du beau château de la Porte, qui domine tout le val

de Loire, il avait orné ses jardins de statues mythologiques, qui s'y trouvaient encore il y a cinquante ans, et il n'était pas éloigné des idées nouvelles, prisant la vertu des républiques antiques. Au reste, l'intendant de la province, M. de Cypierre, baron de Chevilly, passait aussi pour un novateur, tout comme Turgot, qui allait devenir ministre, comme Lavoisier, qui appliquait à la chimie la méthode même de Condillac, comme Dupont de Nemours ou l'abbé Baudeau. D'Autroche et l'abbé de Condillac, qui avait trente ans de plus que lui, se firent nommer le même jour membres ordinaires de la Société royale d'agriculture d'Orléans, le 5 février 1776, sous la présidence de M. Laisné de Sainte-Marie, un physiocrate déterminé. M. l'abbé de Condillac remplaçait M. Mannau (1).

(1) Manuscrits de Dom Gérou, à la bibliothèque publique d'Orléans, M. 487, t. Ier, p. LXXXIII.

Cette Société d'agriculture avait été établie par arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1762, en même temps qu'un certain nombre d'autres. Elles devaient, dans l'esprit du gouvernement, former une sorte de fédération et se communiquer réciproquement leurs travaux : il y en avait une par généralité. La plus ancienne, celle de Bretagne, est de 1754. Elle correspondait avec Orléans, aussi bien que celles de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux. Chacune exposait les progrès réalisés dans la région; et il est très curieux de voir, dès cette époque, préconiser l'emploi de la marne, l'établissement des prairies artificielles, les soins de la vigne.

Mais à cela ne se bornaient pas les travaux de la Société d'Orléans. Elle embrassait les questions d'intérêt général et réclamait, pour les campagnes, la diminution des fêtes chômées, la répression du vagabondage, la réforme de la taille. Sortant

un peu de ses attributions, elle avait rédigé, dès le mois d'août 1762, un mémoire sur l'abolition de toutes les prohibitions mises à l'entrée et à la sortie des céréales, sur la liberté du commerce des grains, mémoire que l'intendant libéral, M. de Cypierre, devait adresser au contrôleur général (1). Elle alla plus loin et fonda en 1765 un concours pour récompenser les meilleurs écrits sur des sujets d'économie politique qu'elle indiquerait, et elle offrit en 1773 un prix de 600 livres à l'auteur qui aurait le mieux répondu à cette question : « Quel serait l'avantage et le désavantage d'une nation qui rendrait, la première, une liberté et une immunité complètes à son commerce? » On voit que dans l'esprit de la Société, les doctrines du libre-échange n'avaient rien d'effrayant (2). Il

(1) Registres de la Société royale d'agriculture d'Orléans. Archives du Loiret.

(2) Lettre du secrétaire perpétuel à M. de Cypierre du 2 mars 1773.

faut ajouter que Malesherbes, un autre Orléanais, et Turgot étaient alors en faveur près du pouvoir, et qu'à la cour, non sans opposition, on les laissait appliquer leurs idées.

M. d'Autroche, dans sa notice sur Condillac, établit d'une façon assez intéressante et à coup sûr très juste, — si on fait la part de la phraséologie de l'époque, — la genèse des doctrines économiques dont le médecin du feu roi, Quesnay, avait été naguère l'initiateur.

« La philosophie, si accoutumée à se passionner pour des nouveautés, ou des erreurs, jalouse peut-être que cette science ne fût pas son ouvrage, ne la regardait qu'avec mépris, ou du moins avec indifférence. Les choses en étaient à ce point lorsque Louis XV mourut : la nation sembla sortir alors de son long accablement. Le rayon de l'espérance que parut suivre son jeune et nouveau monarque

commença à la ranimer et à lui rendre moins étrangères les questions qui touchaient au bonheur public. On s'en occupa donc davantage : on discuta, on discuta plus; et, la vérité triomphant de toutes ces choses, on vit la liberté du commerce des grains, si combattue, cesser d'être un fantôme et marcher sans entraves, revêtue du Sceau de l'Autorité.

« On peut juger aisément que M. de Condillac ne pouvait rester spectateur inutile de tous ces débats... (1). »

En effet, devenu campagnard, Condillac s'était intéressé à ces questions. Et comme il avait l'idée fixe de mettre toute science et toute philosophie à la portée du vulgaire, il entreprit de constituer à l'économie politique sa formule et, comme il disait toujours, « sa langue ».

C'est l'année même de son entrée à la

(1) *Éloge de M. l'abbé de Condillac,* prononcé le 18 janvier 1781, p. 73.

Société d'agriculture, en 1776, qu'il fit paraître *le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, un volume, avec l'indication ordinaire du lieu de publication : Amsterdam et Paris. Il se qualifiait sur le titre de « membre de l'Académie française et de la Société royale d'agriculture d'Orléans ». Et, d'après la couleur du papier et les caractères typographiques, il est à peu près certain que le livre fut imprimé à Orléans, chez un éditeur très connu à cette époque, Couret de Villeneuve. L'exemplaire de l'édition originale, que nous possédons, porte le nom, à la première page, de Mme de Sainte-Foy.

L'ouvrage se divise en deux parties. Fidèle à son système, Condillac repousse en principe toute définition de l'économie politique. « Si, dit-il, au début de son livre, en définissant, on a l'avantage de dire en une seule proposition

tout ce qu'on veut dire, c'est qu'on ne dit pas tout ce qu'il faut, et que souvent on ferait mieux de ne rien dire (1). »

Mais, mettant toujours l'homme au premier rang et appliquant la psychologie aux besoins de l'homme vivant en société, il ne considère la richesse et l'échange qu'au point de vue des services rendus et des moyens propres à procurer l'abondance. Il se place dans le monde moderne tel qu'il est constitué ; mais il n'entend pas, comme les physiocrates, imposer un gouvernement de son choix. Tous les gouvernements sont bons qui laissent pratiquer la liberté. Aussi Condillac, de même qu'il avait fait pour la philosophie, n'envisage l'économie politique que relativement à la satisfaction des nécessités humaines, la dégageant des principes de morale sociale, qui échappent à son observation.

(1) *Le Commerce et le Gouvernement,* 1re partie, chap. Ier, p. 24.

Il était donc très à son aise pour ramener à la sensation l'origine de la science économique, qui est d'essence très positive.

La sensation étant le fait générateur de l'action et du développement de l'esprit humain, elle donne à l'individu les facultés dont il use pour satisfaire ses besoins, rechercher le plaisir, éviter la peine, en un mot pour vivre. On dit qu'une chose est utile, lorsqu'elle sert à quelques-uns de nos besoins, et qu'elle est inutile, lorsqu'elle ne sert à aucun ou que nous n'en pouvons rien faire. Son utilité est donc fondée sur le besoin que nous en avons. D'après cette utilité, nous l'estimons plus ou moins : c'est-à-dire que nous jugeons qu'elle est plus ou moins propre aux usages auxquels nous voulons l'employer. Or, cette estime est ce que nous appelons *valeur*. Dire qu'une chose vaut, c'est dire qu'elle est, ou que nous l'estimons bonne

à quelque usage. La valeur des choses est donc fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur le besoin que nous en avons, ou, ce qui revient encore au même, sur l'usage que nous en pouvons faire.

On donnera ainsi, dans un sens, de la valeur à des choses auxquelles, dans un autre, on n'en donnait pas. Au milieu de l'abondance, on sent moins le besoin, parce qu'on ne craint pas de manquer. Par une raison contraire, on le sent davantage dans la rareté et dans la disette. Or, puisque la valeur des choses est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin senti donne aux choses une plus grande valeur, et qu'un besoin moins senti leur en donne une moindre. La valeur des choses croît donc par la rareté et diminue par l'abondance.

Tout cela est d'une évidence qui nous semble aujourd'hui bien primitive. Mais

il faut observer que l'économie politique était alors dans l'enfance et que personne n'avait encore rédigé son acte de naissance.

« Chaque science, dit Condillac au début de son livre, demande une langue particulière, parce que chaque science a des idées qui lui sont propres. Il semble qu'on devrait commencer par faire cette langue; mais on commence par parler et par écrire, et la langue reste à faire. Voilà où en est la science économique : c'est à quoi on se propose de suppléer (1). »

Le genre humain avait perdu ses titres : M. de Montesquieu les lui a rendus! C'était un peu le travers du dix-huitième siècle de croire que rien n'était connu avant lui. Les philosophes prétendaient régénérer le monde; et, sur ce point, l'abbé de Condillac était bien de leur école. C'est peut-être cette naïve confiance

(1) *Le Commerce et le Gouvernement*, t. XXV des *OEuvres*, p. 7.

dans son génie qui lui a permis de rendre de véritables services à la science, en se donnant comme l'homme de deux ou trois idées, dont il recommençait, sans se lasser, la très élémentaire démonstration.

Le Commerce et le Gouvernement est l'application à une science nouvelle — la science économique — des principes qu'il a développés dans tous ses autres ouvrages. N'étant pas économiste, il a voulu se rendre compte d'une matière inconnue pour lui : il y a appliqué sa puissance d'analyse et la clarté naturelle de son esprit, et il a écrit un livre qui n'est qu'un manuel, dans lequel est résumée toute la doctrine. Aucun auteur n'est cité, aucun nom propre n'est prononcé; c'est une suite de chapitres qui traitent du prix des choses, des marchés ou échanges, du commerce, des salaires, du droit de propriété, de la monnaie, de la circulation de l'argent, du change, du prêt à intérêt, de

la vente des blés, de l'emploi des terres, du luxe, de l'impôt, des richesses respectives des nations.

Quelques morceaux sont tout à fait neufs pour le temps, comme ceux sur le prêt à intérêt et le mécanisme du change. Il y a parfois des vues originales; et, bien qu'étant, comme tout le monde alors, un peu physiocrate, Condillac se sépare de la « secte » sur certains points.

Produire, dit-il, c'est donner de nouvelles formes à la matière : « Lorsque la terre se couvre de productions, il n'y a pas d'autre matière que celle qui existait auparavant, il y a seulement de nouvelles formes, et c'est dans ces formes que consiste toute la richesse de la nature. Les richesses naturelles ne sont donc que différentes transformations (1). »

Sans doute, il n'est d'autre source de la

(1) *Le Commerce*, chap. IX, p. 73.

matière que la terre; mais la matière n'acquiert d'utilité que pour nous, ne devient richesse que par une suite de modifications dues à l'action combinée de la nature et du travail humain, ou bien du travail humain seul. La terre abandonnée à elle-même produit surtout des choses inutiles. Ce n'est qu'à force d'observations et de travail que nous venons à bout d'empêcher certaines productions et d'en faciliter d'autres. C'est donc principalement au travail du cultivateur que nous devons l'abondance des richesses naturelles qui satisfont nos besoins ou servent de matières premières aux arts. Aussi, dans l'agriculture, comme dans l'industrie et le commerce, l'agent productif par excellence, c'est le travail. La nation la plus utile sera donc celle où il y aura le plus de travaux dans tous les genres (1).

(1) *Le Commerce*, 1re partie, chap. XXIX, p. 302.

Ces observations si vraies offensèrent les physiocrates. Leur doctrine était tout d'une pièce; leur prophète avait un caractère sacré; les disciples s'empressèrent de le défendre. L'un des plus acharnés fut l'abbé Baudeau, qui, dans les *Nouvelles Éphémérides du citoyen,* ne consacra pas moins de deux numéros à combattre l'importun qui venait troubler leur domination incontestée.

« Le nom d'économiste, dit-il, est, je crois, dans le moment présent, un titre qu'il ne faut pas donner à ceux qui le refusent, mais uniquement à ceux qui l'acceptent. En agir autrement, c'est s'exposer à calomnier les uns et les autres et par conséquent à commettre une lourde injustice. Les vrais économistes sont faciles à caractériser par un seul trait que tout le monde peut saisir. Ils reconnaissent un maître (le docteur Quesnay), une doctrine (celle de la *Philosophie rurale* et de l'*Ana-*

lyse économique), des livres classiques (la *Physiocratie*), une formule (le *Tableau économique*), des termes techniques, absolument comme les antiques lettrés de la Chine (1).

« Ce corps de doctrine que nous avons adopté, ce maître que nous suivons, ces livres fondamentaux que nous développons, cette formule à laquelle nous sommes attachés, ce système enfin (car c'en est un, puisqu'il consiste dans un enchaînement méthodique de principes et de conséquences), ce système est-il véritable, est-il erroné? Est-il pour le souverain et pour le peuple une source de prospérité ou de ruine? C'est le temps qui le fera voir, c'est la postérité qui le jugera. »

Il n'est pas permis de sortir de la grande maxime de Quesnay : « Que le

(1) Année 1776, t. IV et V : « Observations économistes à M. l'abbé de Condillac sur son livre *Du commerce et du gouvernement.* »

souverain et la nation ne perdent jamais de vue que la terre est l'unique source des richesses et que c'est l'agriculture qui les multiplie (1) ! »

Plus calme et plus raisonnée fut la réfutation que tenta un collègue de Condillac à la Société d'agriculture d'Orléans, son ami Le Trosne, devenu avocat du roi au présidial, l'élève du grand Pothier. Il l'attaqua d'abord dans une courte brochure (1776) ; puis, l'année suivante, il publia tout un volume intitulé : *De l'Intérêt social par rapport à la valeur, à la circulation et au commerce intérieur et extérieur.*

Quelques-unes des critiques qu'il présentait semblaient assez justifiées. Condillac avait prétendu qu'un échange suppose deux choses : production surabondante, « parce que je ne puis échanger que mon

(1) *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole ;* troisième maxime.

surabondant », et consommation à faire, « parce que je ne fais l'échange qu'avec quelqu'un qui fait le commerce ». Le Trosne observe que dans une société formée, où il y a une grande concurrence de vendeurs et d'acheteurs, toutes les marchandises obtiennent une valeur qui est assez constante pour ne point dépendre du besoin particulier d'un contractant; et que, d'autre part, le surabondant est très nécessaire pour répondre aux besoins de la société, l'entrepreneur de culture qui produit plus de blé qu'il n'en faut pour sa consommation étant très assimilable au marchand qui achète de la marchandise pour la revendre, à l'horloger, par exemple, qui a des montres surabondantes pour ses clients (1). Puis, une longue discus-

(1) Nous avons beaucoup utilisé pour ce chapitre un ouvrage récent intitulé justement : *Condillac économiste* (Paris, Guillaumin, 1903, in-8°). L'auteur, M. Auguste Lebeau, a traité le sujet avec compétence et en ne négligeant aucune source d'information.

sion s'élève entre eux pour savoir si les échanges se font « valeur égale pour valeur égale », ou si l'échange est la source d'un avantage réciproque pour chacun des contractants. On invoque l'opinion de Turgot; et Condillac finit par admettre que, dans une société où l'échange est la condition de la vie commune, la valeur est à la fois l'estime particulière que chacun fait des choses et l'estime générale que la société en fait elle-même dans les marchés.

Enfin, Le Trosne reproche à Condillac d'être partisan de l'impôt unique sur la propriété foncière, d'après cette idée que tous les citoyens sont salariés les uns des autres, à l'exception des propriétaires, et que si l'industrie et le commerce augmentaient réellement la masse des richesses, on pourrait admettre d'autre part que le commerce réduirait le salaire et le profit (1).

(1) *Le Commerce*, 1re partie, chap. XXVIII, p. 291, 294, 299.

A quoi le physiocrate, qui aurait dû cependant, selon Quesnay, soutenir que la terre est la seule source de la richesse, objecte que l'artisan, dont l'industrie est autant productive que celle du colon, doit contribuer lui aussi à la dépense publique (1). Et M. d'Autroche ajoute qu'il y a une injustice criante à taxer le laboureur propriétaire en le forçant à abandonner un héritage qu'il aurait tant d'intérêt et de moyens d'améliorer au profit de sa famille (2).

Toute la seconde partie de l'ouvrage de Condillac est consacrée à démontrer la nécessité de la liberté commerciale. « Nous avons vu, dit-il, comment les richesses, lorsque le commerce jouit d'une liberté entière et permanente, se répandent partout. Elles se versent continuel-

(1) Le Trosne, *De l'intérêt social, etc.*, édition des *Physiocrates*, 1846, in-8°, chap. v : « Examen de la doctrine de M. l'abbé de Condillac... ».

(2) *Éloge de M. l'abbé de Condillac*, p. 79.

lement d'une province dans une autre. L'agriculture est florissante : on cultive les arts jusque dans les hameaux; chaque citoyen trouve l'aisance dans un travail de son choix; tout est mis en valeur, et on ne voit pas de ces fortunes disproportionnées qui amènent le luxe et la misère.

« Tout change à mesure que différentes causes portent atteinte à la liberté du commerce. Nous avons parcouru ces causes : ce sont les guerres, les péages, les douanes, les maîtrises, les privilèges exclusifs, les impôts sur la consommation, les variations des monnaies, l'augmentation des mines, les emprunts de toutes espèces de la part du gouvernement, la police des grains, le luxe d'une grande capitale, la jalousie des nations, enfin l'esprit de finance qui influe dans toutes les parties de l'administration.

« Alors, le désordre est au comble. La misère croît avec le luxe; les villes se rem-

plissent de mendiants; les campagnes se dépeuplent, et l'État, qui a contracté des dettes immenses, ne semble avoir encore de ressources que pour achever sa ruine (1). »

Toutes ces considérations, présentées comme des suppositions, sont en réalité la peinture fort exacte de l'état des choses à l'époque même et de l'influence que le commerce et le gouvernement peuvent avoir l'un sur l'autre. Une troisième partie, annoncée par l'auteur, n'avait plus de raison d'être : son livre présentait un tout complet, digne de retenir l'attention par la diversité des sujets traités.

Peut-être après avoir constaté la valeur des travaux de Condillac sur ces questions nouvelles pour lui, comme elles l'étaient alors pour la plupart, trouvera-t-on exagéré le jugement de J.-B. Say dans son

(1) *Le Commerce et le Gouvernement;* conclusion, p. 527-528.

Traité d'économie politique : « Condillac a cherché à se faire un système particulier sur une matière qu'il n'entendait pas; mais il y a quelques bonnes idées à recueillir parmi le babil ingénieux de son livre. »

Il y avait mieux que cela; car, sur certains points, le « système particulier » de Condillac était singulièrement en avance sur son temps, puisque son ouvrage parut en France avant celui d'Adam Smith, en Angleterre, la *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations,* qui devint le véritable évangile de l'économie politique. J.-B. Say déclare, du reste, que depuis Adam Smith, les autres économistes, physiocrates ou non, n'existaient pas. Il ne faut plus parler de Quesnay, Le Trosne, Mercier de la Rivière, Cantillon, Graslin, Condillac : « Leurs erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faut oublier. »

Les contemporains ne furent pas toujours plus équitables. Grimm, qui n'a pas oublié ses rancunes ou celles de Diderot, écrivait, non sans ironie, dans sa *Correspondance :*

« Ce livre a fait grand bruit d'abord pour avoir été arrêté par la Chambre syndicale des libraires et imprimeurs. La confrérie doit se féliciter que les lumières du gouvernement agricole aient trouvé enfin un vengeur plus illustre que les Rouland, les Baudeau et toute leur triste cohorte.

« L'ouvrage de M. de Condillac peut être regardé comme le catéchisme de la science : il a le grand mérite d'expliquer avec une netteté, avec une précision merveilleuse ce que tout le monde sait, et rien n'est plus séduisant dans une discussion de ce genre. Les hommes du monde qui ont le moins réfléchi sur la matière s'applaudiront intérieurement de saisir avec tant de sagacité le principe d'un système

qu'ils croyaient si supérieur à la capacité de leurs idées... (1). »

Beaucoup plus bienveillante est l'appréciation de La Harpe :

« Le livre de l'abbé de Condillac est l'ouvrage d'un bon esprit qui a voulu se rendre compte à lui-même des matières dont il entendait parler sans cesse. On peut l'appeler le livre élémentaire de la science économique. Ce n'est pas que les disciples de cette science soient d'accord avec lui en tout et que les maîtres n'y aient relevé même ce qu'ils appellent des méprises et des erreurs; mais tous conviennent qu'il a posé les mêmes principes généraux et qu'il est arrivé aux mêmes résultats. Il a sur eux l'avantage d'une marche très méthodique et de la clarté la plus lumineuse. »

(1) *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot.* Edit. Tourneux, t. XI, p. 53 et suiv.

Mais le jugement le plus intéressant, parce qu'il semble définitif, et qu'un long espace de temps écoulé lui donne plus de prix, est celui porté par un publiciste anglais en 1862, que Michel Chevalier accusa plaisamment d'avoir « découvert Condillac », M. Henry Dunning Macleod (1).

« L'ouvrage de Condillac, dit-il, est très remarquable et mérite d'attirer l'attention. Il est entaché en quelques endroits des erreurs des économistes ; mais il repousse leur classement des artisans, des manufacturiers, des marchands comme travailleurs improductifs. Il s'élève ainsi contre la doctrine affirmant que dans l'échange, aucune des parties ne perd ni ne gagne...

« Les ouvrages de Smith et de Condillac furent publiés la même année : celui de Smith, en peu de temps, obtint une célé-

(1) *The history of economist,* London, 1890 p. 692.

brité universelle : celui de Condillac fut complètement oublié ; cependant, au point de vue scientifique, il est infiniment supérieur à Smith. C'est incontestablement le plus remarquable livre qui ait été écrit sur l'économie politique jusqu'à cette époque et il joue un rôle très important dans l'histoire de la science. La girouette des temps lui apporte maintenant sa revanche, car tous les meilleurs économistes d'Europe et d'Amérique gravitent aujourd'hui autour de cette opinion que la conception de Condillac fut la vraie conception de l'économie politique (1). Il recevra justice après un oubli de cent vingt ans... »

Ce que nous pouvons conclure de cet examen rétrospectif, c'est que Condillac,

(1) L'éditeur estimé des physiocrates, M. Eug. Daire, était bien de cet avis dès 1847, quand dans ses *Mélanges d'économie politique*, il reproduisait *le Commerce et le Gouvernement* comme un livre classique, en le faisant précéder d'une remarquable notice, t. I, p. 242 à 248.

contrairement à la majorité des écrivains de son temps, appartient à l'école libérale : il est partisan de la liberté absolue d'importation et d'exportation, source pour une nation de la prospérité de l'industrie, du commerce, de l'agriculture même. A l'encontre de son frère, l'abbé de Mably, il regarde le droit de propriété comme sacré, soit qu'il provienne de la première occupation, du partage ou de l'héritage : il combat ainsi par avance Fourier, Babeuf ou Saint-Simon; il se déclare enfin de l'école de Turgot plus que de celle de Rousseau. Il était assez sagace pour prévoir la Révolution; mais, s'il avait pu, il aurait été au-devant par des réformes, que tout le monde demandait alors et que personne ne voulut faire.

CHAPITRE VIII

LES DERNIÈRES ŒUVRES PHILOSOPHIQUES

LA LOGIQUE

LA LANGUE DES CALCULS

L'année même qui suivit la mort de l'abbé de Condillac, M. d'Autroche publiait les deux lettres suivantes qu'on avait trouvées dans ses papiers :

Le comte Ignace Potocki, grand notaire de Lithuanie, à M. l'abbé de Condillac.

De Varsovie, le 7 septembre 1777.

Monsieur,

Vous jouissez du privilège des hommes célèbres : connu dans les pays les plus éloignés, vous ignorez ceux qui vous lisent et que vous éclairez. On a toujours cherché, consulté et

quelquefois ennuyé les philosophes. Souffrez à ce titre le désagrément de votre état. Le Conseil préposé à l'éducation nationale m'a chargé, Monsieur, de suppléer aux livres élémentaires pour lesquels il n'a plus jugé à propos de publier la concurrence; de ce nombre est la Logique. Comme je connais vos ouvrages, et que le Conseil a suivi vos principes dans le système de l'instruction publique pour les écoles palatines, personne ne saurait mieux remplir que vous cette importante tâche. Vous avez travaillé pour un prince souverain : refuseriez-vous d'appliquer votre ouvrage à l'usage d'une nation qui devrait l'être? Je vous fais part, Monsieur, du prospectus que nous avons publié. Nous ne demandons la confection du Livre élémentaire de Logique français que pour le mois de décembre 1779. Le Conseil d'éducation vous assure, Monsieur, qu'il saura également priser et récompenser votre travail.

Si vos occupations ne vous permettaient pas d'entreprendre cet ouvrage, vous me feriez un plaisir bien sensible de m'indiquer la personne que vous croiriez en France, aidée de vos lumières, en état de répondre à nos vues. Ce ne sera toujours qu'un de vos élèves : il est à souhaiter pour l'humanité

que vous en ayez dans toutes les nations.

Je suis avec une parfaite considération, etc... »

Condillac répondit sans retard :

Monsieur,

Le succès de mes ouvrages passe aujourd'hui mes espérances, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sera une époque bien glorieuse pour moi, si mes talents répondent à l'estime que vous me témoignez et à la confiance dont le Conseil m'honore. Certainement, je ne me refuserai pas aux vœux d'une nation dont le sort intéresse tout homme qui dans ce siècle peut avoir encore l'âme d'un citoyen. Quant à la récompense, je l'ai déjà reçue ; c'est l'invitation du Conseil, c'est votre lettre. On dira, si j'ai réussi, que vous m'avez demandé cet ouvrage, que vous l'avez approuvé et qu'il a été utile ; et les nations libres ne savent-elles pas que la plus belle des récompenses, c'est la gloire de les avoir bien servies ?

Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille me refuser à toute autre récompense ; par un refus qui serait plus vain que généreux, je croirais manquer au Conseil, et je vous déclare que je recevrai avec reconnaissance le

prix offert dans le programme. Je voudrais, Monsieur, pouvoir dès à présent vous dire avec quelques détails comment je traiterai la Logique. Il s'agit surtout de bien déterminer l'objet que je dois me proposer; d'y rapporter toutes les parties de l'ouvrage et de tracer un chemin court, dans lequel des obstacles, faciles à surmonter, donneront la confiance d'en surmonter de plus grands. Il faut encore que les jeunes gens qui liront cette Logique paraissent plutôt la faire eux-mêmes que de l'apprendre de moi. Les choses qu'on fait le mieux sont toujours celles qu'on a cherchées soi-même et trouvées, et la méthode d'invention devrait être employée exclusivement dans les écoles.

Je travaillerai d'après ces vues générales, et je finirai cet ouvrage avant le temps pour lequel vous me le demandez, afin d'avoir celui d'y faire les corrections et les changements que vous jugerez nécessaires.

Je suis, etc... »

C'était le moment où la Pologne demandait à Jean-Jacques Rousseau et à l'abbé de Mably de lui donner une constitution. Condillac, retiré dans sa terre de Flux, se mit aussitôt à l'œuvre, et il avait

terminé sa tâche à la fin de 1779. *La Logique* parut l'année suivante (1). C'était, d'ailleurs, le résumé de tous ses enseignements, le dernier mot de sa méthode applicable à toutes les sciences. Le caractère de l'œuvre a été très exactement déterminé par une phrase de Littré : « La philosophie de Condillac est encore au fond le guide philosophique de plus d'un savant qui prétend s'enfermer dans le cercle de ses études spéciales. »

Avant lui, Taine avait défini d'une façon familière, mais très saisissante toute l'entreprise des philosophes du dix-huitième siècle, dont Condillac est resté le maître incontesté :

« Ils supposent l'esprit de l'homme plein et comblé d'idées de toutes sortes,

(1) Son titre exact était : *La Logique, ou les premiers développements de l'art de penser*, ouvrage élémentaire, que le Conseil préposé aux écoles palatines avait demandé et qu'il a honoré de son approbation. Paris, L'Esprit et Debure, 1780, in-8°.

entrées par cent sortes de voies, obscures, confuses, perverties par les mots, telles que nous les avons lorsque nous commençons à réfléchir sur nous-mêmes, après avoir pensé longtemps au hasard. Ils débrouillent ces choses; et d'un monceau de matériaux entassés, ils forment un édifice. Ils s'en tiennent là et ne prétendent point aller plus loin. On les nomme idéologues, et avec justice : ils opèrent sur des idées et non sur des faits; ils sont moins psychologues que logiciens. Leur science aboutit dès l'abord à la pratique; et ce qu'ils enseignent, c'est l'art de penser, de raisonner, de s'exprimer (1). »

Il suffira donc d'analyser brièvement cet ouvrage très court, que Laromiguière, dit-on, lut huit fois de suite, et qui peut se résumer en quelques pages; car Condillac, sûr de lui, ne discute pas et se con-

(1) *Les Philosophes français du dix-neuvième siècle*. Paris, Hachette, 1869, p. 17.

tente de procéder par une suite d'affirmations (1). Dès la première page, l'auteur déclare qu'il ne commencera pas « cette logique par des définitions, des axiomes, des principes ». Il commencera par « observer les leçons que la nature nous donne ». Si nous pouvions retrouver chez les enfants le premier développement de nos facultés, ce serait le meilleur moyen d'étudier l'action de la « nature ». Mais, n'étant plus des enfants, il faut bien examiner comment nous nous conduisons nous-mêmes pour acquérir des connaissances certaines. Pour connaître les choses, un premier coup d'œil ne suffit pas; il importe de les observer l'une après l'autre. L'ordre successif dans lequel on les considère doit ressembler à l'ordre si-

(1) Nous renvoyons pour cette analyse, comme pour la discussion du système entier du philosophe, à un livre qui date déjà de plus de quarante ans : *les Théories logiques de Condillac*, par M. L. Robert, agrégé de philosophie, 1869, in-8°.

multané qui est entre elles. Cela constitue l'analyse, cette opération qui décompose les choses pour les recomposer.

Et Condillac, qui aime beaucoup se servir d'exemples pris dans la nature elle-même, imagine cette description d'un château qui domine une vaste campagne et dont le paysage, confus d'abord, ne peut apparaître exactement à un voyageur que quand il examine successivement toutes les parties. Puis, pour faire juger de la simplicité de sa méthode, il ajoute qu'il n'y a pas jusqu'aux petites couturières qui n'en soient convaincues. « Car si, leur donnant pour modèle une robe d'une forme singulière, vous leur proposez d'en faire une semblable, elles imagineront naturellement de défaire et de refaire ce modèle, pour apprendre à faire la robe que vous demandez. Elles savent donc l'analyse aussi bien que les philosophes.

« La nature nous apprend à aller du connu à l'inconnu. Ainsi, lorsqu'un homme qui n'a point étudié veut me faire comprendre une chose, il prend une comparaison dans une autre que je connais. Il en est de même quand nous voulons essayer la classification des êtres. L'enfant, après avoir eu l'idée d'un arbre, trouve commode de se servir de ce nom qu'il connaît et de l'appliquer à toutes les plantes qui paraissent avoir quelque ressemblance avec cet arbre. Sans qu'il eût dessein de généraliser, son idée devient tout à coup générale; car il forme, presque naturellement, des classes d'après ses besoins, c'est-à-dire d'après sa manière de concevoir, bien mieux que d'après la nature des choses. Mais les genres et les espèces sont dans notre esprit beaucoup plus que dans la nature, où tout est distinct, et nous ne les multiplions que pour nous régler dans l'usage

des choses relatives à nos besoins (1). »

En observant les objets sensibles, nous nous élevons naturellement à des objets qui ne tombent pas sous les sens. Ainsi, le mouvement est un effet que je vois, et cet effet a une cause que je nomme force. Pour étendre la sphère de nos connaissances, il nous faut savoir conduire notre esprit. Et pour apprendre à le conduire, il faut le connaître parfaitement. Condillac est ainsi amené à analyser les facultés de l'âme; il le fait en deux chapitres, dans lesquels il déploie toutes les ressources de son talent et même une élégance de style plus remarquable que celle qu'il montre d'ordinaire.

Dans la seconde partie de la *Logique,* l'auteur considère « l'analyse dans ses moyens, dans ses effets, ou l'art de raisonner réduit à une langue bien faite ».

(1) *Logique,* chap. XXII, p. 43.

Nos erreurs, dit-il, « ont toutes la même origine, et viennent de l'habitude de nous servir des mots avant d'en avoir déterminé la signification. Il n'y a donc qu'un moyen de remettre de l'ordre dans la faculté de penser, c'est d'oublier ce que nous avons appris, de reprendre nos idées à leur origine et de refaire, comme Bacon, l'entendement humain (1). »

Le langage est ainsi le vrai moyen de bien raisonner. « Non seulement toute langue est une méthode analytique, mais toute méthode analytique est une langue. »

Puis, vient l'énumération du langage d'action ou la sensation analysée, du langage articulé, qui analyse la pensée. Et ces premières langues les plus bornées sont naturellement les plus exactes. Plus tard, quand on se mit à parler pour parler, les langues se remplirent d'imperfections; et,

(1) Chap. XXII, p. 100 et 107.

l'analyse disparaissant, l'art de raisonner s'est perdu.

Il faut donc refaire sa langue. Comment? Par l'analyse. C'est l'analyse qui fait les langues; c'est à l'analyse à déterminer les idées (1). C'est l'analyse qui nous montre d'où viennent les idées simples et quelles sont les idées partielles qui entrent dans une idée comparée. Il est inutile de recourir aux définitions. La synthèse est une méthode ténébreuse; et, quoiqu'en disent Messieurs de Port-Royal, la seule différence qu'il y ait entre elle et l'analyse, c'est qu'elle commence toujours mal, tandis que l'analyse commence toujours bien.

Pour démontrer combien le raisonnement est simple, quand la langue est simple, Condillac prend l'exemple de l'algèbre. « Tout l'artifice du raisonnement

(1) *OEuvres*, t. XXII, p. 137 et 147.

algébrique consiste en deux choses : établir l'état de la question, c'est-à-dire traduire les données dans l'expression la plus simple et dégager les inconnues. En métaphysique, quand on demande quelle est l'origine de la génération des facultés de l'âme, la sensation est l'inconnue que nous avons à dégager pour découvrir comment elle devient successivement attention, comparaison, jugement. C'est ce que nous avons fait, quand nous avons cherché les différentes transformations par lesquelles passe la sensation pour devenir l'entendement. Nos raisonnements, faits avec des mots, sont aussi rigoureusement démontrés que pourraient l'être des raisonnements faits avec des lettres (1). »

Et cet artifice est le même dans toutes les sciences.

La théorie une fois exposée, on est

(1) T. XXII, p. 160.

conduit tout droit au dernier livre de l'auteur.

La Langue des calculs est un des ouvrages les moins connus de Condillac, ce qui s'explique par sa forme peu attrayante et à coup sûr étrange pour ceux qui ne sont pas initiés. De plus, il est inachevé, et il faut bien connaître toute l'œuvre du philosophe pour en comprendre la portée. Sa première édition eut peu de succès (1). Son introducteur, Laromiguière, au commencement de l'écrit qu'il a intitulé : *Paradoxes de Condillac,* se demande assez ingénument « si le talent de l'auteur, lorsqu'il exprime ses dernières pensées, était affaibli par l'âge ou s'il avait acquis ce degré de perfection qui ne laisse subsister aucune trace de l'art qui le pro-

(1) *La Langue des calculs,* ouvrage posthume et élémentaire, imprimé sur les manuscrits autographes de l'auteur. Paris, Ch. Houel, an VI, in-8°.

duit; si la doctrine qu'il professe n'est qu'une déduction brillante de paradoxes, ou bien la théorie la plus vraie, le modèle le plus parfait du raisonnement ». Et il s'en rapporte au lecteur, disant que s'il avait su répondre à ces questions, il n'aurait jamais songé à publier cette œuvre du maître (1).

C'est cependant son analyse que nous suivrons, car c'est encore la plus claire qui ait été faite. Condillac n'avait jamais été mathématicien, comme Descartes et Pascal; mais il ne s'en est pas moins proposé le problème de faire sortir la science tout entière des mathématiques de la logique. Il a remarqué, dans les divers genres de connaissances, que la nature elle-même nous donne les premières leçons et que toutes les autres sont dues à l'analogie. Fort de cette observation, il prétend

(1) *Paradoxes de Condillac et Discours sur la langue du raisonnement,* par M. Laromiguière, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris (nouv. édit., 1825).

enseigner l'algèbre sans avoir aucune connaissance de l'algèbre, assuré qu'il est que l'analogie lui indiquera les développements successifs, et qu'à l'aide de déductions il trouvera l'algèbre et toutes ses méthodes. Il lui faut d'abord constituer la langue de cette science, puisque selon son éternel adage « une science se réduit à une langue bien faite ». Il l'appellera *la Langue des calculs* : et il la fera, ou la trouvera par la nature et l'analogie.

La langue des calculs admet cinq dialectes : celui des doigts, celui du langage ordinaire, celui des chiffres et celui des lettres de l'alphabet, qui en comprennent deux.

Le dialecte des doigts, quand il est seul, est un calcul d'action ; et c'est dans ce calcul avec les doigts que Condillac voit le premier calcul, comme dans le langage d'action il avait vu le premier langage. Mais si les doigts exécutent le calcul, les mots le

notent et le traduisent. En ouvrant successivement, l'un après l'autre, les doigts des deux mains, nous nous représentons une suite d'unités depuis un jusqu'à dix; c'est la *numération*. Si après avoir compté jusqu'à dix, nous fermons successivement les doigts, les nombres décroîtront successivement d'une unité. Cette opération inverse peut s'appeler *dénumération*.

Pour porter au delà de dix la numération par les doigts, il n'y a qu'à prendre *dix* pour unité; et alors, en rouvrant successivement les doigts, on forme une suite, qui s'étend jusqu'à dix fois dix, ou *cent*. De la même manière, on formera des suites, qui s'étendront jusqu'à dix fois cent, ou *mille;* et c'est à la noter que servent les mots.

L'habitude de la numération doit la rendre plus facile et plus rapide. Pour compter jusqu'à cinq par exemple, au lieu d'ouvrir successivement tous les doigts

d'une main, on en pourra ouvrir deux tout d'un coup, puis deux encore, et puis un. Cette manière de numérer prend un nom particulier; c'est l'*addition,* qui a son opération inverse, comme la numération; et cette opération inverse est la *soustraction.*

On ne saurait faire beaucoup d'additions qu'on ne rencontre des nombres égaux à ajouter. Cette espèce d'addition est encore susceptible d'être abrégée, et alors elle prend le nom de *multiplication,* dont l'inverse est la *division.*

Le germe de la science du calcul étant dans nos doigts, c'est la nature qui nous donne les premières leçons, puisque l'addition et la multiplication ne sont qu'une numération, dérivant de la numération primitive.

Mais le dialecte des doigts ne peut suffire à exécuter les opérations compliquées qui se présentent; Condillac l'abandonne,

pour ne conserver que les noms des nombres ; et, par une opération moins simple, il traite avec ces signes de la formation des puissances, de l'extraction des racines, des fractions, des proportions et progressions. Il rattache d'ailleurs toutes ces opérations à celles qu'il a exécutées avec les doigts.

Allant plus loin, il trouve que les noms sont embarrassants et expriment trop longuement les connaissances acquises, et qu'il serait plus simple de se servir des signes ; de là les chiffres et les lettres de l'algèbre.

C'est donc l'analogie qui nous fait trouver ces nouveaux dialectes ; mais il faut en faire usage peu à peu, comme lorsqu'on doit apprendre une langue nouvelle, et traduire d'abord dans les deux dialectes qu'on veut étudier ce qu'on a appris avec les deux premiers. Le raisonnement dépend ainsi du choix des signes ; et les opé-

rations qui demandent la plus grande contraction d'esprit se font d'elles-mêmes.

Tel est le travail de méthode poussé jusqu'à sa dernière puissance qui a fait l'objet des méditations de Condillac dans ses dernières années. Chemin faisant, il critique nombre de termes à peine français, qui étaient encore employés de son temps et qui sortaient absolument des règles de l'analogie qu'il avait posées, comme des quantités *complexes* ou *incomplexes,* des parties *aliquates*, ou des parties *aliquantes*, des fractions *exponentielles*, des *quantités imaginaires,* etc...

Il a sur le système décimal et sa notation des observations d'une simplicité admirable. Il établit qu'un *dixième*, un *centième* étant l'inverse de *dix* et de *cent,* leurs expressions doivent être également inverses, et puisque *dix* s'écrit 10, *cent* 100, un *dixième* doit s'écrire 01, un *centième* 001. Mais pourquoi *dix* s'écrit-il par

l'unité suivie d'un zéro, soit : 10? Il répond en interrogeant l'analogie et en s'adressant aux doigts. Dans ce premier dialecte, pour exprimer 10, il faut fermer le petit doigt et tenir ouvert le doigt suivant. Pour exprimer le même nombre avec des caractères, il suffit de copier ceux que la main nous offre : 1 représentera un doigt ouvert; 0, que nous appelons zéro, représentera le petit doigt fermé; et ces deux caractères accolés, 10, signifieront *dix*. Si cette remarque est vraie pour les chiffres arabes, elle est encore plus frappante pour les chiffres romains, qu'il suffit de regarder pour voir que c'est l'analogie qui les a formés. *Un, deux, trois, quatre* sont représentés par I, II, III, IIII, images visibles des doigts levés. *Cinq* est représenté par le caractère V, copie du pouce et de l'index levés. Et l'on sait qu'anciennement les Romains, ou les peuples dont ils avaient emprunté les caractères,

avaient adopté la progression quintuple, puisque, après avoir compté jusqu'à *cinq*, ils recommençaient, et disaient *cinq et un*, *cinq et deux*, VI, VII, jusqu'à *dix*, dont la forme X exprime deux cinq.

Quant à l'origine de l'algèbre, Condillac l'attribue à l'emploi des cailloux, — *calculus, caillou,* — qui sont venus en aide aux doigts. Quand on a voulu placer les unités simples dans un tas, les dizaines dans un autre, il a été naturel de disposer ces tas sur une même ligne pour en faire plus facilement le compte, et dès lors l'habitude ne tarda pas à lier les centaines avec le troisième rang, les dizaines avec le second, et les unités simples avec le premier. Et, après avoir inventé les caractères, on a commencé à dire, par exemple, 4 centaines, 3 dizaines, 5 unités, et pour abréger on a écrit : $4^c\ 3^d\ 5^u$. L'habitude faisant mettre les centaines les premières, les dizaines ensuite et enfin les

unités, on aura bientôt supprimé l'annotation et mis simplement : 435. Mais, lorsqu'il fallut faire des calculs plus compliqués et qu'on eut à sa disposition les caractères d'un alphabet, on se servit probablement de ces caractères pour distinguer les cailloux : on les plaça sur chacun et on dit le caillou *a*, le caillou *b*, le caillou *c*, ou pour abréger *a b c*, substituant de la sorte tout naturellement la lettre aux cailloux, et formant ainsi un nouveau dialecte.

Et, après ces ingénieuses démonstrations, le philosophe se croit en droit de dire que tout se découvre, tout s'explique, quand on est docile aux leçons de la nature et de l'analogie. C'est en rétrogradant vers les idées fondamentales qui sont le germe de la science qu'on peut la parcourir tout entière. Si les inventeurs écrivaient comment ils font des découvertes, ils sauraient comment ils peuvent en faire encore. Mais alors, que devient le génie,

ou cette faculté créatrice à laquelle les hommes crurent tant devoir? « Le génie, répond Condillac, est un esprit simple qui trouve ce que personne n'a su trouver avant lui. La nature, qui nous met tous dans le chemin des découvertes, semble veiller sur lui, pour qu'il ne s'en écarte jamais; il commence par le commencement; et il va devant lui : voilà tout son art. »

On trouve ce qu'on ne sait pas dans ce qu'on sait; car l'inconnu est dans le connu, et il n'y est que parce qu'il est la même chose que le connu. Aller du connu à l'inconnu, c'est donc aller du même au même, d'identité en identité. Une science entière n'est qu'une longue suite de propositions identiques, appuyées successivement les unes sur les autres, et toutes ensemble sur une proposition fondamentale, qui est l'expression d'une idée double. Le génie le plus puissant est obligé de parcourir, une à une, toute la série des

propositions identiques, sans jamais franchir aucun intervalle. Le passage d'une proposition identique à une autre, c'est le raisonnement. Le raisonnement n'est qu'un calcul; donc les méthodes du calcul s'appliquent à toute espèce de raisonnement; et il n'y a qu'une méthode pour toutes les sciences. Or les opérations du calcul étant mécaniques, le raisonnement l'est aussi. Et dire que le raisonnement est mécanique, c'est dire qu'il porte sur les mots, sur les signes; donc, une suite de raisonnements, ou une science, n'est qu'une langue. Elle se compose d'idées générales, qui sont représentées par des signes, des mots, des noms; et il importe que toutes ces démonstrations soient justes.

Telle est, en substance, la théorie de la *Langue des calculs*. Bien que ces idées soient contenues en germe dans tous ses ouvrages, jamais Condillac n'a été plus hardi dans l'affirmation, plus certain de

son système, plus dédaigneux des observations, jusqu'à effrayer son plus fidèle disciple par des « paradoxes ». Peut-être les parties de ce livre qui n'ont pu être achevées contenaient-elles les développements nécessaires pour démontrer et faire accepter une doctrine si nouvelle.

En tout cas, l'auteur s'était efforcé de réaliser le plan que quarante ans plus tôt il avait indiqué dès les premières pages qu'il ait écrites : « Il me parut qu'on pouvait raisonner en métaphysique et en morale avec autant d'exactitude qu'en géométrie; se faire aussi bien que les géomètres des idées justes; déterminer, comme eux, le sens des expressions d'une manière précise et invariable (1). »

Il eût été intéressant de lui voir tenir parole jusqu'au bout et appliquer son système à la morale.

(1) Introduction de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*.

CHAPITRE IX

L'INFLUENCE DE CONDILLAC SUR LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE. — L'APOGÉE ET LE DÉCLIN DE SON ÉCOLE.

Quand, en 1780, Condillac mourut, retiré à la campagne et presque ignoré de ses contemporains, sa philosophie était déjà devenue classique. On avait oublié Descartes, dont les doctrines, magnifiquement développées par un Bossuet, un Fénelon ou un Malebranche semblaient cadrer à merveille avec la théologie chrétienne ; mais les catholiques ne s'en étaient jamais montrés très enthousiastes. Au contraire, personne ne songeait à découvrir, dans la philosophie de l'auteur du *Traité des sensations,* des conséquences

perverses, la morale et la religion ayant été toujours respectées par lui et ne semblant alors aucunement intéressées dans ses théories métaphysiques.

Tous les collèges enseignaient cette doctrine simple, facile à comprendre, bien adaptée à la clarté de l'esprit français et développée dans une langue correcte et élégante qui s'adressait au bon sens, bien plus qu'à l'imagination. Et comme l'instruction publique était alors, sans exception, confiée à des mains ecclésiastiques, tous les disciples de Condillac sortirent des collèges de jésuites, d'oratoriens, de doctrinaires, qui faisaient en même temps l'éducation, sans le savoir, des futurs auteurs de la Révolution. Qu'on prenne au hasard les noms des hommes politiques qui avaient trente ans en 1789, on ne trouvera parmi eux que des « sensualistes » ou plutôt, comme on disait alors, des « idéologues ». C'est ce qu'on a appelé d'un

terme plus vague « la philosophie du dix-huitième siècle ». Sans l'avoir jamais cherché, Condillac en fut le chef; et il l'est resté dans l'histoire, parce que tous les penseurs de ce temps ont commencé par se réclamer de lui.

L'extraordinaire succès de son système ne laisse pas que d'étonner aujourd'hui. Cette philosophie, qui devait aboutir bientôt au matérialisme avec Condorcet, Helvétius et tant d'autres, n'était pas seulement en vogue en Angleterre, où Locke l'avait mise au jour : l'archidiacre portugais Louis-Antoine Vernei la faisait agréer à Coïmbre et dans les écoles de Castille; et deux jésuites espagnols, victimes du comte d'Aranda, réfugiés en Italie, Antoine Eximeno et Arteaga, la défendaient dans des livres imprimés à Madrid en 1789, comme les fameux *Investigaciones filosoficas, sobre la Belleza Ideal considerada como objeto de todas las*

artes de imitacion, d'Arteaga. Eximeno développe ces idées dans son livre : *Del origen y reglas de la Musica*. Il y attribue le sentiment des beaux-arts à un instinct ou sensation innée, imprimé en nous originellement par l'auteur de la nature. Cet instinct se développe par la répétition d'impressions venues du dehors (1).

De même, Mme de Dino nous apprend, dans ses *Souvenirs*, que sa mère, la duchesse de Courlande, lui avait donné pour précepteur l'abbé Piattoli, laïque, malgré son titre, un peu libertin et tout à fait incrédule. « Il estimait Condillac un guide plus sûr que l'évangile, » et sans attaquer en rien le dogme catholique, il enseignait la métaphysique encyclopédiste (2). C'était l'habitude alors dans toutes les

(1) François Rousseau, *Règne de Charles III d'Espagne*, 2 vol. in-8° 1907, t. II, p. 331.

(2) Duchesse de Dino, *Chronique,* 1908, in-8°, t. Ier, p. 139, et Appendice III ; Correspondance de Piattoli.

familles aristocratiques et jusque dans les cours d'Europe de goûter cette philosophie facile, qui se recommandait de la nature et de l'humanité pour excuser la corruption croissante des mœurs.

L'influence de Condillac fut donc très grande sur ses contemporains ; non seulement Rousseau lui emprunta beaucoup d'idées ; mais Diderot, d'Alembert, tous les encyclopédistes : Helvétius et Broussais, dont il repoussait le matérialisme, d'Holbach, dont il répudiait l'athéisme, Cabanis et Condorcet, dont il ne partageait point les doctrines, prirent comme base sa psychologie et sa logique, que tout le monde acceptait comme des vérités qui ne se discutaient plus. Non moins utiles furent ces enseignements pour les savants, qui ne se séparaient pas beaucoup alors des philosophes. Lavoisier. pour créer la chimie moderne, employa la méthode féconde de l'analyse et, pour en

répandre l'enseignement, il s'appliqua à en bien déterminer le langage et à en simplifier les définitions et les nomenclatures. Vicq-d'Azyr, le successeur de Buffon à l'Académie française, n'hésite pas à rapporter à la méthode condillacienne une grande part des progrès qu'il fit faire à l'anatomie.

Condillac avait été longuement et justement apprécié dans le *Cours de littérature* composé pour les séances du *Lycée* qui fut établi à Paris quelques années avant la Révolution. Voulant faire ensuite un « plan sommaire d'éducation publique », M. de La Harpe publia son projet dans le *Mercure de France* de janvier 1791. Arrivant aux deux années de philosophie, il déclare sans hésitation qu'il en changera entièrement le système et le langage : « Plus de cahiers de logique, de métaphysique, de morale en mauvais latin; ce malheureux latin, mal appliqué, a per-

pétué dans les écoles la funeste habitude de parler sans s'entendre. Parlons français; nous serons forcés d'avoir du sens. Un extrait bien fait de la *Logique de Port-Royal* et de *l'Art de penser* du P. Lamy suffirait pour mettre les jeunes gens au fait des procédés et des règles du raisonnement; pour la métaphysique, Locke et Condillac, les deux seuls philosophes chez qui l'on trouve ce qu'il nous est possible de savoir sur l'entendement humain et ce qu'il y a de plus problable sur les générations intellectuelles; pour la morale, le *Traité des devoirs* de Cicéron : il contient tout. Quant à Descartes, ajoute-t-il, il n'est plus permis d'en revenir à ses « rêveries » ; et ce qu'il y a de bon dans ce philosophe est assez connu pour que tout professeur instruit « puisse apprendre à son disciple à le séparer de la mauvaise physique. »

Dans la réorganisation de l'enseigne-

ment public à la fin de la fin de la Révolution, Lakanal, Volney, Deleyre, Garat ne connaissent pas d'autre philosophie. La Harpe, plus littérateur que métaphysicien et devenu l'adversaire fougueux des idées révolutionnaires, fait grâce à Condillac, sur le compte duquel il n'a pas changé d'opinion, regardant ses ouvrages comme nécessaires (1).

Destutt de Tracy n'était pas un philosophe : il avait commencé par porter l'épée en servant sous le général La Fayette. Député à l'Assemblée Constituante, emprisonné aux Carmes par la Terreur, il se consola de la politique en lisant les ouvrages de Locke et de Condillac. Entré dans l'Institut reconstitué, il se mit à étudier la formation et la génération

(1) « C'est dit-il, un philosophe bien supérieur à la plupart des collaborateurs de l'*Encyclopédie*. La saine métaphysique ne date en France que des ouvrages de Condillac. » — *Philosophie du dix-huitième siècle*, t. Ier, p. 122.

des idées : de là, ses *Éléments d'idéologie*. Dans ce livre, il établit que la faculté de penser consiste à éprouver une foule d'impressions, de modifications, auxquelles on donne le nom général d'idées ou de perceptions. Toutes ces perceptions pourraient être nommées sensations. Et ainsi, penser, c'est sentir. Mais ces pensées ou perceptions peuvent être divisées en quatre classes, qui se rapportent à nos quatre facultés élémentaires : la sensibilité proprement dite, la mémoire, le jugement et la volonté. Le souvenir, le jugement et les désirs dérivent de la sensation et ne sont que les divers modes de la sensibilité. Nos idées composées ou générales se forment à l'aide de ces facultés et nous permettent en même temps d'avoir connaissance de notre propre existence. Et ce système philosophique s'alliait chez Destutt de Tracy aux idées politiques les plus modérées, les plus libérales, les plus

contraires au désordre moral, qui régnait alors et qu'il a courageusement combattu.

Garat professait les mêmes opinions; mais il se laissa toujours guider par les événements. Suard, quand il arriva à Paris, lui avait fait connaître d'Alembert, Rousseau, Condillac, Buffon, Diderot. Le mouvement des idées le mena à la Révolution, dont il accepta tout et excusa tout, jusqu'à faciliter le coup d'État parlementaire du 31 mai contre ses propres amis de la Gironde. La tourmente passée, il reprit tranquillement l'enseignement de la philosophie de Condillac, ayant de plus accepté de l'Empire charges et honneurs. C'est lui auquel Napoléon disait toutes les fois qu'il le rencontrait à sa cour : « Eh bien, monsieur Garat, comment va l'idéologie? »

Très analogue comme caractère fut Alexandre Deleyre, qui se souvenant de ses années de collaboration intime à Parme

avec le précepteur de l'Infant, et ne voulant plus tenir compte de ses propres erreurs pendant la Révolution, vint augmenter encore le nombre de ces adeptes de Condillac qui lui avaient été plus compromettants que profitables.

Cabanis était représentant de Paris aux Cinq-Cents ; c'est en cette qualité qu'en l'an VII il réclama l'érection de monuments pour Descartes et Montesquieu, pour Mably et Condillac. Dans son mémoire à la seconde classe de l'Institut sur l'*Histoire physiologique des sensations*, il continue la tradition, qu'il reproduit encore dans son ouvrage sur les *Rapports du physique et du moral*.

Un autre disciple convaincu et raisonné de Condillac fut François Thurot. Celui-là est un vrai universitaire, professeur à la Faculté des lettres à Paris jusqu'en 1823. Son dernier ouvrage : *De l'entendement et de la raison*, ou *Introduction à la philoso-*

phie, est de 1830. C'est lui qui s'élève avec indignation contre le mot de « sensualisme » qui, appliqué à la doctrine philosophique, n'est pas même français. « Les femmes et les gens du monde, dit-il, étrangers à ces sortes de spéculations, jugent de la signification de ce terme par son analogie avec les mots *sensuel* et *sensualité,* s'imaginant que les auteurs qu'on appelle « sensualistes » ont composé des ouvrages obscènes ou licencieux... »

Avec tant de soutiens, les habitudes et les traditions sont difficiles à détruire. Tous les livres classiques étaient faits par des disciples de Condillac. En 1834, s'imprimait chez Brunot-Labbé, libraire de l'Université, un livre intitulé *la Logique complète de Condillac,* suivie de celle de Dumarsais, *à l'usage des jeunes gens.* En 1842, le *Traité des systèmes, l'Art de penser* et *la Logique* étaient encore com-

pris dans les livres désignés pour l'enseignement de la philosophie. Il fallut tous les efforts et toute l'éloquence de Cousin pour en triompher : et le mot *sensualisme*, qu'il fit adopter, lui fut en effet très utile, comme principal argument.

Pierre Laromiguière, né en Rouergue, était non seulement élève des jésuites, mais il entra dans la congrégation, où on l'employa comme régent de quatrième et de troisième, à Moissac et à Lavaur; puis, en 1777, il professe la philosophie à Toulouse et va de là à Carcassonne et au collège militaire de la Flèche. Ayant même autrefois correspondu avec Condillac, il adopta et conserva ses méthodes. Si Condillac avait voulu se choisir un disciple, il n'aurait pu en trouver un plus capable de le comprendre et de le goûter. Celui-là était beaucoup plus philosophe et, si l'on veut, beaucoup plus amoureux de philosophie. Muni de fortes études

ecclésiastiques que la Révolution lui fit abandonner, il avait été un des brillants disciples de Garat. Entré de bonne heure dans l'Université impériale et déjà membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il professa la philosophie à la Faculté des lettres de Paris de 1811 à 1813. Il avait commencé par se faire l'éditeur très enthousiaste de *la Langue des calculs* et il avait publié en 1810 le petit volume intitulé les *Paradoxes de Condillac*. Un de ses premiers écrits, le *Discours sur la langue du raisonnement,* fut justement composé à propos de *la Langue des calculs*.

Personne plus que Laromiguière ne s'est appliqué à défendre les opinions spiritualistes de Condillac. Deux chapitres entiers de ses *Leçons de philosophie* sont consacrés à cette démonstration et ont pour titre : « *Le Système de Condillac, loin de favoriser le matérialisme, l'anéan-*

tit (1). » Son raisonnement est, d'ailleurs, assez solidement établi. Il y a bien peu de philosophie, dit-il, dans ceux qui refusent l'existence à tout ce qui n'est pas matière, opinion fondée uniquement sur le principe superficiel qu'imaginer et concevoir sont une même chose. On ne peut imaginer, il est vrai, que des êtres étendus; mais on peut concevoir des êtres inétendus, immatériels; en tout cas, on n'a pas le droit d'en nier la réalité. La réalité des choses est indépendante de ce que peuvent ou ne peuvent pas notre imagination et notre intelligence. Et il donne, sous forme d'anecdote, l'exemple de ce roi de Siam auquel un Hollandais, dans lequel il avait toute confiance, racontait un jour que dans son pays en hiver on marchait sur l'eau. Cet Oriental, qui ne savait pas ce que c'était que la glace, le chassa comme

(1) *Leçons de philosophie,* 6e édit., t. Ier, neuvième et dixième leçons.

un imposteur. Son esprit se refusait à concevoir la congélation, que connaissent si bien les habitants du Nord.

Au reste, très imbu des doctrines sensualistes, Laromiguière commença par vouloir réduire le raisonnement à n'être qu'une opération purement grammaticale, autrement dit à faire dériver la pensée des mots, tandis que c'est elle qui les crée et que le langage n'a que le devoir de les traduire. Il ne suivit cependant pas Condillac jusqu'au bout et affirma que la pensée existait antérieurement à tout signe et indépendamment de tout langage. Aussi, toutes les facultés premières générales, au lieu de les faire dériver de la sensation, Laromiguière les attribue à l'attention qui, avec la comparaison et le raisonnement, constitue, selon lui, l'entendement. L'entendement et la volonté sont réunis par lui sous le nom de pensées. Mais, dans la génération des idées, les facultés de l'âme

jouent un rôle que ne leur reconnaît pas Condillac. Et c'est ainsi qu'il fut conduit, par la méthode expérimentale, appliquée par Reid et Dugald-Stevart, à l'étude de l'esprit humain et devint un adepte de la philosophie écossaise. Son enthousiasme se communiqua à un de ses jeunes auditeurs, Victor Cousin, qui raconte que ce fut lui qui « l'enleva à ses premières études, qui lui promettaient des succès paisibles, pour le jeter dans une carrière où les contrariétés et les orages ne lui ont pas manqué ».

On pourrait en dire autant de Royer-Collard, qui avait commencé aussi par la philosophie de Condillac, et qui, selon la légende bien connue, se promenant sur les quais à la recherche d'un maître moins usé, le trouva un jour dans l'étalage d'un bouquiniste, en achetant un volume dépareillé des *Essais de philosophie* de Thomas Reid (1).

(1) Jules Simon, *Victor Cousin*, 1891, in-12.

Quoi qu'il en soit, ce qui aux yeux d'honnêtes gens comme Laromiguière, Royer-Collard ou M. Cousin lui-même, fit le plus de tort à Condillac, c'est que ses contemporains, comme ses successeurs, regardaient l'idéologie, ou la science des idées considérées en elles-mêmes comme de simples phénomènes de l'esprit humain, et que l'idéologie, alliée de la Révolution française, était née et avait grandi avec elle. Leurs représentants se trouvaient être les mêmes hommes à la Convention et à l'Institut, tous faisant partie de la société d'Auteuil, chez Mme Hélvétius. Sous ce rapport, Condillac, resté spiritualiste et chrétien, a pu sans doute partager les idées de ses propres adversaires. Mais il n'est pas juste de dire, avec le *Dictionnaire des sciences philosophiques,* « qu'il n'y a plus aujourd'hui de partisans avoués de la doctrine de Condillac et que son dernier représentant est descendu dans la

tombe avec M. Destutt de Tracy (1) ».

Sans parler des Suisses qui restèrent fidèles, avec Bonnet, à la philosophie du dix-huitième siècle (2), à l'Université de Strasbourg, comme à l'Académie de Berlin, au début du dix-neuvième siècle, on étudiait encore Bossuet et Maupertuis, Hume et Condillac. En Angleterre même, en dépit des Écossais, la philosophie nouvelle se réclamait aussi des théories de la sensation. Stuart-Mill (3) remarque qu'en France, pendant presque tout le dernier siècle où l'Université enseignait la philosophie à toutes les classes aisées, « la doctrine officielle était la philosophie surannée de Royer-Collard, de Jouffroy et de Cousin, ignorant presque entièrement les travaux étrangers, enseignée par de simples médiocrités dont le grand maître

(1) Art. *Condillac* et art. *Destutt de Tracy*.

(2) Art. *Bonnet*, par M. Picavet, dans la *Nouvelle Encyclopédie*.

(3) *Dissertation and Discussion*, t. IV, p. 117.

avait peuplé toutes les chaires de l'État ». La culture scientifique, personnifiée alors par Comte, se détournait de ces doctrines « étrangères à la philosophie », et véritablement indignes des découvertes nouvelles. Le mérite de Taine, dans son livre sur l'*Intelligence,* est d'avoir voulu renouveler la psychologie en présentant « le premier essai sérieux pour remplacer par quelque chose de mieux la philosophie officielle (1) ».

M. Taine reprit donc la tradition de Locke et de Condillac ; il se proposa d'analyser les idées et les signes, d'étudier les phénomènes avant les facultés, de rentrer dans les faits, en dédaignant les développements littéraires et les descriptions de fantaisie. Il montra, non sans verve et sans malice, combien l'école spiritualiste était restée sans influence et sans autorité

(1) Th. Ribot, *Revue philosophique*, t. VI, 1877, p. 45.

près des savants. Aussi revint-il au dix-huitième siècle, faisant sa part à l'idéologie, à l'analyse verbale, à la psychologie empirique, repoussant les hypothèses sur l'âme et sa nature; ce qui est purement la métaphysique, avec laquelle la psychologie, science naturelle, n'a rien de commun. Un de ses chapitres ne traite-t-il pas « De l'acquisition du langage chez les enfants (1) ? » C'est ce qu'il avait déjà établi dans son spirituel pamphlet sur les *Philosophes français*, qui fit scandale en 1857. Rien d'étonnant si nous avons depuis vu quelques jeunes philosophes prendre Condillac pour sujet de thèses et d'études, sans se laisser arrêter par la forme assurément vieillie de ses travaux.

De nos jours encore, des savants comme Littré ont dit très haut les services que la

(1) *Revue philosophique* de janvier 1876, p. 3.

philosophie de Condillac leur a rendus ; et on a écrit un livre entier pour établir l'influence du *Traité des sensations* sur la psychologie anglaise contemporaine, celle de Herbert Spencer, de Bain, de Hamilton et de Stuart-Mill (1).

(1) *Condillac et la psychologie anglaise contemporaine*, par M. Léon Dewaule, Paris, Félix Alcan, 1891, in-8°.

M. Dewaule a observé très justement que la philosophie de Condillac est beaucoup moins systématique que l'on a voulu le prétendre et qu'elle a embrassé tout l'ensemble des connaissances de l'esprit humain. Ce qui a donné prise contre lui à une critique trop facile, c'est le procédé extérieur, l'artifice de l'écrivain qui, pour rendre plus sensibles et plus attrayantes les déductions du philosophe, a eu recours à la fiction de la statue. On a vu là une hypothèse qui n'avait rien de scientifique, tandis que ce n'était en réalité qu'une allégorie analogue à la caverne de Platon, propre à frapper l'imagination. On lui a retourné le reproche qu'il avait fait lui-même aux philosophes qui abusent des comparaisons et des métaphores, et on en a conclu qu'il ne tenait pas un compte suffisant de la pensée. Au contraire, après avoir attaché à la genèse, au fait primordial, qui est selon lui la sensation, une importance que personne n'avait établie aussi nettement, il a ramené à l'esprit et à ses opérations, à son activité spontanée, l'origine successive de toutes nos facultés. La loi de

D'où est donc venue la décadence de cette hégémonie incontestée?

Il est certain que lorsque Royer-Collard eut découvert Reid et les Écossais, que Laromiguière eut tenté une évolution, — que Cousin avec son ardeur et son éloquence transformera en une école toute nouvelle, séduisante par son éclectisme même et répondant très heureusement aux idées politiques du moment, — il fallut renoncer à cette philosophie dont on attaquait beaucoup plus les conséquences que les principes.

Maine de Biran, d'abord condillacien, ne commença à abandonner la philosophie sensualiste qu'en 1805 ; « il souleva alors le joug » et se forma une théorie

l'association et de l'habitude développe ensuite ce germe, qui est l'état de conscience au delà duquel on ne peut remonter. Mais sans l'esprit, sans l'âme, la sensation serait sans effet, et Condillac peut ainsi être regardé comme un idéaliste. (*Conclusion,* p. 305 à 307.)

très personnelle, tout entière fondée sur l'observation interne et l'étude très délicate et très élevée de la conscience.

Cousin lui-même débuta par faire une thèse toute pénétrée de la doctrine condillacienne. L'étude de la philosophie allemande de Kant et de Hegel l'inclina un moment au panthéisme; et c'est par la politique qu'il arriva à l'éclectisme, sorte de juste milieu sauvegardant tous les intérêts. Aussi est-ce au nom de ces principes qu'il a combattu la *Philosophie sensualiste au dix-huitième siècle,* par son cours de 1819, souvent réimprimé. Dans la préface de 1855, il écrivait :

« Dès qu'en métaphysique on n'admet pas d'autre principe que la sensation, on est condamné à n'admettre aussi d'autre principe de morale que la fuite de la peine ou la recherche du plaisir; il n'y a plus ni bien ni mal en soi; point d'obligation,

point de devoir, partant point de droit... Et les nations, comme les individus, s'agitent en vain, roulant sans cesse de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie... Le sage, l'honnête, mais trop sceptique Locke amène à sa suite le systématique et téméraire Condillac : celui-ci à son tour fraye la route au fougueux et licencieux Helvétius, à l'élégant et froid Saint-Lambert, auxquels succèdent les théoriciens de l'anarchie. »

Et il se plaît à rappeler le « sérieux succès de ses leçons », parce que, dit-il, « ce succès venait bien moins du mérite du professeur que des favorables dispositions du temps et de l'auditoire ». Cela est si vrai que la réaction fut plus politique que philosophique. On rendit le sensualisme de Condillac responsable des erreurs et des excès de la Révolution ; les pires démagogues passèrent pour ses disciples. Il y a plus : quelques-uns de ceux qui l'avaient

pris pour chef le répudièrent, comme ils répudiaient la Terreur. On eut peur des conséquences et on rejeta les doctrines en bloc, sans s'inquiéter de la part de vérité qu'elles contenaient.

Et puis, il y eut l'enthousiasme pour les idées spiritualistes, que suscita Mme de Staël, et bientôt après l'école religieuse de Chateaubriand, illustrée par M. de Bonald, Joseph de Maistre, Lamennais; de telle sorte que, comme l'a dit très justement M. P. Janet, « la philosophie française resta associée aux lettres plutôt qu'aux sciences pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle ». Durant près de cinquante ans, elle se personnifia dans M. Cousin, dont la doctrine devint un dogme, presque une royauté, son inventeur, selon l'heureuse expression de Jules Simon, ayant fait de l'Université un « régiment », qui subissait ses inspirations despotiques et lui obéissait comme à un

grand maître, d'autant qu'il tenait en mains les destinées de tous.

Philosophie et religion étaient pour M. Cousin un instrument de règne, une nécessité politique, une assurance, si l'on veut, à l'usage des conservateurs. Il s'en servit avec une habileté supérieure. Mais quand, à son tour, il quitta le pouvoir, ses doctrines autocratiques sombrèrent avec lui ; on leur fit payer la sorte de compression avec laquelle il les avait imposées.

La royauté de M. Cousin renversée, c'est le positivisme, le kantisme, la théorie nouvelle de l'évolution qui prirent sa place ; mais, par des chemins détournés, on ne tarda pas à revenir aux vieilles méthodes qui cadraient si bien avec tout l'appareil scientifique dont on ne peut plus se passer. Taine fut le premier qui osa se réclamer hautement de Condillac. Non pas qu'en dépit de son originalité il n'eût pris beaucoup dans Spinosa et Auguste

Comte; mais il est à la fois observateur consciencieux et poète imaginatif. En philosophie, il admet le développement progressif des idées, il accepte sans objection la doctrine évolutionniste. En histoire, il déduit du principe de la souveraineté du peuple, comparée à l'état social de la France, toute la théorie de l'État centre et moteur unique, aboutissant aux institutions révolutionnaires et despotiques. Mais il donne proprement la formule de l'idéalisme quand il écrit : « Ramener toutes nos connaissances à la sensation, c'est bien ramener tous les objets à la conscience du sujet sentant, et ainsi ne leur accorder d'autre existence que celle que leur confère cette conscience. »

En lisant l'œuvre considérable qu'il a laissée, il est facile de voir que l'instrument qu'il manie avec le plus d'aisance et de bonheur, c'est cette puissance de recherches minutieuses et délicates, qui fait le

charme et aussi la monotonie de sa manière, et qu'il a puisée en grande partie dans un commerce assidu avec l'auteur du *Traité des sensations*. Il ne s'en cache point, du reste ; et on en trouverait l'aveu dans la plupart de ses écrits. A chaque page, le nom de Condillac apparaît, et Taine ne le nomme qu'avec une condescendance et une admiration qu'il accorde à ses seuls amis. Mais, à la suite des positivistes, il affecte d'ignorer les questions religieuses ou morales ; et sur ce point il se sépare de Condillac, dont il ne semble pas avoir pris au sérieux les déclarations.

D'autres, au contraire, reprochaient à l'abbé d'avoir pactisé avec les incrédules. Double injustice : car il avait tout d'abord tenté d'établir entre la philosophie et la religion une séparation qui aurait dû le mettre à l'abri d'attaques passionnées, comme celles d'un Joseph de Maistre, écrivant sans préambule : « Condillac est un

sot. » Son idée cependant n'était pas si fausse, de faire une part à la révélation, ou au dogme, une autre à l'expérience, laissant les philosophes poursuivre leurs découvertes, tandis que les théologiens se bornaient à développer ce que la foi enseigne.

Et cette théorie, qui lui était propre, provenait encore d'une réaction contre Descartes. En établissant la suprématie absolue de la raison humaine, le cartésianisme renversait, par une conséquence forcée, tout édifice religieux. Condillac le constate, mais il ne s'en préoccupe pas. C'est une question qu'il laisse en dehors de sa métaphysique, comme ne tombant pas sous les sens et échappant absolument à l'expérience. Le christianisme propose des mystères à la foi de ses adeptes; il affirme l'existence historique d'un grand nombre de miracles; il enseigne que le gouvernement de la Providence s'étend au

détail infini des choses et demeure toujours libre dans ses décisions, sans pour cela gêner la liberté humaine. Condillac accepte ces données; mais il ne les discute, ni ne les prouve : elles sont en dehors de sa philosophie, au-dessus, si l'on veut.

Au contraire, l'essence du cartésianisme consistait à professer la doctrine de l'intelligibilité absolue des choses. Si donc tout est essentiellement intelligible, il ne saurait y avoir dans le monde de véritable mystère. Il peut se trouver des obscurités, des ténèbres; mais c'est le propre de la science et de la philosophie d'y promener la lumière, et rien ne doit se dérober à leurs investigations, pourvu qu'elles soient méthodiquement conduites. Le miracle est une dérogation aux lois générales qui ne peut se comprendre. Il faut affirmer que les lois naturelles sont rationnelles, immuables par conséquent, et parfaite-

ment intelligibles. Aussi Malebranche, presque plus cartésien que catholique, ne veut-il voir que des apparences de mystères et des apparences de miracles, ramenant tout au Verbe, c'est-à-dire à l'intelligence. Bossuet, soucieux du danger, a toujours combattu les conséquences d'une doctrine dans laquelle il avait été cependant nourri, apercevant en elle le germe du « libertinage », c'est-à-dire de l'incrédulité, et prévoyant toutes les révoltes de l'esprit moderne contre le catholicisme, de même qu'il avait si bien décrit et annoncé dans l'*Histoire des variations* le libre examen protestant aboutissant à la négation de toute foi religieuse. « N'est-ce pas une étrange faiblesse, disait-il, que de ne pouvoir s'assujettir aux règles exactes de la logique et de ne savoir découvrir par delà l'intelligibilité abstraite de la raison mathématique la mystérieuse puissance de la volonté et de l'amour, le

lien caché qui unit les choses à une synthèse admirable, que l'analyse ne peut résoudre sans y supprimer le mouvement et la vie! »

Condillac n'habitait pas sur ces sommets. Sa philosophie ne s'élève pas au-dessus de la terre. Que pense-t-il de la Providence, ce dogme qui renferme presque toute la doctrine de Bossuet et sur lequel la controverse venait de s'exercer pendant un demi-siècle? Ce n'est point un sujet qui tombe sous ses sens, ni qui puisse donner matière à son observation. Il l'écarte de sa métaphysique. Mais il laisse chacun libre d'y croire au point de vue religieux; et il y croit lui-même. En cela encore, il a été quelque peu un précurseur.

Un mouvement considérable s'est fait, depuis quelques années, chez les savants et chez les philosophes, pour séparer la métaphysique, qui prétend ne s'appuyer

que sur la science, et la doctrine religieuse qui se fonde sur le sentiment ou la révélation. Le conflit séculaire de la science et de la religion commence à compter autant de défaites que de victoires. M. Alfred Fouillée a consacré tout un livre à ce sujet et il écrit dans l'introduction : « Les connaissances scientifiques et philosophiques étant toujours bornées, il restera toujours au delà une sphère ouverte à des croyances fondées tout ensemble sur des appréciations intellectuelles et sur des sentiments. De là ce qu'on appelle la loi morale, qui elle-même est le fondement de toute foi religieuse (1). »

(1) *Le mouvement idéaliste ;* Sciences positives, par A. Fouillée, 1896, in-8°, p. vi. M. F. Brunetière a dit de même : « La physique ne peut rien contre la morale et l'exégèse ; elle ne peut rien contre la révélation. L'absolue nécessité des lois de la nature n'est après tout qu'un *postulat* dont nous avons besoin pour établir le fondement de la science, et rien ne prouve que ce postulat soit autre chose que l'expression d'une loi toute relative de notre intelligence. — *La Science et la Religion*, 1895, in-12.

Des penseurs très indépendants n'hésitent pas à déclarer que « les plus parfaites théories scientifiques nous laissent aussi loin d'une explication dernière et définitive de l'univers que le peuvent faire les notions les plus grossières et les moins éclairées; les sciences n'atteignant pas l'absolu ne font que poser le problème métaphysique avec plus d'acuité pour le savant que pour l'ignorant (1). »

M. Boutroux observe que le besoin métaphysique se confond avec le besoin religieux chez les Auguste Comte, les Spencer, les Hœkel, qui cherchent à rendre la science religieuse et la religion scientifique. Il faut alors opter entre la création et l'évolution, aussi incompréhensibles scientifiquement l'une que l'autre, entre le déterminisme et le libre arbitre, entre la

(1) Lalande, *Lectures sur la philosophie des sciences*. Hachette, 1908. — Ragot, *les Savants et les Philosophes*, Alcan, 1908.

doctrine de la vie future et celle du progrès terrestre indéfini (1).

Le plus grand savant de notre époque, M. Poincaré, distingue soigneusement entre la science, qui ne saurait s'aventurer au delà de ses méthodes et de ses expériences, et l'hypothèse toujours sujette à révision; et puis, ajoute-t-il, l'expérience ne s'applique-t-elle pas aussi bien aux faits extérieurs qu'à la vie intérieure?

Les croyances, selon d'autres savants, sont des hypothèses qui peuvent parfaitement être vraies et qui, en tout cas, sont salutaires et nous arment contre les maux de l'existence. D'après M. Bergson, « les idées peuvent se comprendre par l'action autant que par la logique, par l'intuition autant que par l'analyse. L'enthousiasme religieux qui a transformé le monde est un fait indéniable, qui a sa source dans la

(1) *Science et religion*. Paris, Flammarion, 1908.

conscience et est inspiré par des forces qui nous dépassent. Rien ne s'oppose donc à la coexistence de la science et de la religion. Souvent même les savants ne se dévouent à la science que par esprit religieux, par amour désintéressé de la vérité, par zèle pour le bien public; et alors on comprend la foi d'un Christophe Colomb ou la religion d'un Pasteur. C'est la nécessité de vivre dans le monde matériel qui nous force à attribuer plus d'importance à ce que nous observons avec nos sens. Il n'est guère de philosophie qui n'admette aujourd'hui qu'un certain nombre de vérités primordiales, tout en n'étant pas susceptibles d'être démontrées par l'expérience scientifique ou l'expérience psychologique, n'en présentent pas moins une certitude morale que la raison peut admettre. Les vérités scientifiques qui semblent le plus démontrées n'offrant pas une certitude absolue, il est aussi raisonnable

d'admettre des preuves morales qui satisfont la conscience et dont la fausseté ne peut pas être établie. Toutes les hypothèses sont acceptables : elles n'entraînent pas forcément les conséquences qu'on pourrait leur imposer. »

Les découvertes les plus satisfaisantes pour la raison ne sauraient donc être un obstacle aux nécessités de la culture intuitive et sentimentale, que réclament les besoins de l'esprit et que les plus éminents philosophes d'aujourd'hui défendent éloquemment.

Depuis que la science s'est reconnu des limites, on n'a plus le droit de la mettre en perpétuelle contradiction avec la foi ou avec la religion. Elles peuvent continuer à vivre l'une à côté de l'autre. La science n'exclut pas plus la religion qu'elle n'exclut l'art. Le mot de Pascal redevient vrai : « La dernière démarche de la raison, c'est de reconnaître qu'il y a une infinité

de choses qui la surpassent. Les lois qu'enseigne la science sont et demeurent, non des affirmations absolues, mais des questions que l'expérimentation pose à la nature et dont il faut être prêt à modifier l'énoncé, si la nature refuse de s'y accommoder. » « Pourquoi dès lors, dit encore M. Boutroux, l'homme n'aurait-il pas le droit de développer pour elles-mêmes celles de ses facultés que la science n'emploie qu'à titre accessoire ou même qu'elle laisse plus ou moins inoccupées? » Telle est précisément la fonction de l'esprit religieux. Elle est à la fois légitime et nécessaire; car la vie a des postulats comme la science.

Ainsi l'esprit scientifique ne devrait admettre que de l'inexpliqué et non de l'inexplicable, que de l'inconnu et non de l'inconnaissable. Cette distinction, Condillac l'avait faite, et c'est ce qui sépare absolument sa doctrine de celle des philo-

sophes du dix-huitième siècle, si imbus de la toute-puissance de la science; et il a répété souvent que la seule chance que l'on avait de ne pas se tromper, c'était de suivre en tout sa méthode d'observation.

« Le péché originel, dit-il dans son premier ouvrage (1), a rendu l'âme si dépendante du corps, que bien des philosophes ont confondu ces deux substances... Avant le péché, elle était dans un système tout différent de celui où elle se trouve aujourd'hui. Exempte d'ignorance et de concupiscence, elle commandait à ses sens, en suspendait l'action et la modifiait à son gré... Dieu lui a ôté tout cet empire... De là, l'ignorance et la concupiscence. C'est cet état de l'âme que je me propose d'étudier, le seul qui puisse

(1) *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, chap. 1er, p. 24. Tome Ier des *Œuvres complètes* (édit. de 1798).

être l'objet de la philosophie, puisque c'est le seul que l'expérience fait connaître. D'ailleurs, il nous importe beaucoup de connaître les facultés dont Dieu nous a conservé l'usage; il est inutile de vouloir deviner celles qu'il nous a enlevées et qu'il doit nous rendre après cette vie. »

Il écrit ailleurs : « Il semble qu'il était temps de soupçonner qu'on s'était engagé dans une route qui ne conduit pas au vrai; que trop curieux de savoir comment tout a été formé, nous nous sommes aussi trop persuadés que nous étions faits pour le deviner, et que, par conséquent, au lieu de commencer par les causes pour descendre aux effets, il seroit peut-être mieux de commencer par les effets pour remonter aux causes; alors, réglant notre curiosité ou nos facultés, nous irions de phénomènes en phénomènes; et, ne pouvant pas connoitre tout le système de l'univers,

nous nous contenterions d'en découvrir quelques parties (1). »

Condillac ne croit pas à l'infaillibilité de la raison humaine. Il borne ses connaissances. Surtout il ne se fait pas une arme des découvertes de la science au profit de tel parti ou de telle doctrine. Il défend l'indépendance de la philosophie en quelque sorte contre elle-même. Contrairement à la plupart des écrivains de son époque, il ne s'est jamais soucié de l'effet produit; il n'a jamais travaillé pour la gloire ni pour le profit. Pour emprunter une expression toute moderne, il n'avait l'âme ni d'un politicien ni d'un homme de lettres. Ses écrits une fois publiés, il ne s'en occupait plus. « Si l'ouvrage est mauvais, disait-il souvent, j'aurais beau me tourmenter pour lui procurer un succès éphémère, il finira toujours par tomber :

(1) *Histoire moderne*, t. XX des *Œuvres*, p. 334.

s'il est bon, au contraire, tôt ou tard il prendra sa place (1) ».

Son panégyriste et ami a dit aussi (2) : « Si quelque chose pouvait troubler la tranquillité de notre philosophe, c'était l'aspect des désordres publics ; c'était la vue du luxe insolent des fripons. Sa franchise alors ne lui permettait aucun ménagement ; et comme il louait franchement ce qu'il trouvait louable, il blâmait non moins hardiment tout ce qui lui semblait blâmable. Avec un tel caractère, il ne devait pas avoir de flatteurs : aussi n'était-il point entouré, ainsi que quelques philosophes jaloux de faire parler d'eux, d'une jeune milice bourdonnante, toujours prête à combattre pour les intérêts du chef qui la dirige ».

Il ne faut donc le juger que sur ce qu'il a été. On pourra discuter longuement et

(1) *Éloge de Condillac*, par M. D'AUTROCHE, p. 103.
(2) *Ibid.*, p. 108.

passionnément ses doctrines et leurs effets. L'appréciation la plus équitable et la plus complète qui ait été donnée sur lui en quelques lignes est encore celle M. Villemain dans sa *Littérature au dix-huitième siècle* (1) :

« Condillac paraît moins vouloir servir une cause que fonder une science ; l'objet de cette science étant grand : l'analyse de l'esprit humain. Il y consacra toute sa vie. »

(1) *Cours de littérature au dix-huitième siècle*, nouv. édit. Paris, 1882, vingtième leçon, t. II, p. 116 à 151.

FIN

APPENDICE

I

ICONOGRAPHIE DE CONDILLAC

Le département des Estampes de la Bibliothèque nationale, dans son recueil in-fol. n° 2, contient treize portraits de l'abbé de Condillac, dont deux en habit de cour. Il y en a un en couleur, reproduisant un portrait peint à Parme par Baldrighi; une gravure, d'après le même artiste, faite par Jo. Volpate; enfin un médaillon d'après le buste de E.-G. Lardy.

Voir : G. Duplessis, *Catalogue de la collection des portraits conservés au département des Estampes,* t. III, 1898, p. 15.

Le portrait que nous donnons au frontispice de ce volume, d'après une épreuve avant la lettre, est indiqué comme suit dans la collection du cabinet des Estampes :

« N° 4. *En buste, 3/4 à droite dans un médaillon rond, gravé par R. Delvaux.* »

II

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur M l'abbé de Condillac, précepteur de l'infant duc de Parme, membre de l'Académie française et de celle de Berlin. Sans lieu ni date.

Éloge de M. l'abbé de Condillac, prononcé dans la Société royale d'agriculture d'Orléans, le 18 janvier 1781 (par M. de Loynes d'Autroche). Amsterdam, 1781, in-12.

Esprit de Mably et de Condillac, par M. Béranger, 1789, 2 vol. in-8°.

Lettre de M. l'abbé de Condillac à l'auteur des *Lettres à un Américain*. S. l. n. d., in-12 de 12 pages (extrait du *Mercure de France,* avril 1756).

La Logique complète de Condillac, suivie de celle de Dumarsais, à l'usage des jeunes gens. Paris, 1834, Brunot-Labbé, libraire de l'Université, in-18.

Théorie des calculs, ouvrage extrait de celui de Condillac, par C. Chelle, 1837, in-4°.

Leçons de philosophie sur les principes de l'intel-

ligence et sur les causes et les origines des idées, par M. Laromiguière, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, 1826, 3 vol. in-12.

P. Laromiguière, *Leçons de philosophie,* 1844, 6e édit. 2 vol. in-8°.

Mémoire sur Condillac, par M. Damiron, lu à l'Académie des sciences morales en 1861. — *Mémoires de l'Académie,* t. XI, 1862, p. 201 à 254.

La Harpe, *Philosophie du dix-huitième siècle,* 1825, 3 vol. in-8°.

Victor Cousin, *Philosophie sensualiste au dix-huitième siècle*, nouvelle édition.

Mémoires de Garat, préface de M. E. Marron, 1862, in-12.

Dictionnaire philosophique sous la direction de M. Ad. Franck, 1885, in-4°.

Nouveau dictionnaire d'Économie politique, par MM. Léon Say et G. Chailley. Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

Correspondance de Grimm et de Diderot, publiée par M. Maurice Tourneux, 1877, in-8°.

La philosophie de saint Thomas d'Aquin, par le P. Maumus, des Frères prêcheurs. Paris, Bray, 1885, in-8°.

F. Réthoré, *Condillac ou l'Empirisme et le Rationalisme*. Paris, A. Durand, 1864, in-8°.

Louis Robert, *les Théories logiques de Condillac*, 1869, in-8°.

L'Intellect actif ou Du rôle de l'activité mentale dans la formation des idées, par M. l'abbé C. Piat, agrégé de philosophie. Paris, E. Leroux, 1890, in-8°.

Léon Dewaule, *Condillac et la Psychologie an-*

glaise contemporaine. Paris, Alcan, 1891, in-8°.

L'Éducation selon la doctrine pédagogique de Condillac, thèse pour le doctorat, présentée à l'Université de Grenoble par James-L. Mann. — Grenoble, Allier, 1903, in-8°.

Condillac économiste, thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté de droit de Poitiers, le 20 mai 1903, par Auguste Lebeau. Paris, Guillaume, 1902, in-8°.

P. Picavet, *les Idéologues.* Paris, Alcan, 1891, in-8°. — *Traité des sensations,* publié avec notes. Paris, Delagrave, 7e édition, 1905, in-12.

III

LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ DE MABLY (1)

A Monsieur de Bonnot

à Briançon (Dauphiné).

Paris, le 6 janvier 1780.

Je ne puis trop vous dire, Monsieur mon cher cousin, combien je suis reconnaissant de la marque de souvenir ou plutôt d'amitié dont vous m'avez honoré dans ce renouvellement d'année. Les vœux que je fais pour vous et pour Monsieur votre frère sont très sincères et très ardens. Je m'estois flatté de faire encore un voyage en Dauphiné et d'avoir le plaisir de vous embrasser; mais il faut renoncer à cette douce espérance : les années se sont accumulées; un voyage

(1) Autogr.. — Archives de famille. — Cette lettre banale n'a d'autre intérêt que de permettre de constater les relations intimes qui existèrent jusqu'au bout entre les deux frères.

me fait peur, et après cinquante-quatre ans de séjour à Paris, il faut le regarder comme mon pays natal. Mon frère est toujours dans ses terres, ne vient que très rarement ici, et n'y passe que peu de jours; je ne lui laisserai point ignorer vos bontés, et je puis vous répondre d'avance qu'il y sera très sensible. Je vous prie, mon cher cousin, de me conserver votre amitié et d'être persuadé que celle que j'ai pour vous durera autant que moi.

MABLY.

IV

ACTE DE DÉCÈS DE CONDILLAC

Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Lailly pour l'année 1780.

INHUMATION DE M. ÉTIENNE BONNOT DE CONDILLAC

L'an mil sept cent quatre-vingt, le quatre août, a été inhumé par moi, prieur curé, soussigné, le corps de Étienne Bonnot de Condillac, prêtre, abbé commandataire de l'abbaye de Mureau, membre de l'Académie française, mort le deux, âgé de soixante-six ans.

L'inhumation faite en présence de Joseph Gombault, curé de Saint-Laurent-des-Eaux, de Henri Gourdineau de Montournois, curé de Monçay, de Simon-Joseph Cahouet, prieur de l'abbaye de Beaugency, de Mathieu Cosson, prieur curé de Saint-

Nicolas de Beaugency, qui ont tous signé avec nous.

Le registre est signé : Cahoüet, H. Gourdineau de Montournois, Gombault, curé de Saint-Laurent-des-Eaux, Cosson, prieur de Saint-Nicolas, Hutteau, vicaire de Josnes, Le Gaingneulx, prieur curé de Lailly.

Pour copie conforme:

Mairie de Lailly, le 28 novembre 1891.

Le maire :

F. de Geffrier.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
Préface		I
Chapitre Ier.	— L'homme. — Ses origines. — Sa vie	1
— II.	— Premiers ouvrages de philosophie	27
— III.	— Le *Traité des sensations*	49
— IV.	— Le *Traité des animaux*	79
— V.	— L'Éducation de l'Infant de Parme	109
— VI.	— Retour à Paris. — L'Académie. — Le *Cours d'études*.	137
— VII.	— Condillac économiste	165
— VIII.	— Dernières œuvres philosophiques	195
— IX.	— L'influence de Condillac sur la philosophie française. — Apogée et déclin de son école	221

Appendice :

I. Iconographie de Condillac..... 267
II. Bibliographie..... 269
III. Lettre de l'abbé de Mably..... 273
IV. Acte de décès de Condillac..... 275

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière

bliothèque
té d'Ottawa
héance

The Library
University of Ottawa
Date Due

NOV 01 '82

NOV 01 '82

NOV 26 '82

DEC 13 '82

DEC 06 '82

MAR 23 2009

UOMAR 30 2009

Les Reliures Car
TEL: (819) 484-

a39003 000938984b

B 1986 .B3 1910
BAGUENAULT DE PUCHESSE
CONDILLAC SA VIE, SA